

7087001

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/02/2022
Retour Préfecture : 01/02/2022



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 28 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 28 octobre 2021

| | |
|--|----|
| 1 - DELEGATIONS DE VOTE..... | 4 |
| 2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE..... | 4 |
| 3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE..... | 4 |
| 4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021. APPROBATION..... | 22 |
| 5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU..... | 22 |
| 6 - PACTE DE GOUVERNANCE D'AMIENS METROPOLE. AVIS..... | 24 |
| 7 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNEE 2021. SUBVENTION DE L'ÉTAT. CONVENTION..... | 26 |
| 8 - EXERCICE 2021. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES. BUDGET SUPPLEMENTAIRE..... | 27 |
| 9 - BUDGET PRINCIPAL. ADMISSIONS EN NON-VALEUR..... | 28 |
| 10 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2022 - 2026. BUDGET PRINCIPAL. APPROBATION..... | 29 |
| 11 - REGIME INDEMNITAIRE. AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE. ÉVOLUTION..... | 52 |
| 12 - DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES EN ACTIVITE. AIDE FINANCIERE AUX PARTICULIERS. CONVENTION..... | 54 |
| 13 - DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE..... | 56 |
| 14 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. PROCEDURE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU POLE COMMERCIAL..... | 57 |
| 15 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. SOCIETE DE DISTRIBUTION DE SALOUËL. AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE..... | 59 |
| 16 - RUE SAINT-MAURICE. PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PAR L'AMSOM. AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE DEMOLIR..... | 59 |
| 17 - ILOT DE LA DODANE. CESSION DU TENEMENT DIT DES ANTIQUAIRES SIS 47, BOULEVARD DU CANGE..... | 60 |
| 18 - ZAC PAUL CLAUDEL. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. C.R.A.C.L. ANNEE 2020. AVENANT N°9 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT..... | 61 |
| 19 - ZAC INTERCAMPUS. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. C.R.A.C.L. ANNEE 2020..... | 62 |
| 20 - ZAC INTERCAMPUS. MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION. CARREFOUR ELBEUF ET PROLONGEMENT DE LA RUE BERNARD RISBOURG..... | 63 |
| 21 - APINESS. ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE. CONVENTION..... | 65 |
| 22 - CLASSEMENT DU RESEAU DE CHALEUR EXPLOITE PAR AMIENS ENERGIES. REFUS DE CLASSEMENT AU 1 ^{ER} JANVIER 2022..... | 66 |
| 23 - CLESENCE. ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE THUILLIER. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION..... | 66 |
| 24 - SIP. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS (5 PLUS ET 3 PLAI) SIS 583, RUE SAINT-FUSCIEN. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION..... | 67 |
| 25 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES. ANNEES 2021-2025..... | 67 |
| 26 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE. ANNEE 2021. AVENANT. | 68 |

| | |
|---|-----------|
| 27 - ÉCOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTIONS..... | 70 |
| 28 - GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL. UNITE D'ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS AVEC AUTISME OU AUTRE TROUBLE ENVAHISSANT DU DEVELOPPEMENT. PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE, L'ARS ET L'APAJH DE LA SOMME. CONVENTIONS..... | 71 |
| 29 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES. ANNEE SCOLAIRE 2021/2022. CONVENTION..... | 71 |
| 30 - BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2021. DESIGNATION DES PROJETS LAUREATS. | 72 |
| 31 - CROIX ROUGE FRANÇAISE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. ANNEE 2021..... | 80 |
| 32 - VŒUX. QUESTIONS ORALES. | 80 |
| 32.1 - QUESTION ORALE RELATIVE AU PARC SAINT-PIERRE..... | 81 |
| 32.2 - QUESTION ORALE « QUEL AVENIR POUR LE PARC LEON PILLE ? » | 83 |
| 32.3 - QUESTION ORALE SUR LES MOYENS ALLOUES A LA PARTICIPATION CITOYENNE A AMIENS. | 85 |

La séance est ouverte à 18 H 11.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous inviter à prendre place. Si vous voulez bien prendre place. On a le quorum, Madame CABURET ? La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Donc, j'ai reçu les délégations de vote suivantes :

| | | |
|---------------------------------------|-----------------|--------------------------|
| Mme Margaux DELÉTRÉ | donne pouvoir à | M. Alain GEST |
| M. Richard RIFFIOD | donne pouvoir à | Mme Nathalie LAVALLARD |
| M. Olivier JARDÉ, jusqu'à son arrivée | donne pouvoir à | Mme Annie VERRIER |
| M. Pascal RIFFLART | excusé | |
| Mme Sonia HAMADI | donne pouvoir à | Mme Nathalie DEVÈZE |
| Mme Nathalie LECLERCQ | donne pouvoir à | Mme Marie-Hélène BOUCHEZ |
| M. Martin DOMISE | excusé | |

MME FOURE : Peut-être d'autres pouvoirs circulent-ils ? Non.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Comme il est d'usage, je propose donc Claudine GALLIOT, qui est d'accord. Paul-Éric DÉCLE ? Et qui est également d'accord. Je les remercie l'un et l'autre. Je pense pouvoir interpréter leur accord. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Je vous informe que j'ai reçu trois questions orales que nous étudierons, comme il est d'usage, en fin de séance.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 9 décembre 2021, à 18 heures, ici même. Mais je vous signale que nous aurons aussi, je l'ai indiqué aux présidents de groupe, nous aurons une séance particulière de commission plénière le... quelle est la date exacte ? Je vais vous dire ça dans quelques instants. Donc, une commission plénière qui aura lieu salle Dewailly en présence des élus municipaux et métropolitains pour le 30 novembre à 18 heures, pour vous présenter le projet qu'on appelle, dans le cadre de la Vallée Idéale, donc dans le secteur de Gare La Vallée. C'est le projet qui a été retenu dans le cadre des Trois Mondes, je crois que c'est comme ça que ça s'appelle. Et donc, le projet retenu dans ce cadre, c'est l'équipe VINCI DUVAL qui viendra vous présenter ce projet.

Ce projet a été retenu dans le mandat précédent et il avait, à l'époque, fait l'objet d'une communication au sein du conseil municipal. Mais depuis de nouveaux élus sont en poste, d'une part, et d'autre part, le projet a évolué. C'est la raison pour laquelle il m'est apparu important d'avoir cette séance donc particulière qui vient s'ajouter à nos séances de conseil municipal et au cours de laquelle, donc, vous pourrez écouter Madame MENU, l'architecte du projet, et puis l'équipe VINCI DUVAL, donc, qui viendra expliquer un petit peu ce qui va pouvoir

être fait dans ce secteur Gare La Vallée, qui est un secteur très stratégique, comme vous le savez.

Vous trouverez sur vos pupitres un exemplaire hors-série du JDA, intitulé « 2020-2021 : un an d'actions », paru ce mois-ci et consacré au bilan des actions réalisées, ou en cours de réalisation, depuis le début de ce mandat. Vous y retrouverez notamment les actions et projets phares sur lesquels la ville et Amiens Métropole ont travaillé, dans les domaines de l'écologie, de l'aménagement, de l'attractivité, de l'emploi, de la sécurité ou encore de la mobilité et de la solidarité.

Et je salue bien sûr la présence parmi nous, ce soir, de David QUINT, directeur général d'AMSOM Habitat, qui va présenter avec Véronique CLECH, la présidente d'AMSOM Habitat qui est notre collègue, donc un bilan de l'activité d'AMSOM Habitat sur la ville d'Amiens. Il pourra répondre également à vos éventuelles questions.

Je rappelle qu'AMSOM Habitat est un organisme extrêmement important pour nous. C'est en quelque sorte notre bras armé en matière de logement et donc je remercie particulièrement Monsieur QUINT de venir ce soir. Normalement, à l'origine, il était prévu qu'il vienne au mois de juin, et le conseil municipal étant déjà très chargé, j'avais souhaité remettre cette rencontre. Et comme au conseil municipal de septembre, Monsieur QUINT n'était pas disponible, c'est la raison pour laquelle c'est ce soir qu'il est présent. Il va vous présenter, dans quelques instants, son organisme et donc je vais suspendre la séance pour qu'il puisse prendre la parole, puisque je vous rappelle que seuls les élus municipaux peuvent parler au sein de ce conseil.

Mais je vais d'abord passer la parole à Alain GEST qui souhaite dire quelques mots sur AMSOM Habitat, puis je donnerai la parole à Véronique CLECH, en tant que présidente, et enfin à Monsieur QUINT. Alain GEST.

M. GEST : Merci, Madame le Maire.

Simplement quelques mots pour rappeler un peu l'historique parce qu'il s'est passé quand même pas mal de choses dans ce domaine depuis maintenant un an et demi à deux ans.

Lors du précédent mandat, au début du mandat, l'OPAC était rattaché à la ville d'Amiens comme collectivité... comment dirais-je... oui, de rattachement. La loi a fait que ce devait être ensuite un rattachement auprès d'une intercommunalité, donc l'OPAC est passé auprès d'Amiens Métropole et... comment dirais-je... nous avons envisagé un rapprochement avec l'OPSOM qui était l'office d'HLM du département de la Somme.

Et donc, comme nous avons fusionné les deux organismes, il fallait trouver une solution pour que ces deux organismes fusionnés soient rattachés à une nouvelle collectivité. Ce ne pouvait pas être ni Amiens Métropole, car le département aurait considéré que c'était une main mise, en quelque sorte, sur le dispositif. Et à partir de là, nous avons décidé de créer avec le département un syndicat mixte, que je préside, et dont Stéphane HAUSSOULIER est maintenant le premier vice-président.

Par ailleurs, AMSOM Habitat, le 27 janvier 2021, et Baie de Somme Habitat, c'est-à-dire l'organisme, on va dire, de la côte picarde, enfin de la communauté d'agglomération d'Abbeville, ont choisi d'unir leurs forces pour créer ce que la loi ALUR avait permis de créer, c'est-à-dire une SAC, une Société d'Animation et de Coordination, que nous avons baptisée SYNEO

Alors, ce n'est pas une fusion, comme cela avait été le cas entre l'OPAC et l'OPSOM. C'est un rapprochement qui permet de répondre aux obligations de la loi ELAN qui impose aux organismes de logements sociaux de gérer au minimum 12 000 logements à compter du 1^{er} janvier 2021.

La SAC en question « pèse » 25 000 logements. Les 20 000, en gros, j'arrondis, les 20 000 logements d'AMSOM Habitat et les un peu moins de 5 000 habitants, 5 000 logements de Baie de Somme Habitat. Donc, ce qui permet aux deux offices de collaborer en restant indépendants. Et au-delà de cette contrainte légale, ce rapprochement affirme une volonté réelle de nos collectivités de mieux collaborer et de mettre en place un partenariat gagnant-gagnant.

Il faut savoir que contrairement à Baie de Somme Habitat, AMSOM n'était pas concerné par la loi ELAN, n'avait pas d'obligation puisque pesait déjà largement plus que la norme de 12 000 logements. Mais nous avons voulu ce mariage, car nous partageons la même volonté de conserver un statut public, une gouvernance locale et un ancrage territorial pour nos offices d'habitat.

J'ajoute que la tendance actuelle est à la concentration et à la création d'offices très, très importants. Ça peut aller jusqu'à 100 000 logements, et donc ce qui peut aboutir à éloigner les centres de décision des préoccupations locales. Ce point est donc extrêmement important pour les élus, car il nous semble indispensable de garder la main sur la politique d'habitat social.

Voilà ce que je souhaitais vous rappeler. C'est donc SYNEO qui réunit maintenant AMSOM Habitat et... comment dirais-je... Baie de Somme Habitat et c'est notre collègue Véronique CLECH qui d'ailleurs préside également cette structure. Je la cherchais des yeux, la voilà. Et qui préside AMSOM Habitat également dont le conseil d'administration vient d'être renouvelé il y a quelques jours.

MME FOURE : Je passe la parole sans plus attendre à la présidente d'AMSOM, Véronique CLECH.

MME CLECH : Merci, Madame le Maire.

Donc effectivement, nous allons vous présenter ce soir un bilan d'activité d'AMSOM Habitat.

Ce que je souhaitais dire en préambule, c'est que nous avons la chance d'avoir un office qui a des performances économiques solides, qui bénéficie d'une bonne gestion et d'une organisation efficace. Et ça, ça me paraît tout à fait primordial.

La chance également d'avoir un patrimoine qui est globalement dans un bon état technique, même si nous avons encore effectivement dans les années à venir quelque 3 000 logements à rénover.

Et puis, une stratégie agile, une capacité d'anticipation, on l'a encore vu récemment avec les fonds friches. On était prêts à répondre. C'est comme ça qu'on a pu récupérer près de 3 millions de subventions. Si on n'avait pas été prêts à répondre à ces appels-là, ce n'était pas réalisable. Donc, une réactivité à la moindre opportunité.

Une politique de groupe, Monsieur GEST vient de le citer, via SYNEO où, on le verra également tout à l'heure, nous faisons partie du GIE Canopée qui nous permet aussi de mutualiser quelques activités.

Et puis, AMSOM Habitat dispose d'un véritable savoir-faire. Nous avons des équipes très compétentes, très professionnelles et très impliquées et ça aussi, ça me paraît être une grande force de cet office. Voilà.

Et nous sommes aussi également, par tous ces projets, par toutes ces réalisations, un acteur majeur du territoire. C'est plus de 1 000 emplois sur le territoire directs ou indirects que nous représentons. Voilà.

Donc, ça me paraissait essentiel de rappeler ces quelques points en préambule.

MME FOURE : Merci, Véronique. Donc, je suspends la séance pour permettre à Monsieur QUINT de s'exprimer et je lui passe la parole.

(La séance est suspendue à 18 h 22.)

M. QUINT : Merci beaucoup, y compris pour les compliments que vous venez de faire.

Donc, si vous pouvez avancer le diaporama, on va passer directement effectivement aux données de cadre très rapidement pour vous présenter AMSOM Habitat.

Donc, AMSOM Habitat aujourd'hui représente 20 268 logements très exactement au 31 décembre 2020. On loge environ 45 000 habitants dans le département. C'est 400 collaborateurs et on est présents aujourd'hui dans 111 communes du département.

Comme Monsieur GEST l'a rappelé, la fusion entre l'OPAC d'Amiens et l'OPSOM est effective depuis le 1^{er} janvier 2020. On a fusionné dans un délai assez rapide, puisque la décision a été prise à la fin de l'année 2018, donc on avait une année pour se préparer.

Cette fusion s'est plutôt bien passée, y compris pendant la période de Covid, puisqu'une fusion au 1^{er} janvier 2020, ça ne veut pas dire qu'on est tout de suite prêts à agir en parfaite harmonie de procédure. Et donc la période de Covid a été un petit peu compliquée. Néanmoins, aujourd'hui, on a un organisme qui fonctionne parfaitement et qui remplit ses objectifs.

Sur la diapo suivante, comme l'a rappelé Monsieur GEST, un petit schéma, donc AMSOM Habitat dépend d'une structure, a nécessairement une structure de rattachement qui est aujourd'hui le syndicat mixte de l'habitat de la Somme composé donc d'Amiens Métropole et du département de la Somme. Ce sont six membres qui représentent trois pour Amiens Métropole et trois pour le département, donc une parité en matière de représentation.

AMSOM Habitat fait partie d'un réseau, un réseau d'abord avec Canopée. Canopée, c'est composé des bailleurs picards, des autres offices en Picardie, donc on a l'OPALE, l'Aisne, on a OISE Habitat dans l'Oise, on a aussi REIMS Habitat qui n'est pas dans la Picardie évidemment mais à toute proximité, et on sera bientôt rejoints par l'OPAC de l'Oise qui est un bailleur important dans l'Oise. Donc, Canopée représente aujourd'hui à peu près 100 000 logements. On n'est pas du tout dans une logique de groupe. On est vraiment dans une logique de travail et d'économies sur certaines actions qu'on réalise ensemble.

C'est SYNEO maintenant avec Baie de Somme Habitat. Donc là SYNEO c'est une société en tant que telle, qui a été créée au début de cette année.

Et enfin, donc, à côté d'AMSOM Habitat pour l'accession, en location accession, l'accession sociale en PSLA, eh bien, nous travaillons avec Toit Aussi qui est rattaché à AMSOM Habitat, organisme.

Alors maintenant, j'en viens à Amiens en tant que telle.

Donc, Amiens, c'est la principale ville évidemment en ce qui nous concerne puisque historiquement l'OPAC d'Amiens s'est développé sur la ville. Donc, c'est 13 602 logements exactement au 31 décembre 2020 ; 175 résidences ; 114 gardiens. Je rappelle toujours qu'on a une particularité, je vais en parler après, sur la proximité, mais un personnel de proximité très important. Et on représente à peu près 30 000 occupants dans nos logements. Ce qui fait donc une proportion relativement importante par rapport au nombre d'habitants de la ville.

Donc, ça, c'était pour des données de cadrage.

Un petit historique puisque AMSOM Habitat, c'est d'abord l'OPAC d'Amiens qui a énormément fait de choses ces dernières années et donc des choses dans une dynamique de rattrapage. Et je voulais insister effectivement là-dessus, puisque ces dernières années beaucoup de choses ont été faites en interne comme sur notre patrimoine et un des enjeux était de rénover le patrimoine, et cet investissement, il a été considérable, massif.

Vous avez, sur la petite diapo qu'on ne voit pas très bien, à gauche, les dépenses de travaux ramenées en euros aux logements. Vous avez sur la partie orange la médiane nationale qui nous permet de nous comparer, les offices, les uns aux autres, et pour l'organisme, c'est le double, presque le double d'investissement réalisé ces dernières années sur le patrimoine par rapport à la moyenne nationale. Et c'est principalement sur les gros travaux et les réhabilitations qu'on a agi. Vous avez vu, partout dans la ville, on a eu, pendant des années et des années, des échafaudages sur nos façades. Alors, ce n'était pas du luxe parce qu'on avait quand même un constat de retard extrêmement important, donc qui a été en partie, comme le disait Madame CLECH, levé. Il nous reste encore des choses à faire. On vous en présentera quelques-unes après. Mais néanmoins le plus gros a été réalisé pendant cette période.

Et donc, c'est 473 millions d'euros en travaux. Ça représente ça sur la période 2015-2019. J'y ai ajouté 32 millions de dépenses en 2020. C'est moins que la moyenne mais c'était aussi lié au Covid. On a eu des arrêts de chantier en 2020 qui nous ont empêchés effectivement d'assumer le budget qu'on avait prévu.

Donc, la proportion, c'est pareil, elle est... La proportion de ces dépenses, c'est d'abord sur le patrimoine, beaucoup moins dans le développement, mais on ne pouvait pas effectivement être à la fois sur la rénovation du patrimoine et sur une production importante. Donc, j'insiste là-dessus : cet investissement a été vraiment considérable pendant ces années, ces dernières années.

Et donc si on passe à la diapo suivante, quelques chiffres. Diapo suivante. Voilà. Donc, entre 2016 et 2020, c'est 4 350 logements qui ont été réhabilités, donc logements / livraisons, livrés. On a aujourd'hui 6 000 logements qui sont raccordés au réseau de chaleur. Alors j'en parlerai tout à l'heure : c'est particulièrement important en matière de performance énergétique de nos bâtiments.

On a aussi travaillé pendant cette dernière période sur la signature de la nouvelle convention de renouvellement urbain. Ça n'a pas été simple. On a d'ailleurs un avenant qui sera

prochainement normalement signé qui permettra d'y ajouter Rainneville, qui s'appelle Flesselles dans la ligne mais qui en fait est Rainneville.

Et donc cette convention de renouvellement urbain, elle représente beaucoup d'enjeux, notamment pour le quartier Nord puisqu'elle prévoit 368 logements démolis et la réhabilitation de grands ensembles dans le quartier.

On a également un nouveau plan stratégique depuis l'année dernière qui prévoit des restructurations sur Amiens, notamment Cordonniers dont on a beaucoup parlé, la rue Cordonniers, la résidence Défense Passive, Lescouvé, on change de quartier, Saint-Exupéry et le reste de la dernière résidence non réhabilitée dans le quartier Nord qui est Porte des Flandres, qui est également prévue dans ces prochaines années.

Bien entendu, ce plan stratégique de patrimoine inclut de nouveau un certain nombre d'actions en matière de rénovation énergétique sur le patrimoine et aussi d'autres enjeux en matière environnementale. J'y reviendrai aussi tout à l'heure.

Enfin, on a obtenu pendant la période de l'an dernier, pendant la période de Covid, un agrément, l'agrément d'office foncier solidaire, j'y reviendrai après, tout à l'heure, pour vous expliquer ce que c'est, et en fait on est le premier organisme de la région à l'avoir obtenu. On est le 6^{ème} au niveau national à avoir obtenu cet agrément, ce qui nous permettra d'engager un certain nombre d'actions sur le patrimoine.

Alors évidemment, pour faire tout ça, il fallait qu'en interne on puisse améliorer nos indicateurs de gestion, dégager des ressources pour pouvoir investir et permettre aux ressources humaines d'assumer tous ces enjeux.

Un des gros sujets en 2015 était le nombre important de vacants puisque plus de 1 250 logements étaient vacants au 31 décembre 2015 sur le patrimoine. Alors, c'était lié essentiellement à de la vacance technique, puisque beaucoup de logements étaient non louables.

Aujourd'hui, là, je vous donne les chiffres au 31 décembre 2020 : on avait 62 logements qui étaient en vacance commerciale de plus de 3 mois, on a une vacance de 0,46 %, comparée à une moyenne nationale de 1,4 sur la vacance commerciale. On a de la vacance stratégique qui correspond à 307 logements. Ce sont les logements qui vont être ou démolis pour la plupart, quelques-uns qui vont être vendus. Donc, on a une vacance qui, aujourd'hui, est très en dessous de la moyenne nationale alors qu'on était au-dessus en 2015.

Donc, c'est évidemment les efforts de rénovation qui ont permis d'atteindre ce résultat. L'attractivité du patrimoine s'est nettement améliorée. Mais c'est aussi tout le processus d'accompagnement des demandeurs de logement, les processus commerciaux qui ont été modifiés pendant toute cette période.

Sur l'accompagnement, puisqu'au-delà effectivement des attributions de logements, un organisme HLM accompagne énormément ses locataires et donc c'est d'abord, et on le sait tous, l'accompagnement budgétaire, la gestion de l'impayé de loyer. Là aussi, l'impayé de loyer, ça représente une perte pour un organisme HLM et donc si on veut investir, il faut pouvoir dégager des ressources, il faut aussi lutter contre l'impayé. Là encore, vous avez des chiffres qui sont sur le petit graphique. Donc, à part l'année dernière où on a eu une hausse d'impayés

pour rattraper la moyenne nationale qui était liée aussi à la période de Covid, on a des chiffres d'impayés qui sont très inférieurs aux moyennes nationales.

Très rapidement, on a un accompagnement budgétaire des locataires : c'est 5 220 locataires, donc c'est le nombre de locataires qui sont en situation de fragilité liée au budget dans une année. Donc, c'est considérable et avec donc différents stades de procédure pour cet accompagnement.

On travaille aussi dans l'accompagnement avec beaucoup d'associations. Alors les principales, je les ai citées : c'est APREMIS, APAP, AGENA à qui on permet, à qui on loue des logements de manière à pouvoir faire de l'accueil de publics spécifiques.

Et on a beaucoup aussi travaillé en termes d'attractivité. C'est sur la tranquillité résidentielle, pas seulement sur le quartier Nord mais dans l'ensemble de notre patrimoine. On a pour cela installé près de 1 200 caméras de vidéosurveillance et on a une équipe aujourd'hui qui est dédiée essentiellement sur le sujet de la tranquillité résidentielle, qui est composée de 6 collaborateurs.

On a plein d'autres actions en matière d'accompagnement, et je pourrais les lister, notamment l'accompagnement du public âgé. Il faut savoir que 26 % de notre patrimoine est composé par des locataires qui ont plus de 65 ans. Par exemple, on dépense chaque année plus de 500 000 euros pour adapter des salles de bains, des toilettes aux personnes qui ont des problèmes de mobilité.

On a des actions spécifiques sur les publics étudiants, sur les enfants avec les conciergeries, par exemple, qu'on a créées, qui créent du soutien scolaire, etc.

Donc, ces actions en matière d'accompagnement et de vie sociale dans nos quartiers, on y est particulièrement attentifs, mais là aussi ça a permis d'améliorer l'attractivité de ces résidences, tout ça étant dans une logique aussi économique.

Alors, la gestion, elle est rigoureuse. Je vous l'ai dit : ces indicateurs sur l'impayé, sur la vacance, c'est des recettes en plus pour l'organisme. On n'a pas d'actionnaires, donc on n'a pas de dividendes, donc l'ensemble des recettes qu'on fait chaque année est réinvesti dans le patrimoine. Et c'est aussi lié aux frais de structure qui sont beaucoup plus faibles que la moyenne nationale.

Alors le vrai défi, ça a été de maintenir des niveaux de structure faibles alors même qu'on avait une activité beaucoup plus forte et on y est effectivement arrivés ces dernières années puisque notre, vous l'avez sur les deux petits graphiques de droite, en vert c'est l'autofinancement moyen qu'on a obtenu ces dernières années et qui est, là aussi, supérieur assez nettement à la moyenne nationale, avec une évolution des loyers qui a été plus faible aussi que la moyenne nationale. Voilà pour la gestion rigoureuse.

Donc, tout ça est basé sur une organisation qui est très opérationnelle, beaucoup de monde sur le terrain avec nos services de proximité, donc essentiellement les gardiens, mais on a aussi des régies de travaux, des jardiniers. On a toute une action où le personnel agit directement au plus près des locataires et beaucoup moins dans les bureaux. Donc, toutes ces activités de remise en place de processus où les salariés étaient beaucoup plus en dynamique que sur de la gestion administrative ont favorisé ces résultats. Et donc aujourd'hui on était, au 31 décembre 2020, à 397 salariés répartis de cette manière.

La particularité aussi de notre organisme, et ça, c'est une marque de fabrique par rapport à beaucoup d'autres et surtout aux tendances actuelles, c'est qu'on intègre beaucoup d'activités.

Il faut savoir aujourd'hui que la « sous-traitance » d'une partie de nos métiers est la tendance. Ce n'est pas seulement les gardiens d'immeuble qui sont remplacés par des sociétés de nettoyage, mais c'est aussi une grosse partie de nos activités.

Donc nous, on souhaite, en matière de diversification, aussi intégrer des missions qui normalement sont externalisées. Donc, je pense effectivement aux gardiens, mais on a aussi nos jardiniers, on ne passe pas qu'avec des sociétés d'espaces verts. On a un atelier-régie d'une douzaine de personnes pour essentiellement Amiens qui va... Il peut y avoir de la plomberie, de l'électricité, donc qui agit directement et qui, parfois, nous permet d'aller beaucoup plus vite que des délais d'entreprises. La remise en état des logements suite à état des lieux est également réalisée en interne, en partie. Tout le processus commercial est géré en interne. Tout l'accompagnement des locataires est géré en interne. Il faut savoir qu'aujourd'hui il y a des sociétés spécialisées qui font visiter les logements sociaux et qui ne sont plus propres aux organismes. C'est aussi une des conséquences de... comment dire... économiques, notamment liées à la RLS. C'est que pour réduire les coûts, un certain d'organismes externalisent. Ce n'est pas notre choix.

On a aussi une maîtrise d'ouvrage importante. Je pense que Madame CLECH en dira deux mots tout à l'heure, donc je ne vais pas trop en dire, mais ça aussi, c'est une tendance importante. C'est que le recours à la VEFA ou à de la prestation extérieure fait que les organismes, aujourd'hui, ont tendance à perdre en qualité de maîtrise d'ouvrage, ce qui n'est pas notre cas. Nous, ça représente 27 personnes.

On a aussi des activités intégrées supplémentaires. Je vous parlais de la tranquillité. On travaille aussi sur les problématiques d'hygiène dans les logements. Je pense aux puces de lit, par exemple. On a une équipe propre qui permet aux locataires qui sont confrontés à ce dispositif d'avoir un accompagnement gratuit, et ça prend, là aussi, de l'ampleur. On parle de sécurité. On travaille énormément avec les différents services pour préserver la sécurité de nos immeubles.

On a aussi, dans le cadre de l'amélioration de notre gestion, un développement d'outils numériques propres qu'on développe nous-mêmes avec un service informatique qui développe des outils, notamment HESTA qui aujourd'hui, d'ailleurs, est installé chez d'autres de nos confrères, y compris dans d'autres régions. La communication, le marketing, l'innovation, tout ça est réalisé en interne.

Pour faire face aux besoins d'activités nouvelles, on a aussi des services d'accession à la propriété. On parlait du BRS (bail réel solidaire) mais on a aussi, nous, la vente HLM. Donc, tout ça est réalisé en interne. On fait de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des communes. On a aussi un rôle d'aménageur essentiellement dans le rural, donc qui nous permet d'avoir des actions à côté. Et on a maintenant une activité intégrée de syndic et on va travailler sur d'autres dispositifs, notamment l'autoconsommation électrique qui va être un sujet très important pour les années qui viennent.

Donc, tout ça nous permet de maîtriser les coûts, inférieurs aux moyennes nationales et qui d'ailleurs ont baissé à la suite de la fusion. Les coûts de structure ont baissé à la suite de la fusion au 1^{er} janvier 2020, ce qui est relativement rare. Alors, ce n'est pas sur la masse salariale. C'est surtout sur les frais de structure qui y sont associés. Et ça, c'était vraiment nécessaire parce que, vous le voyez sur le graphique de droite, l'impact des réformes qui ont eu

lieu notamment à partir de la loi de finances 2017 nous pèse beaucoup puisque deux choses : l'augmentation de la taxe CGLLS – c'est une taxe propre aux organismes HLM – fait qu'on a un impact relativement important et surtout la réduction des loyers solidarité, la participation de l'organisme à la diminution en fait du coût de l'APL fait qu'aujourd'hui ça représente 6 millions d'euros qu'il faut donc pouvoir assumer, tout en permettant effectivement de réaliser des résultats.

Donc, tout ça, tout ce contexte a été géré ces dernières années et nous permet aujourd'hui d'avoir des fortes capacités d'investissement, de dégager chaque année un autofinancement suffisant pour pouvoir agir.

Et je vais laisser la parole à Madame CLECH qui va vous présenter quelques exemples de l'utilisation de ces ressources. On le fait à deux voix.

MME FOURE : Oui, oui, Madame CLECH.

MME CLECH : Merci, Madame le Maire.

Alors, effectivement, les enjeux de renouvellement sur la période 2022-2026, si je peux avoir la slide suivante. Donc, le renouvellement urbain, alors je vais vous faire un zoom sur Amiens mais sachez qu'au niveau de l'ensemble d'AMSOM, c'est-à-dire la ville, métro plus le département, c'est 155 millions qui sont dédiés au renouvellement urbain.

Donc, sur le quartier Marivaux, vous avez pu voir donc la phase 1, c'était Allonville (170 logements) qui est terminée depuis 2018.

La phase 2, c'était Allonville 2 avec 224 logements, terminée en 2019.

La phase 3, c'est ce qu'on appelle plutôt La Rochefoucauld qui représente 334 logements, qui est en cours. Vous avez peut-être pu voir déjà des façades qui sont pixellisées et qui sont très intéressantes, qui devraient être livrées fin d'année ou début 2022.

Et puis la phase 4 qui a pris un petit peu de retard avec la Covid-19, qui sont les deux immeubles qu'on appelle plus communément Ambroise Paré avec 40 logements et puis Baudelaire avec 61 logements, le tout représente 23 millions d'euros.

Sur le Pigeonnier, donc là pareil, il y a eu 6 phases :

- La réhabilitation de Gravelle fin 2020,
- La réhabilitation de Debussy en 2022,
- La démolition de Messenger qui aura lieu effectivement également en 2022 : 160 logements,
- La réhabilitation de Rainneville : 605 logements qui sera effective fin 2024,
- La démolition de Couperin qui sera effective fin 2025 et dans ce cadre une reconstruction de 200 logements pour fin 2026. Sur ces 200 logements, 80 % environ seront en PSLA.

L'ensemble représente 69 millions d'investissement. Ce seront 884 logements réhabilités, 320 logements démolis.

Donc, là aussi, encore un bel investissement qui permettra aux quartiers de reprendre une autre vie.

Un petit zoom sur Rainneville. Alors, c'est vrai qu'on ne voit pas très, très bien à l'écran les façades, ce qui a été retenu. Néanmoins, ce qui me paraît intéressant de vous montrer sur la vue de gauche, Rainneville, pour ceux qui l'ont en tête, ce sont quand même de grandes barres qui coupent énormément entre Amiens Nord et Saint-Pierre. Donc, le parti pris, ça a été de dire : on va créer quatre îlots, puisqu'on va démolir 44 logements uniquement pour pouvoir créer des traversantes et avoir ces quatre îlots. C'est quatre îlots sur lesquels on a attaché aussi beaucoup d'importance à la végétalisation, et vous voyez donc : effectivement les cœurs d'îlots seront entièrement végétalisés. Donc, ça, ça nous paraissait effectivement important.

C'est deux ans de travaux et les ordres de service vont être lancés, là, d'ici la fin de l'année. Et là c'est 25 millions d'euros sur Rainneville, ce qui fait en moyenne quand même 41 000 euros au logement.

Les consultations de locataires ont été très positives. Déjà c'est une résidence où les gens se plaisent énormément, il y a très peu de demandes de mutation. Ce sont des beaux appartements transversaux avec une belle vue et ce qu'on leur a proposé a vraiment beaucoup plu.

Quelques autres opérations à venir.

Donc, Balzac Bruyère, qu'on peut appeler aussi Porte des Flandres, là, le chantier démarrera en 2022. Là aussi, c'est 11 millions d'euros pour 264 logements.

Cordonnier, qui est prévu de 2023 à 2026. Les études sont en cours. Là, il s'agit de 280 logements. Alors sur Cordonnier, donc il y a 5 immeubles de mémoire. Nous sommes vraiment en réflexion sur Cordonnier. Il est fort possible que nous soyons amenés à démolir deux immeubles qui sont dans un état ne permettant pas une réhabilitation de qualité pour pouvoir reconstruire quelque chose de beaucoup plus qualitatif. Donc là, nous attendons les dernières études pour prendre la bonne décision.

Lescouvé, donc le chantier aura lieu de 2022 à 2024 : 5 millions d'euros. Sur Lescouvé, on peut remettre des balcons partout et ça, c'est un point auquel on attache de l'importance. À chaque fois que c'est possible en réhabilitation, on mettra des balcons. Lescouvé, c'est faisable : on va pouvoir, par l'extérieur, créer des balcons.

Et Saint-Exupéry donc qui représentait 100 logements, deux immeubles : un qui est entièrement, qui est réhabilité, qui est presque terminé, et un sur lequel on a créé un ascenseur justement pour aussi la qualité de vie et l'accessibilité à tous, et un qui va être démoli en 2023 parce que, pareil, il était dans un état où une réhabilitation ne pouvait pas être envisagée et il y aura une reconstruction notamment parce qu'en plus à la place de l'immeuble effectivement mais parce que devant il y avait aussi des terrains pas utilisés et ça va nous permettre de reconstruire de petits bâtiments beaucoup plus bas, donc là aussi pour une qualité de vie beaucoup plus agréable.

Donc, voilà les quelques opérations phares que je pouvais vous présenter.

En dehors du renouvellement urbain, c'est aussi d'être dans une stratégie, donc, d'offre diversifiée, d'offre durable.

Alors, deux chiffres aussi sur l'ensemble d'AMSOM Habitat :

- Le locatif neuf, c'est 146 millions d'investissement,
- Et le BRS, ce sera 40 millions d'investissement sur la période.

Donc, sur Amiens, en termes... Amiens Métropole, là, j'ai des chiffres Amiens Métropole et pas uniquement la ville.

Le développement, c'est :

- 767 logements neufs qui sont programmés sur du foncier déjà identifié. Sur ces 767 logements, donc vous aurez donc 202 maisons individuelles. Je vais prendre pour exemple le square Colette ou la rue Gutenberg où ce sont des belles petites maisons,
- 16 intermédiaires, et là je pense à Fafet, par exemple,
- 549 appartements.

Alors, dans ces 549 appartements, 216 sont en accession à la propriété et là, on est effectivement sur du BRS. On reviendra un petit peu plus tard pour vous expliquer plus longuement le BRS, et là ce sera essentiellement Renancourt, Tellier, le Quai Tellier qui est une opération phare dans les années à venir, et puis Longueau sur l'ancienne friche SNCF. Et également dans ces 549 appartements, 117 en VEFA puisqu'effectivement nous avons des VEFA rue Rigollot, Intercampus, Emergence et à Camille Desmoulins.

Néanmoins, vous voyez, nous vous l'avons précisé, 650 logements en maîtrise d'ouvrage directe et ça, ça me paraît essentiel. Nous avons aujourd'hui à AMSOM Habitat une équipe qui est capable de faire de la maîtrise d'ouvrage, qui est capable de réaliser de très belles choses. Donc, il est évident que nous allons de toute façon systématiquement privilégier la maîtrise d'ouvrage à la VEFA. Nous ne nous interdisons pas de refuser une VEFA. Nous l'avons fait il y a très peu de temps sur une VEFA qui ne nous semblait pas répondre à la qualité que nous attendions.

Alors, l'accession en bail réel solidaire, donc c'est ce qui va avec l'agrément d'office foncier solidaire dont on a parlé tout à l'heure, et donc là je vais laisser Monsieur QUINT vous expliquer plus précisément le dispositif.

M. QUINT : C'est un dispositif qui est très récent. Alors, pour résumer, c'est la séparation du bâti et du foncier, ce qui permet effectivement de proposer en accession sociale des coûts d'acquisition qui sont beaucoup plus accessibles et moins chers que le neuf classique, voire même que le PSLA.

Et pour ça, donc l'organisme foncier solidaire reste propriétaire pendant tout le temps du foncier en échange d'une redevance. L'accédant à la propriété du bâti achète son logement, donc il va pouvoir se constituer un capital qu'il pourra céder à ses enfants, qu'il pourra revendre son bien. Il y a des conditions de revente qui permettent de maîtriser le prix de revente. Le PSLA, aujourd'hui, vous revendez votre maison dans 10 ans, vous êtes libre de le vendre au prix du marché. Ce ne sera pas le cas dans le cadre du BRS puisque le prix de revente est calculé dès

le départ : c'est le prix d'acquisition multiplié par un indice annuel qui est l'indice du coût de la construction, ce qui évite d'avoir une augmentation importante du prix d'acquisition. Donc, c'est du logement qui restera toujours « de l'accession sociale ». Et pour l'accédant, il y a un dispositif très sécurisé puisqu'il y a une obligation de rachat de l'OFS en cas de difficulté particulière et de relogement comme on pourrait l'avoir pour une vente HLM.

Donc, ce dispositif, aujourd'hui, il y a eu quelques exemples : il y a moins de 100 logements qui ont été vendus au niveau national ; il y a 25 000 logements qui sont aujourd'hui programmés en BRS au niveau national.

Pour Amiens, donc la première opération, c'est une opération dans la ZAC Renancourt : 51 logements donc sont commercialisés à partir de la fin de cette année et au début de l'année prochaine. Il faut savoir que sans avoir fait de publicité, on a déjà énormément de demandes. Alors, il s'agit principalement de logements individuels, donc nécessairement ces logements seront très attractifs. Et on est aussi persuadés que, notamment sur l'opération Quai Tellier en centre-ville, eh bien, on pourra proposer de l'accession sociale sur ce type de produit. Donc, c'est bien du complémentaire au PSLA qui existe aujourd'hui et ce sera effectivement un des axes de développement et de construction dans les années qui viennent.

Donc, voilà un peu pour la production de logements sur Amiens.

Donc c'est vrai que par rapport à la période 2015-2020 où on avait une production qui était plutôt limitée dans la mesure où on avait un effort considérable à faire sur le patrimoine, on voit aujourd'hui qu'on reprend des capacités d'investissement, y compris pour la construction neuve, et c'est notre ambition de continuer à produire en répondant évidemment aux exigences de cette collectivité sur la commune.

Enfin, pour terminer, un des engagements importants qui va nous préoccuper beaucoup ces années futures, c'est les engagements environnementaux puisque, comme beaucoup de structures notamment liées au logement, on a une attention particulière pour l'environnement et pour les charges de nos locataires. Et pour ça, donc on a pris dernièrement un certain nombre d'engagements. Donc, c'est la diapo suivante. Si vous voulez bien passer... La voilà.

Donc, les réhabilitations réalisées les années précédentes nous ont permis de réduire beaucoup, enfin d'améliorer nettement la performance énergétique de nos bâtiments puisque au-delà de la rénovation des logements, on a aussi travaillé énormément sur l'isolation de l'enveloppe des bâtiments, l'isolation par l'extérieur, l'isolation des toitures, l'isolation des sous-sols, changement des modes de chauffage, raccordement au réseau de chaleur qui, aujourd'hui, est plus vert grâce aux énergies renouvelables.

Et notre préoccupation est d'atteindre des niveaux de performance qui continuent à s'améliorer. Donc, on a un pris un engagement sur les années qui viennent. Donc au-delà des programmes de rénovation qu'on vous a présentés tout à l'heure, on aura aussi tout un plan de rénovation énergétique uniquement sur le patrimoine. Je pense, par exemple, à Saint-Ladre qui va faire l'objet de rénovation énergétique ou Pierre Rollin qui va faire l'objet de rénovation énergétique, donc des ensembles importants qui seront réhabilités uniquement sur la partie énergétique avec un engagement : c'est d'être en dessous de 115 kilowattheures par mètre carré par an en 2035, en moyenne sur notre patrimoine. C'est important puisqu'aujourd'hui on est à 175, ce qui est déjà pas mal, mais pour atteindre ce gap, il va falloir investir considérablement dans l'isolation des bâtiments.

Autre objectif : c'est de réduire l'émission de gaz à effet de serre puisqu'on est un gros consommateur d'énergie pour chauffer les bâtiments ou pour chauffer l'eau. Et donc, là-dessus, on prend également des engagements : c'est d'atteindre un objectif de diminution de 50 % de l'émission de gaz à effet de serre moyenne sur notre patrimoine, donc d'être à un peu moins de 20 kilogrammes d'équivalent CO₂ par an. C'est un peu technique mais c'est la mesure.

Donc ça, ça nécessite de travailler certes sur le bâti mais aussi de travailler sur les ressources énergétiques, enfin ce qu'on utilise en énergie. Alors, Amiens a un grand avantage : c'est le réseau de chaleur. Donc, on travaille avec la SEMOP actuellement pour le raccordement de nouvelles résidences anciennes mais aussi les nouvelles pour pouvoir s'y raccorder. Mais on travaille aussi sur d'autres dispositifs de chauffage, sur les chaufferies collectives ou sur l'individuel, que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien. Donc, de gros investissements qui vont être faits sur la partie énergétique.

La partie énergétique, c'est aussi travailler sur l'autoconsommation électrique puisque la loi a beaucoup évolué ces dernières années et nous permet d'auto-consommer l'énergie électrique grâce aux panneaux photovoltaïques. Il faut savoir, par exemple, que notre bâtiment, le siège sera auto-consommateur de son électricité, y compris avec ses véhicules électriques, puisqu'aujourd'hui 70 % de la flotte est en véhicules électriques, et ça, on aimerait le faire sur notre patrimoine qui, lui aussi, va pouvoir être doté prochainement de bornes électriques, puisqu'on est propriétaire de bâti mais on est aussi propriétaire de plein de places de parking. Et on a actuellement, par exemple, la première installation de bornes électriques sur notre patrimoine à Condorcet, ce qui, couplé aux panneaux solaires, permettra de proposer un tarif de recharge pour nos locataires qui sera plutôt très intéressant.

La partie énergétique, enfin l'environnement, c'est aussi nos espaces verts. On est propriétaire de centaines d'hectares sur notre patrimoine. Donc, là aussi, l'enjeu, au-delà de la gestion différenciée des espaces verts, c'est d'optimiser cette gestion des espaces verts en plantant des arbres, en favorisant la biodiversité. Donc, on est en train de mettre en place des actions avec des structures spécialisées qui nous aident à le faire. On va, par exemple, commencer à avoir des grosses actions de plantation d'arbres dès cette année au mois de décembre sur notre patrimoine.

Et enfin, c'est déployer l'économie circulaire et les filières durables. Les nouvelles réglementations en matière de construction nécessitent, favorisent un certain nombre de filières, notamment de matériaux biosourcés, qu'il va falloir effectivement construire et consolider au niveau du territoire. Et comme aujourd'hui on est un acteur qui est extrêmement important à la fois dans la construction et la réhabilitation, on est obligé, pour être efficace, d'aider au développement de ces filières, et là aussi on va commencer à y travailler.

Voilà ce qu'on pouvait vous présenter dans un délai court, même si on a débordé un petit peu, je pense.

MME FOURE : Non, non ! Merci beaucoup pour cette présentation qui nous permet d'avoir une vision assez complète de ce que fait l'OPAC et je dirais que ça démontre, s'il en était besoin, que l'OPAC, excusez-moi de l'appeler toujours comme ça, mais c'est plus simple, c'est plus compréhensible par chacun. Donc, cela démontre, s'il en était besoin, que l'OPAC est vraiment une entreprise citoyenne, donc qui investit beaucoup, donc qui favorise l'emploi dans notre ville et c'est tant mieux, mais qui a aussi des engagements forts en matière environnementale et qui veille à ce que ses locataires et les habitants de manière générale se sentent bien dans leur logement.

Quand je vois que la vacance baisse, comme vous l'avez démontré au début de votre propos, ça démontre bien sûr que les habitants se sentent bien dans leur logement et pour moi, c'est une source de satisfaction de savoir cela. Je constate aussi que nous avons beaucoup moins de retours et de plaintes d'habitants qu'on en a eus par le passé. Ça, c'est un indicateur aussi qui a toute sa valeur.

Et puis je note également le choix que vous avez fait, et que nous partageons complètement, d'une grande présence sur le terrain avec le maillage de vos gardiens qui sont vraiment, qui connaissent parfaitement la situation des familles et qui ont un rôle éminent dans la vie de nos quartiers. Donc, je voulais vraiment le souligner de manière un petit peu appuyée, rendre hommage donc au travail que vous avez accompli, vous en tant que directeur, mais autour de vous, toute votre équipe et tout l'ensemble du personnel de l'OPAC. Donc, je pense que c'est vraiment, ça mérite d'être souligné parce que vous accueillez quand même un nombre très important d'Amiénois dans vos logements et ceux qui sont les plus en difficulté.

Je rappelle quand même que 80 % des habitants de notre ville sont éligibles au logement social. Alors, 80 % ne sont pas logés dans le parc locatif social, mais 80 % sont éligibles, c'est dire à quel point le rôle que vous avez est un rôle majeur pour les habitants de tous nos quartiers puisque l'OPAC a des logements maintenant, on peut dire, à peu près dans tous les quartiers. Et nous veillons à ce que dans les ZAC en particulier le pourcentage de logement social que nous avons dans la ville qui bordure les 35 %, je vais dire, donc bien au-delà du pourcentage exigé, que ce pourcentage continue, enfin qu'il soit constant, y compris avec les nouveaux logements qui sont construits un peu partout dans la ville.

Voilà ce que je voulais dire, mais la parole est maintenant à qui le souhaite. C'est Monsieur PRADAT qui prend la parole.

M. PRADAT : Merci, Madame la Maire. Bonsoir, mes chers collègues, bonsoir Monsieur QUINT, Madame CLECH.

Nous avons quelques petites questions. J'en ai quatre.

Il y a une première question que vous n'avez pas abordée, c'est le nombre de demandes de logement qui sont aujourd'hui en souffrance. Ce sont des choses sur lesquelles on est interpellés régulièrement.

Une deuxième question, c'est sur la médiation sociale. Il y a des gardiens, il y a des caméras de surveillance, mais quid de la médiation sociale ?

Ensuite sur la diversification des logements. Donc là, j'ai une question un peu, on va dire, transversale parce que déjà je vous remercie d'être venu nous présenter le bilan d'activité parce qu'on a eu pas mal de questions depuis le début du mandat, depuis un an, sur les questions de logement. Et donc sur l'opérateur Toit Aussi, on observe et on est intervenus plusieurs fois sur le fait que l'opérateur Toit Aussi est là pour actionner le PSLA, mais que ça se fait essentiellement sur la maison individuelle. Il y a eu quelques expériences d'accession sociale sur de l'habitat intermédiaire, donc collectif, qui prend moins de surface à artificialiser que la maison individuelle et on voit qu'on a un peu du mal à sortir de ce modèle de la maison individuelle. Donc, je suis assez intéressé par cette présentation du bail réel solidaire, qui est une autre façon d'accéder à la propriété que je ne connaissais pas. Donc, je vais regarder un peu plus près.

Sur cette question aussi de l'accession sociale et de la diversification des modes d'habiter, vous n'avez pas eu un seul mot sur l'habitat participatif. Or, on sait que dans d'autres villes ce sont des dispositifs d'action qui existent et qui permettent à des groupes d'habitants de se constituer avec souvent aussi différentes façons d'habiter. Cela peut être du locatif, de l'action sociale ou de la propriété. Et d'être des modes vertueux de participation, de citoyenneté. Souvent dans ces habitats on crée des salles communes, on crée une chambre d'amis commune, on a un jardin commun et ce sont des services qu'on n'a pas, tous, à disposition et qui permettent de la mutualisation. Or, ces expériences d'habitat participatif sont compliquées à mener, et j'en sais quelque chose, et nécessitent l'aide de la puissance publique qui peut être de différents ordres, qui peut être sur la réservation de terrains, qui peut être sur des parts, des proportions dans une résidence réservées à ce type d'habitat, comme ça se fait par ailleurs, et qui peut être aussi sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider ces collectifs à aller au bout de ces expériences qui sont souvent intergénérationnelles et mixtes. L'opérateur Toit Aussi pourrait être un bras armé d'une politique sur l'habitat participatif.

Et la quatrième remarque sur l'environnement. Donc, on est contents d'entendre que l'office va se préoccuper non plus seulement, et c'était une problématique importante qui était l'énergie dans la consommation qui est faite des logements, mais aussi de l'énergie qu'il ne faut pas consommer, c'est-à-dire l'énergie grise des matériaux et la problématique des matériaux géosourcés et biosourcés qui, par ailleurs, peut être un formidable outil de développement économique. Je rappelle qu'il n'y a aucun isolant biosourcé issu du Nord de la France actuellement sur le marché. Donc, cette problématique est devenue imposée avec la RE 2020. C'est très bien que l'office s'en empare pour ne pas avoir une réponse uniquement en termes de performance. Les matériaux biosourcés permettent l'économie circulaire et en même temps d'avoir moins d'impact sur le CO₂ aussi à la démolition et au réemploi.

Dernière petite remarque. C'est un clin d'œil. On sait que c'est compliqué sur certaines résidences de réhabiliter, mais démolir à l'heure de la raréfaction des ressources, est-ce bien raisonnable ?

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non.

Donc, je vais passer la parole à Monsieur QUINT, mais je voudrais simplement vous dire, Monsieur PRADAT, que sauf erreur de ma part, c'est 12 % de logements de l'OPAC qui sont des individuels. 12 %, ce n'est pas beaucoup. Et je rappelle aussi que le souhait de la plupart de nos concitoyens quand ils accèdent notamment à la propriété, c'est d'avoir une petite maison avec un petit coin de terrain et que j'entends bien le discours qui consiste à dire qu'une maison avec un bout de terrain, c'est plus... comment dirais-je... ça prend davantage d'espace que des appartements, mais c'est quand même le souhait ultra-majoritaire. Et dans les demandeurs de logement de l'OPAC, il y en a de très nombreux qui demandent pendant de longues années à avoir un logement individuel parce que c'est vraiment ce qu'ils souhaitent, et je pense qu'ils viennent nourrir le flux de ces demandeurs de logement qui restent malheureusement dans l'insatisfaction.

Je laisse Monsieur QUINT répondre plus avant.

M. QUINT : Alors sur le nombre de logements, de demandes de logement, par contre en attente sur Amiens Métropole, on est à peu près sur plus de 8 000 demandes de logement qui sont en attente. On réalise, tous bailleurs confondus, un peu plus de 2 000 attributions par an.

Il faut savoir que dans ces 8 000 demandes de logement, on a 4 000, c'est une particularité, c'est des demandes d'échange entre deux logements. Donc ce sont des personnes, des familles qui occupent déjà un logement social et qui souhaitent en avoir un autre dans un autre quartier, une autre résidence ou une autre typologie de logement.

On est considérés dans les ratios nationaux, alors je n'aime pas trop parler de cette situation des demandeurs de logement en les comparant à des ratios nationaux, mais c'est juste pour donner une tendance, sur une pression moyenne en matière de demande de logement par rapport effectivement au nombre de logements à produire.

Donc, chaque année, on a quand même, sur Amiens, une part de nouvelles demandes qui est relativement importante. Donc, on voit bien que même si on n'a pas un délai d'attente court, puisqu'on est à un peu moins d'un an de délai moyen d'attente, les nouvelles demandes font qu'une partie des personnes qui n'ont pas satisfaction chez nous ont malgré tout des solutions de relogement et abandonnent leur demande de logement dans un délai relativement court.

Néanmoins, on a une pression moyenne en matière de logement et c'est vrai que les orientations en matière de construction de logements dans le PLH sont plutôt bien calibrées, même si la ville d'Amiens et Amiens Métropole comptent un nombre de logements sociaux en proportion relativement importante. C'est bien effectivement de continuer à construire du logement social.

Voilà ce que je peux vous dire à peu près sur le nombre de logements en souffrance.

La médiation sociale, alors on a parlé des gardiens qui sont des médiateurs sociaux sans le titre, puisqu'ils font énormément tous les jours dans la relation aux locataires, mais on a donc une équipe en matière d'accompagnement social, alors qui traite de l'impayé c'est vrai mais pas seulement. On a aujourd'hui 28 personnes qui ne font que de l'accompagnement social. Alors, ce n'est pas de la médiation au sens médiation de rue, mais néanmoins on traite des problématiques directement avec les familles, donc ce n'est pas que de l'impayé. C'est souvent lié à des problématiques très diverses et ça touche des personnes âgées victimes d'isolement, ça touche des problématiques liées aux éducations des enfants, ça touche à des problématiques d'hygiène ou des problématiques y compris psychiatriques pour certaines situations. Donc, on travaille beaucoup avec les associations qui sont, elles, spécialisées dans ces accompagnements. Mais on a aujourd'hui un rôle, d'ailleurs de plus en plus important, en matière de coordination de tous ces services.

Sur la diversification des logements Toit Aussi au niveau du PSLA, alors c'est vrai qu'il y a principalement de la maison individuelle qui est réalisée par Toit Aussi, même si on a eu quelques opérations en logement collectif qui ont été réalisées en accession à la propriété. Je pense, par exemple, à l'îlot Delacroix. On a vendu du logement en appartements sur le quartier Nord. Mais c'est quand même de l'individuel qui est quand même dense. On n'est pas sur du pavillon important. On est sur de la maison de ville. Alors, je vous l'accorde, aujourd'hui, effectivement, la préoccupation est à l'utilisation maximum du foncier, mais la demande aujourd'hui en matière d'accession à la propriété concerne principalement du logement individuel. On fait le pari, par exemple, sur Quai Tellier, que la situation géographique, c'est-à-dire en plein centre-ville, permettra de faire de l'accession à la propriété. Mais la première demande des personnes, des familles qui veulent acheter, c'est vraiment d'acheter une maison.

Alors l'habitat participatif, là, malheureusement, je ne pourrai pas trop répondre à votre question, même si j'ai connu un projet rue de Verdun qui avait été porté à un moment donné et l'OPSOM

s'était porté, à un moment donné, garant en matière d'agrément. Donc nous, on est plus là pour accompagner des projets que pour en porter nous-mêmes. Donc, voilà ce que je pouvais vous dire.

Sur l'environnement, au niveau de l'énergie, RE 2020, alors c'est vrai que ça va être un vrai sujet sur les matériaux biosourcés et les filières. Néanmoins, on travaille déjà sur la filière bois puisqu'on réalise des maisons en ossature bois. Et on travaille avec nos collègues de l'OPALE dans l'Aisne qui sont plutôt avancés, notamment sur l'utilisation de biosourcés. Ils ont utilisé, par exemple, des maisons en paille et aussi avec des isolants de laine de bois, enfin des choses comme ça, qui commencent à se développer et qui peuvent être des filières locales. Il y a aussi, par exemple, du recyclage de vêtements qui commence aussi à se développer, je crois que c'est à Roubaix, et qui permet de construire des isolants.

Mais c'est vrai que là, la première action qu'on va pouvoir mener, c'est notamment la filière d'ossature bois qui est quand même importante pour atteindre des bons niveaux de performance au niveau de la réglementation sur le biosourcé dans la RE 2020.

Et enfin, sur la démolition, alors je vais vous rassurer : moi, je n'aime pas non plus démolir. J'aime plutôt, je préfère réhabiliter que de démolir. D'ailleurs, en 2015, il y avait un programme de démolition qui était beaucoup plus ambitieux que ce qui finalement a été réalisé.

Après on fait vraiment le bilan et là, par exemple, on parle de Cordonnier. On fait le maximum pour essayer de trouver des solutions pour ne pas démolir. Néanmoins, le bilan n'est pas qu'économique dans le choix de démolir ou pas démolir. C'est aussi dans une capacité à proposer à grands frais une réhabilitation, une restructuration qui permette vraiment de faire vivre les bâtiments pour encore 40 ou 50 ans en termes de confort, en termes de sécurité et en termes d'adaptation aux nouvelles pratiques et c'est vraiment ce qui détermine le choix entre une démolition ou une réhabilitation. Ce n'est pas qu'un point de vue économique même si évidemment le point de vue économique est aussi un des sujets.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos cinq remarques.

MME FOURE : Merci beaucoup. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Oui, peut-être un mot de complément dans les réponses qui ont été apportées par David QUINT.

Sur le sujet de la médiation sociale, je vous ai entendu, Monsieur PRADAT, dire : oui, il y a des gardiens, il y a des caméras, mais est-ce qu'il y a un traitement social des problématiques ? Et je voudrais simplement vous donner l'exemple de ce qui a été fait sur la résidence Balzac parce que je trouve que c'est assez exemplaire. Ça a été une approche. Je vous rappelle : la résidence Balzac, c'est donc 160 logements dans deux grandes tours dont, à l'époque, la moitié était vacante liée à des gros problèmes d'ambiance, de trafics divers. Et il y a eu une approche qui a consisté à justement faire le pari de la présence des gardiens avec des recrutements de gardiens, à faire le pari du déploiement des caméras, la vidéoprotection. Il y a deux caméras par étage dans chacune des tours, donc ça a été un déploiement vraiment très important. Ça a été aussi accompagné d'une voie d'accès. Il y a eu un travail d'aménagement pour permettre à la police nationale d'avoir un accès plus rapide.

Mais tout ça s'est fait aussi avec un véritable accompagnement social. Alors, il y a des choses qui ne sont pas toujours faciles à faire, il y a parfois des familles qui posaient de graves

problèmes de comportement qu'on a dû expulser, replacer ailleurs. Il y a un travail de peuplement extrêmement fin où les attributions... Alors, une fois qu'on a réhabilité les logements, on a pu faire des attributions avec des profils de familles qui ne posaient pas de problème, en évitant, par exemple, de concentrer au même endroit des familles avec des adolescents, par exemple.

Donc ça, c'est un travail très, très fin, un travail d'accompagnement social qui a été fait en même temps et, je trouve, un des meilleurs symboles de ce travail-là ça a été aussi le lancement d'une conciergerie solidaire. Tous les bailleurs ne font pas ça. D'ailleurs, l'OPAC a été le premier bailleur en France à créer ce type de service qui a un rôle social véritablement éminent sur le secteur. Voilà.

Je voulais simplement préciser qu'on avait la chance d'avoir un bailleur, comme l'a dit David QUINT, qui avait des actions dans de multiples domaines et on voit que ça marche. Je peux vous dire qu'aujourd'hui le taux de vacance dans la résidence Balzac, il est extrêmement bas. Je crois qu'il n'y a quasiment plus de logements à attribuer.

MME FOURE : Merci. Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Oui, merci. Juste un tout petit complément pour les isolants biosourcés. Effectivement, on a l'association Le Relais – c'est l'association dont vous parlez – qui fabrique un isolant à partir de tissus. Donc, toutes les boîtes que vous voyez un peu partout en France, enfin plutôt dans le Nord de la France, une grande partie sert à fabriquer des isolants qui ont un coefficient d'isolation tout à fait comparable à de la laine de roche, donc très, très bien. Par contre, parfois ils ont du mal à trouver des débouchés. Donc, je pense qu'en plus c'est du local, effectivement ils sont dans le Pas-de-Calais, et on aurait tout intérêt à les aider puisqu'ils ne demandent qu'à se développer plus et plus.

MME FOURE : Merci pour ces remarques. D'autres interventions ? Non. Mais je pense que les propos de Monsieur QUINT étaient très complets et vraiment nous ont montré les différentes facettes des tâches qu'accomplit l'OPAC dans notre ville. Donc, je voulais encore une fois le remercier et puis vraiment transmettre à toute son équipe nos sincères remerciements pour leur implication et leur présence sur le terrain. On voit bien que ça a un effet, cette présence humaine sur le terrain. Et pour relayer ce que disait Monsieur PRADAT tout à l'heure sur les médiateurs sociaux, c'est vrai que les gardiens sont de véritables médiateurs sociaux. Ce ne sont pas des gardiens d'immeuble classiques, mais ce sont des personnes qui ont un rôle éminent à jouer dans les différents quartiers et qui connaissent toutes les familles.

Donc, merci beaucoup, Monsieur QUINT. Merci d'être venu nous présenter les activités de l'OPAC. Je pense que c'était vraiment utile et la qualité d'écoute de tout un chacun démontrait l'intérêt que nous avons tous pu porter à votre présentation. Merci et bonne continuation à vous.

Et je vais pouvoir donc reprendre la séance maintenant.

(La séance est reprise à 19 h 16.)

MME FOURE : Donc, la séance est reprise. Merci, Monsieur QUINT, donc.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021. APPROBATION.

MME FOURE : Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 13 septembre et le 18 octobre 2021, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis.

Y a-t-il des observations ? Oui. C'est Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui. Merci, Madame la Maire.

Je voudrais revenir sur un point. Avec le groupe Amiens c'est l'tien on avait été interpellés, on vous a interpellée au dernier conseil municipal sur la question de la tarification de l'accueil dans les centres de loisirs et la cantine. Donc voilà, c'est un peu moins agréable que ce dont on parlait avant. Le mécontentement demeure. Il y a eu des ajustements qu'on pourrait vraiment qualifier de « à la marge ».

Premier point : surcoût en cas de présence exceptionnelle, ce ne sera plus de 50 % mais 20 %. Il y a donc bien un surcoût en cas de présence exceptionnelle. J'y reviens après.

La facturation pour les absences de plus de 14 jours consécutifs en cas de force majeure, c'est revu : il y aura bien également à payer pour ces absences.

Et puis, ce n'est pas que ça. Ça, c'est juste les ajustements que vous avez proposés. Ça ne règle pas le problème. Ce mode de tarification, au départ, il était dit pour simplifier, ça va simplifier les choses pour les familles. Or, ça met en difficulté les plus précaires d'entre elles.

On voit : là, les premières factures viennent de tomber, donc elles étaient à régler sous quelques jours, très rapidement. Il y a beaucoup de parents qui sont surpris d'un certain nombre de choses. Ils se sont plaints. Ils sont mécontents parce qu'ils se retrouvent à payer plus cher parce qu'il y a des jours d'absence qu'ils sont payés. Il y a beaucoup de familles qui ne peuvent pas prévoir à quel moment elles vont avoir des absences dans leur emploi du temps et elles s'engagent sur une totalité, et c'est le cas des gens qui travaillent à temps partiel, en vacation. On connaît pas mal d'agents à la ville d'Amiens qui sont en vacation. Et donc, ils sont en situation précaire. Et quand bien même ils ne seraient que 2 %, et ça, c'est les chiffres que votre conseil a avancés, ces 2 % c'est ceux qui ont du mal à s'en sortir. On retiendra donc qu'en début de mandat vous n'avez pas entendu ce mécontentement et que vous avez mis encore plus en difficulté les familles amiénoises qui ont du mal à joindre les deux bouts.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ a-t-elle des éléments de réponse à apporter ?

MME BOUCHEZ : Alors, je suis un petit peu surprise de ce que Monsieur PRADAT annonce puisque depuis que les factures ont été envoyées, nous n'avons eu aucune réclamation

d'aucune famille. Enfin moi, à ce jour, en tout cas, les services ne m'ont fait remonter aucun problème.

Par contre, je vous invite à vraiment dire aux familles qui viennent vers vous d'appeler le service de la restauration scolaire pour qu'on puisse voir avec eux s'il y a une erreur ou pas dans les factures. Notamment quand vous parlez des familles les plus précaires, je vous entends bien sur les gens qui sont en temps partiel ou des mi-temps ou autre chose. Ce sont quand même des familles qui vont être dans les QFI les plus bas. Donc, je vous rappelle : c'est 90 centimes le repas. Donc, sur ces familles les plus fragiles, je pense qu'on ne peut pas être beaucoup plus bas que ce tarif-là.

MME FOURE : Merci, Hélène, de préciser. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, certains des éléments soulevés par Monsieur PRADAT ne manquent pas de m'étonner.

En tout cas, les 20 % supplémentaires qui sont demandés lorsqu'un repas est pris et qu'il n'était pas programmé, ce 20 % là existait déjà dans la tarification précédente. Donc, ça n'est pas une nouveauté.

De la même façon, vous évoquez les repas qui ne seraient pas pris et qui seraient tout de même facturés. Je rappelle que c'est un forfait et que pour calculer le forfait, nous avons déterminé le nombre de repas par année et que nous avons enlevé un nombre de repas correspondant à une moyenne d'absences. Alors, je ne sais plus exactement le nombre de jours que l'on défalque de ce forfait.

MME BOUCHEZ : Alors, 8 jours pour l'élémentaire et 12 jours pour la maternelle.

M. MERCUZOT : Voilà. Ce qui veut dire que les repas non pris ne sont pas payés parce qu'ils font partie de ces repas qui sont défalqués.

Et puis je vous entends dire que les factures sont à payer dans un délai très court. Les factures qui ont été élaborées, elles ont d'abord l'avantage d'être données aux parents selon un timing qu'ils peuvent prévoir, ce qui n'était pas le cas auparavant, parce que les factures arrivaient quelques fois avec énormément de retard et quelquefois d'ailleurs se télescopaient avec d'autres factures.

Et que par ailleurs, le délai de paiement est un délai parfaitement habituel. Il n'y a rien de changé, de ce point de vue-là, sur le délai qui est donné aux familles pour payer les factures qu'elles reçoivent.

MME FOURE : Merci aux uns et aux autres pour ces précisions. Et j'ajoute que c'est une tarification qui est calquée sur ce que nous appliquions depuis plusieurs années dans les crèches et sans avoir constaté de difficultés pour les familles. Donc, l'objectif est évidemment de simplifier la tâche pour les services, mais aussi et surtout de faire en sorte qu'il y ait le moins de temps possible qui s'écoule entre le moment où les repas sont consommés ou bien l'activité réalisée et le moment où les parents ont à payer, parce que c'est beaucoup plus facile à gérer que quand ils avaient, comme par le passé, des sommes qui tombaient, enfin des factures qui tombaient souvent en novembre-décembre pour l'été précédent et donc avec des difficultés, là, réelles à assumer ces charges-là.

Donc, on verra de toute façon. Comme on s'y est engagés, on fera un bilan au bout d'un an de fonctionnement et on fera le point sur le sujet. Parce que l'objectif, encore une fois, c'est de rester avec une tarification qui est extrêmement sociale et c'est bien normal puisque nous avons beaucoup de familles qui ont en effet des difficultés à terminer leurs fins de mois, on va dire.

Donc, il n'y a pas de vote sur ce point puisque c'est une simple communication.

DONT ACTE

6 - PACTE DE GOUVERNANCE D'AMIENS METROPOLE. AVIS.

MME FOURE : La communauté d'agglomération Amiens Métropole a délibéré le 17 décembre 2020 pour décider de l'élaboration d'un pacte de gouvernance, selon les modalités introduites par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Ce pacte contient une présentation rapide du territoire, son organisation politique et administrative, les compétences de la communauté d'agglomération et la coopération intercommunale souhaitée, en intégrant un volet sur la mutualisation des services.

Chaque commune de la communauté d'agglomération dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du pacte pour émettre un avis sur le document.

Je vous propose donc ce soir d'émettre un avis favorable sur le pacte de gouvernance d'Amiens Métropole.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Bonsoir à tous.

Ce document expose fidèlement l'histoire et le fonctionnement d'Amiens Métropole, mais parallèlement il ne comporte aucune proposition nouvelle.

Particularité de notre métropole : c'est le poids en termes de population de la ville Amiens dans cette métropole et qui débouche sur plusieurs observations. La réalité des faits aujourd'hui, c'est que la métropole est constituée de deux grosses, de deux hyper structures qui sont donc la métropole elle-même et la ville d'Amiens en tant que commune phare et importante de cette métropole.

Autre particularité amiéno-amiénoise : c'est que la métropole et la ville sont tellement imbriquées que nous avons un exécutif à deux têtes, un binôme. C'est assez rare pour le souligner. Parfois, je dis que nous avons deux maires à Amiens. C'est souvent la vérité, c'est souvent comme cela que c'est perçu par les Amiénois. On vous voit tout le temps à deux, on vous voit toujours ensemble. Alors, ça dénote positivement, je vous l'accorde, le fait que vous vous entendez bien, que vous êtes solidaires, que vous travaillez de concert, mais c'est quand même une particularité. Je rappelle quand même que les Amiénois ont voté pour une personne et se retrouvent aujourd'hui avec deux maires. Mais bon, passons là-dessus.

Le problème de cette délibération, enfin le problème que nous soulevons, c'est que bien que la loi nous demande notre avis, eh bien, difficile de donner un avis global sur ce pacte qui comporte dans sa rédaction et en son sein un pacte fiscal et financier qui arrivera plus tard, dans une délibération prochaine, mais qui aujourd'hui ne nous a pas été présenté, n'existe pas

et qui pourtant, je ne dirai pas est le plus important parce que le reste du pacte de gouvernance est important. La manière dont les maires arrivent à parler entre eux, dont les maires arrivent à prendre des décisions en commun pour faire avancer les dossiers de la métropole, c'est quelque chose qui fonctionne bien aujourd'hui. C'est quelque chose qui fonctionne bien. Ce qui fonctionne moins bien, et on le voit au fur et à mesure des délibérations que nous passons depuis quelques mois, c'est ce lien financier entre la métropole et certaines communes de la métropole, et je pense particulièrement, nous sommes ici en conseil ville, je pense particulièrement à la ville d'Amiens.

Pourquoi je pense à la ville d'Amiens ? Parce que régulièrement la sensation qui est donnée par les délibérations, c'est que la métropole fait appel à ce que j'appelle régulièrement le pompier de service financier qui est la ville d'Amiens. Bien souvent, nous arrivons dans des délibérations où par manque d'argent, par manque de moyens, il est décidé, soit par le maire d'Amiens, de contribuer financièrement aux finances de la métropole, soit, à l'initiative du président de la métropole, de demander à la ville d'Amiens de participer.

Quand je dis « à la ville d'Amiens », je dis seulement à la ville d'Amiens et c'est là qu'est le problème. Bien souvent, quand j'ai soulevé ce problème, vous avez répondu : mais c'est normal, Amiens est la ville la plus grande de la métropole et c'est normal qu'elle contribue de la manière la plus importante aux choses qui se déroulent sur la métropole. Eh bien, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas un bon raisonnement.

Le bon raisonnement, il n'est pas par la taille ; il est par les capacités financières des communes. On n'a pas, parce qu'on est les plus gros, parce qu'on est les plus importants en termes de population, automatiquement la meilleure capacité financière, et vous le savez, ce n'est pas le cas. Quand on regarde la liste de toutes les communes de la métropole, Amiens n'est pas en tête en capacité financière par habitant et elle n'est pas non plus en deuxième, elle n'est pas non plus en troisième, elle n'est pas non plus en quatrième position. Elle est au milieu. Donc, Amiens n'est pas la ville la plus riche de la métropole et ce pacte fiscal, qui n'existe pas encore, ce pacte financier, aujourd'hui, il est fait comme ça, un petit peu au bon vouloir du président de la métropole et de vous-même en disant : pour l'instant, vu qu'il n'y a pas de pacte, on va demander systématiquement à la ville la plus peuplée, mais pas à la ville la plus riche, de participer.

C'est la raison pour laquelle, en l'absence de pacte financier et fiscal, nous ne pouvons pas faire autre chose que de nous abstenir sur la globalité de ce pacte de gouvernance.

MME FOURE : Bien. J'entends bien ce que vous dites. Quelques mots pour vous répondre.

D'abord, pour vous dire qu'il n'y a pas deux maires à Amiens : il y a un maire et un président d'Amiens Métropole. Je pense qu'aucun Amiénois ne se... enfin ne se pose la question ; ça lui paraît tout à fait clair. Quant à dire que nous serions uniques, c'est aussi le cas de la ville de Lille, de Bordeaux, de Marseille et j'en oublie, Reims, et bien d'autres encore, qui sont de taille comparable à Amiens ou plus grandes, qui ont en effet une distinction entre leur maire et leur président de l'agglomération. Voilà.

Je voudrais dire que sur le reste des propos que vous tenez, qui s'entendent en effet sur le pacte financier et fiscal, c'est un sujet que nous aurons l'occasion d'aborder lors du conseil municipal prochain. Donc, vous n'aurez pas beaucoup à attendre pour qu'on aborde le sujet sur le fond et que vous puissiez en débattre, que nous puissions en débattre tous ensemble.

J'ajoute que s'agissant des fonds de concours, nous, nous avons estimé que quand nous mettions en place un mécanisme, il devait être appliqué à tout le monde et pas seulement aux communes en dehors d'Amiens ville. Donc nous, nous appliquons de la même façon les fonds de concours à toutes les communes, les 39 communes d'Amiens Métropole.

Voilà ce que je voulais dire.

Alain GEST veut ajouter un petit mot.

M. GEST : Juste un petit mot.

Sur le pacte financier et fiscal, dire qu'il n'y en a pas ; bien sûr que si, il y en a un. Il y en a un que vous avez voté, Monsieur DESCHAMPS, puisque vous votiez tout avec nous dans le mandat précédent, et donc il y a un pacte financier et fiscal qui a été voté.

Deuxièmement, comme vient de le dire Madame le Maire, il sera effectivement présenté le mois prochain.

Et s'agissant des fonds de concours, il faut distinguer ce qui est la règle, c'est-à-dire celle que nous avons rétablie depuis 2014, à savoir des fonds de concours pour tout le monde et pas uniquement pour certaines communes dont on ne savait d'ailleurs pas lesquelles étaient véritablement concernées et pas la ville d'Amiens. Et deuxièmement, les participations que la ville d'Amiens a jugées normales dans la mesure où, par exemple, le BHNS est un... comment dirais-je... un équipement qui concerne principalement la ville d'Amiens, pas que, mais principalement la ville d'Amiens.

De la même façon, lorsque l'on construit Aquapôle, c'est également un équipement qui est quand même situé sur le territoire d'Amiens. Alors certes, la compétence dans ce domaine est celle d'Amiens Métropole, mais je ne vois pas ce qu'il y a de choquant à ce que la ville, qui est principalement concernée, apporte sa participation à ce genre de chose. Et toutes les autres communes sont effectivement soumises aux fonds de concours de 30 % pour chacune d'entre elles.

MME FOURE : Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BELINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY se sont abstenus.

7 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNEE 2021. SUBVENTION DE L'ÉTAT. CONVENTION.

MME FOURE : Dans le cadre de la dotation de la politique de la ville, je vous propose d'approuver la liste des projets pouvant bénéficier de crédits de l'État au titre de l'année 2021, comme il est indiqué en article 1 de la délibération qui vous a été communiquée.

L'État nous accorde une enveloppe de 2 360 647 € et la préfète a proposé une convention prévoyant la programmation de 46 opérations éligibles aux crédits dotation politique de la ville, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Amiens, pour un montant de 1 286 237 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec l'État et de m'autoriser à la

signer.

Je vous rappelle que classiquement c'est en cours d'année qu'on envoie toute une liste de projets sur lesquels on demande des subventions de l'État dans le cadre de la dotation politique de la ville.

Les services de l'État étudient les dossiers que nous présentons. On en présente toujours beaucoup plus que ce qui est possible d'être financé pour laisser le choix à Madame la Préfète des dossiers qu'elle entend proposer en termes de subventions.

Donc, c'est la phase ultime de ces échanges qui vous est proposée ce soir.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Quand il s'agit de recevoir de l'argent, évidemment je pense qu'on ne peut être que tous d'accord.

8 - EXERCICE 2021. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES. BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'adopter le budget supplémentaire, c'est-à-dire au fond d'adopter la deuxième décision modificative qui a cette particularité, par rapport à la première que nous avons votée au mois de juin, qui a la particularité d'intégrer les résultats du compte administratif de l'année 2020, donc de l'année dernière.

Cet ajustement des dépenses et des recettes, il va aboutir à dégrader l'excédent de gestion courante d'un peu moins d'un million d'euros, pour être plus précis de le dégrader de 920 000 €. Pourquoi ?

Tout simplement parce qu'à ce stade de l'exécution du budget 2021, nous pouvons d'ores et déjà indiquer qu'il convient de réévaluer à la fois les dépenses et les recettes, mais que d'une certaine façon malheureusement les recettes vont augmenter moins, nous allons moins les réévaluer que nous devons réévaluer les dépenses, d'où ce delta de - 920 000 € sur l'excédent de gestion courante.

Concernant donc les recettes, elles sont en augmentation, pour leur part, de quelque 630 000 €. Je ne vais évidemment pas rentrer dans le détail de ces 630 000 € qui sont le résultat de + et de -. Pour signifier les montants les plus importants, il convient de constater que les produits de la fiscalité directe locale affichent une baisse, par rapport à ce qu'on avait envisagé, de 510 000 € et qu'inversement les produits de la taxe additionnelle sur les droits de mutation enregistrent une hausse, quant à eux, de 600 000 €. Il faut d'ailleurs souligner que la dotation forfaitaire est en augmentation de 500 000 € par rapport à ce qu'on avait budgété initialement. Voilà pour, très brièvement posée, cette augmentation de 630 000 € des recettes.

Les dépenses, quant à elles, je vous l'ai dit, elles augmentent également et de façon plus importante que les recettes. Les dépenses augmentent en effet de 1 540 000 €, en tout cas c'est ce qu'il vous est proposé d'acter.

Et il faut souligner de ce point de vue-là que la plus grande part de cette augmentation résulte de l'augmentation des dépenses de personnel qui augmentent, à elles seules, de pratiquement 3 millions d'euros en raison notamment des dépenses de personnels non permanents qui résultent en grande partie des conséquences toujours que nous mesurons de la crise de la Covid et qui

nécessitent un investissement supplémentaire en termes d'accompagnement, par exemple, des enfants dans les écoles pour le nettoyage des locaux, par exemple, ou des matériaux utilisés par les enfants.

Il faut souligner également qu'inversement, et c'est ce qui explique que les 3 millions ne se retrouvent pas en totalité dans l'augmentation du total des dépenses, inversement la même crise Covid fait qu'un certain nombre de dépenses qui étaient initialement programmées, envisagées, n'auront pas lieu. C'est notamment les dépenses qui étaient, un certain nombre de dépenses qui étaient prévues au titre d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse, et de la même façon un certain nombre de dépenses qui étaient prévues pour la célébration des 800 ans de la cathédrale d'Amiens.

Pour le reste, et sauf à être particulièrement long et sans doute un peu pénible à vos oreilles, il s'agit de modifications en plus ou en moins beaucoup plus anodines qui, pour la plupart d'entre elles, ne dépassent pas les quelque 10 000 euros. Ce qui, au regard des sommes dont nous parlons, n'a pas beaucoup de signification.

Voilà donc pour la question du... la recette, la section, pardonnez-moi, de fonctionnement.

À côté de la section de fonctionnement ou après la section de fonctionnement, il y a une section d'investissement et cette section d'investissement, assez classiquement à cette période de l'année, nous permet d'ajuster à la fois les recettes et les dépenses en fonction de l'avancement réel des opérations d'investissement. Et il faut souligner que nous sommes en situation, à cette période de l'année, de diminuer les crédits de paiement pour un montant qui s'approche très largement des 10 millions d'euros, puisque nous sommes à 9 660 000 €. Je ne rentre pas dans le détail. Tout cela a été vu en commission. C'est par ailleurs dans le rapport qui accompagnait cette délibération. Je répondrai naturellement aux questions qui pourraient être posées.

Ce qu'il faut souligner, c'est donc qu'il y a une baisse des crédits de paiement qui est proposée. Il y a une augmentation d'un certain nombre de recettes. Et tout cela aboutit à ce qu'en investissement, puisque par définition les emprunts ne peuvent financer que des investissements, nous proposons de réduire l'autorisation d'emprunt de quelque 2 038 000 €.

Voilà pour une présentation synthétique de la délibération budgétaire qui vous est proposée au point n°8.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer sur ce point ? Personne. On passe au vote.

ADOPTE

Observations :

*Mmes BELINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY se sont abstenus.
Mmes DESBUREAUX et DELATTRE Mme NOUAOUR et M. BAÏS Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT ont voté contre.*

9 - BUDGET PRINCIPAL. ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

M. MERCUZOT : C'est un point qui, sur le fond, est assez habituel. Il s'agit d'admettre en non-valeur certains titres de recettes que l'on n'a pas pu, que notre comptable n'a pas pu recouvrer.

En effet, bien que non encaissées, ces recettes figurent toujours dans les comptes administratifs et

elles peuvent être admises en non-valeur sur l'exercice en cours à la demande du comptable, ce qui est le cas, et sur l'avis conforme que je vous demande donc de donner.

À cette fin, il est donc proposé d'admettre en non-valeur des créances portant sur le budget principal, constatées par la ville d'Amiens au cours des années 2008 à 2021. Vous voyez donc qu'on couvre une période particulièrement longue. Il faut quand même noter que ces admissions en non-valeur se montent à un total de 117 424,34 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2022 - 2026. BUDGET PRINCIPAL. APPROBATION.

MME FOURE : Le point 10 qui est un point, là, beaucoup plus important et qui va nous engager pour un certain temps. Donc, je vais laisser Benoît MERCUZOT le présenter.

M. MERCUZOT : Oui, et je veux croire que si les points financiers précédents n'ont pas appelé de questions, de remarques ou de commentaires, c'est peut-être parce qu'ils sont réservés sur ce point n°10. Et qu'effectivement, il s'agit d'un élément important pour le déroulement de ce mandat puisqu'effectivement notre action se détermine au travers de notre action quotidienne, c'est-à-dire des actions de fonctionnement, mais également, et assez naturellement, par les investissements que nous serons amenés à réaliser durant ce mandat ou plus précisément pour la période 2022-2026.

Les documents très précis ont été donnés, ont pu être étudiés par chacun. Et plutôt que de reprendre la lecture de ces documents qui se présentent sous la forme de tableaux, qui ne sont pas forcément très... très... comment dire... très, très sympathiques directement à lire, je vous propose une présentation peut-être un peu plus dynamique qui a d'ailleurs été préparée par la direction des finances et notamment par son directeur que je remercie très sincèrement à cette occasion.

D'abord, parler de la PPI 2022-2026. Je pense que ça prendra toute sa valeur quand on... si on prend le temps, pas trop long, mais un petit temps quand même pour regarder précisément la PPI précédente, donc sur la période 2016-2020.

Ensuite, nous rappellerons ce que représente cette PPI, comment elle a été formalisée.

Et puis naturellement, nous évoquerons une grande partie des opérations d'investissement regroupées selon les objectifs politiques qu'elles poursuivent.

Le bilan de la PPI 2016-2020, vous voyez qu'en chiffre global, ça a été 172 millions d'euros pour une charge nette de 147 750 000 €.

Je vous laisse regarder. Vous constaterez avec moi qu'évidemment la très, très grande majorité de ces investissements sur la période précédente a été réalisée sur le budget principal de la ville d'Amiens, et je vous rappelle d'ailleurs que le budget annexe réseau de chaleur n'existe plus puisque cela fait partie maintenant de la DSP qui a été confiée à la SEMOP Amiens Energies.

En moyenne, nous avons, lors de la période précédente, investi un peu plus de 28 millions d'euros

par an. Vous voyez que c'est assez habituel d'ailleurs, et c'est comme cela pour chaque mandat et pour chaque collectivité, évidemment qu'il y a eu des années plus consommatrices d'investissements que d'autres, et notamment avec l'année 2018 qui ressort. Et ce qui est intéressant, c'est que nous avons eu un niveau global de cofinancement d'environ 15 %. Ce qui, au fond, n'est pas extraordinaire, mais n'est pas si mal notamment dans une période où les collectivités territoriales ont subi un certain nombre d'incertitudes.

Concernant ce budget, je vous laisse regarder les montants, cette fois, par délégation accordée aux différents adjoints, donc aux différentes thématiques déléguées.

Vous voyez qu'un certain nombre de délégations sont particulièrement conséquentes. Je vous invite à regarder le poids de l'urbanisme et des aménagements urbains, le poids de la nature en ville, de la transition écologique, de la santé.

Je vous invite également à constater ce que l'on a investi en matière de logement et d'autonomie énergétique, et puis ce qui a été investi en matière de défi éducatif, enfance, jeunesse et famille pour un montant total, concernant cette dernière ligne, de 22 millions d'euros.

Je ne commente pas plus les chiffres, vous les avez sous les yeux, et on les retrouve, là, figurés d'une façon différente mais particulièrement classique qui est la forme d'un camembert.

Je vous invite aussi à regarder, et ça, c'est particulièrement intéressant, me semble-t-il, à regarder le top 10 des dépenses en charge nette. Au fond, vous voyez : nous avons eu une PPI globale de 147 millions d'euros et on voit que 10 opérations représentent largement plus, presque 70 %, du total des investissements. Et au fond, on voit que les 6 premières opérations représentent à elles seules quelque 80 millions d'euros. Ce qui est évidemment particulièrement conséquent : l'aménagement des espaces publics, le soutien à la construction des logements sociaux, les travaux dans les écoles et les centres de loisirs, et puis nos différents investissements dans les ZAC et puis évidemment, et c'est une politique qui vous tient particulièrement à cœur, Madame le Maire, la proximité a occupé un grand nombre des investissements que nous avons réalisés lors du précédent mandat.

Comment a été construite cette PPI et, au fond, qu'est-ce qu'elle tente d'exprimer ?

D'abord, il faut souligner que la PPI qui vous est présentée est le fruit d'un travail qui a été commencé il y a maintenant de nombreux mois parce qu'il a fallu, au fond, trier par rapport à l'ensemble des possibilités d'investissement, des idées, des projets d'investissement qui ont pu être portés par les uns ou par les autres et qu'il a fallu évidemment les prioriser.

Pour vous donner une idée, on va aboutir à une PPI, pour ce mandat-là, de quelque 175 millions d'euros, 176 millions d'euros, alors que quand on a chiffré l'ensemble des hypothèses, des projets, des idées d'investissement, on était au-delà des 500 millions d'euros. Ce qui veut dire qu'évidemment il a fallu trier, prioriser et, au fond, adopter une stratégie d'investissement.

Et cette stratégie d'investissement, elle va s'orienter, et elle a été guidée, par la volonté que vous avez formulée à maintes reprises, Madame le Maire, de mettre en avant ces trois piliers de l'action de notre mandat : la transition écologique, l'attractivité du territoire, la participation citoyenne.

J'insiste simplement sur le fait que l'attractivité du territoire ne doit pas ici être entendue au sens le plus classique du terme qui concerne l'attractivité économique du territoire, qui ressort plutôt de la compétence d'Amiens Métropole, mais bien plus de l'attractivité du territoire qui résulte de la

qualité de vie offerte à ses habitants par les différents équipements ou par l'accès à un grand nombre de services.

Voilà donc pour les trois pôles, les trois orientations, les trois piliers autour desquels la PPI qui vous est présentée ce soir a été structurée.

Évidemment que cette PPI, au-delà même de ces trois piliers, a été soupesée, conçue en fonction évidemment, on ne vit pas dans un monde de rêve, même si évidemment il faut rêver, en fonction de nos capacités financières. Et nous avons considéré que nos capacités financières nous permettaient d'investir en charge nette 175 millions d'euros pour les années 2022-2026. Or, vous constaterez avec moi qu'il s'agit d'une augmentation de pratiquement 25 % par rapport au montant engagé lors de la PPI précédente.

Évidemment qu'il ne s'agit pas d'investir 175 millions d'euros, même autour de ces trois piliers fondamentaux, n'importe comment, sur n'importe quels projets. Il faut calibrer les besoins réels de notre collectivité.

Évidemment aussi que nous aurons la volonté, le souhait, j'y reviendrai dans un instant, d'optimiser les recettes que nous pourrons afficher en face de ces dépenses brutes pour améliorer notre charge nette.

Et puis évidemment que l'un des éléments transversaux qui caractérise cette programmation des investissements, c'est la volonté affichée, trop souvent oubliée de manière très systématique dans toutes les collectivités depuis plusieurs décennies, la volonté affichée, revendiquée et la nécessité absolue désormais d'investir pour entretenir notre patrimoine parce que nous avons pu constater, notamment lors du mandat précédent, qu'un certain nombre d'équipements, à force de ne pas bénéficier des investissements nécessaires à leur entretien régulier, tout d'un coup nécessitaient de très forts investissements, voire même ne pouvaient plus bénéficier d'autre chose que d'une déconstruction. Ce qui n'est évidemment pas très satisfaisant du point de vue du bon usage des deniers publics.

Il faut souligner enfin que cette PPI, cette programmation pluriannuelle des investissements, elle a été envisagée, montée sous la forme, d'une certaine manière, d'une pyramide qui devrait arriver, voilà, immédiatement derrière vous. La base de cette pyramide, comment faire autrement, c'est évidemment de prendre en compte les engagements qui avaient déjà été délibérés, les opérations qui avaient déjà... dont le commencement était acté. Et puis, je l'indiquais à l'instant, nous avons voulu prendre en compte les opérations nécessaires de conservation du patrimoine pour aller d'ailleurs bien au-delà, même si on les prend naturellement en compte, bien au-delà des seules contraintes réglementaires. Nous avons voulu fixer un certain nombre d'opérations que l'on considérera comme emblématiques du mandat. Et puis, pour le haut de la pyramide, mais par définition le haut d'une pyramide est toujours très étroit, c'est le principe, un certain nombre d'autres opérations ont pu trouver ou le cas échéant, en fonction de la situation, pourront trouver à se raccrocher à cette programmation pluriannuelle des investissements.

Avant même de présenter les opérations, donnons les chiffres globaux. Alors, vous le voyez, en dépenses brutes, ce qui est proposé au vote ce soir représente 268 millions de dépenses ; 64 millions de recettes et une charge nette de 204 millions. Et là, vous êtes en droit de me dire : mais attends, tu es en train de nous dire des choses très différentes à quelques secondes d'intervalle.

Premièrement, sur les recettes. Premièrement. Nous sommes dans une situation très particulière, non pas nous seulement mais notre pays. Les conditions sont très particulières puisque l'on sait

que l'État, l'Europe mettent en œuvre des plans de relance dont nous avons la ferme intention et dont nous avons la certitude de pouvoir bénéficier. Ce qui fait que les recettes, qui sur la PPI précédente étaient évaluées à quelque 15 %, sont évaluées aujourd'hui à 20 %. Et nous ferons tout, je le répète, pour essayer d'obtenir encore davantage que ces 20 %, et quand on parlera de la PPI de la métropole, on verra que le cofinancement de cette PPI était encore au-delà de ces 20 %. Ce qui fait que ce chiffre de 20 % est tout à fait réaliste et raisonnable.

Maintenant, même avec ces recettes, nous avons une charge nette de 204 millions d'euros. J'arrondis les chiffres, vous m'en excuserez. 204 millions d'euros, c'est bien au-delà des 175 que j'évoquais tout à l'heure.

C'est tout simplement qu'il faut prendre en compte la réalité des opérations. Un certain nombre d'opérations ne pourront pas se dérouler exclusivement, je veux dire être terminées, durant les années que nous envisageons, c'est-à-dire jusqu'à 2026. On sait, c'est la réalité des choses, qu'un certain nombre d'opérations sur lesquelles des engagements ont été pris vont forcément se dérouler au-delà de l'année 2026. Et ces opérations, elles sont essentiellement de deux types.

C'est d'abord les opérations consacrées à la rénovation urbaine. On sait très bien que les opérations de rénovation urbaine, et Monsieur QUINT tout à l'heure les a évoquées, mettront de longues années à se réaliser. On ne décide pas comme ça, par exemple, de démolir un immeuble du jour au lendemain. Il faut prendre le temps de reloger les locataires, etc., etc. Il faut construire. Il faut reloger. Bref, tout ça prend du temps et tout ça est toujours beaucoup plus long que ce qui est initialement envisagé.

Et puis un autre type d'opération qui forcément se développe au-delà de 5 années, c'est les opérations d'aménagement dans les ZAC. Ces opérations d'aménagement, on sait bien que, par définition, elles se déroulent a minima sur une dizaine d'années et quand bien même les opérations d'aménagement que l'on envisage ici ont déjà commencé avant 2022 et quelquefois depuis 3 ; 4 ; 5 voire même davantage encore, évidemment qu'elles ne seront pas terminées en 2026.

Alors, pourquoi les envisager malgré tout et pourquoi, d'une certaine façon, prévoir au-delà ? C'est la réalité des chiffres, c'est la sincérité budgétaire qui nous guide parce qu'on sait que ces opérations, et nous avons acté ces engagements, vont nécessiter de la part de la collectivité le paiement pour participer à l'équilibre, le paiement de sommes qui vont participer à l'équilibre de ces opérations, que ça soit de rénovation urbaine ou d'aménagement concertée de zones particulières.

Et c'est pourquoi, vous le voyez, nous avons, sur la période précédente et sans préjuger de rien, à partir de 2027, 47 millions de dépenses et 19 millions de recettes. Et vous voyez de ce point de vue que nous ne trichons pas puisque les recettes sur cette période d'après sont très sensiblement supérieures aux 20 % affichés globalement, tout simplement parce que notamment la rénovation urbaine qui concerne beaucoup de ces opérations est particulièrement bien cofinancée. Voilà donc pour cette explication.

Et si vous voulez bien focaliser votre attention sur la période 2022-2026, vous constaterez que nous sommes très exactement en charge nette, pas très exactement, c'est à un million près, à l'objectif que nous avons décidé d'atteindre de 175 millions. En réalité, c'est 176 millions de charge nette. Je me permets de le souligner une nouvelle fois, je l'ai déjà dit mais c'est particulièrement important, me semble-t-il, au regard de l'activité économique qu'engendre cette politique d'investissement. C'est un montant supérieur de pratiquement 25 % au montant réalisé lors de la PPI précédente.

Alors cette PPI, ces 176 millions d'euros sur la période 2022-2026, ils sont structurés autour de ces trois piliers que j'évoquais tout à l'heure : transition écologique, attractivité, participation de la population. Et on les structure également autour de 5 missions déclinées en 11 programmes, on revient sur tout ça, 5 missions :

- La ville du bien vivre,
- La ville de la jeunesse,
- La ville grandeur nature,
- La ville proche de ses habitants,
- Et la ville à la gestion exemplaire.

Et chacune de ces missions va beaucoup plus classiquement être déclinée en fonction des délégations et des politiques attribuées à chacun des adjoints qui composent cette assemblée.

Cette présentation peut vous paraître, au fond, très formelle et finalement un peu, oui, très formelle. Très formelle. En réalité, elle montre que nous sommes convaincus, les uns et les autres et que c'est même la condition de notre réussite, que nos actions doivent être transversales. Et Madame le Maire, vous vous plaisez à le souligner : un seul adjoint ne peut pas décider seul parce qu'une politique n'engage pas seulement l'élu qui est en charge formellement de cette politique, mais tout simplement parce qu'une politique publique n'engage pas seulement un domaine d'action mais engage l'ensemble des acteurs. Et il est important de souligner, au fond, que ces différentes délégations se regroupent autour de la ville du bien vivre, par exemple, autour de la ville de la jeunesse, etc., etc.

Il est temps pour moi maintenant, pour ne pas être trop long et laisser évidemment le temps au débat, de présenter les opérations les plus significatives. Alors, les opérations, premièrement, ne reprennent pas la totalité de ce qui figure dans le tableau. Ça en reprend l'essentiel mais pas la totalité. Et puis les discussions en commission des finances l'ont bien montré : un certain nombre de catégorisations auraient pu être présentées différemment, et certaines opérations sont à vrai dire à cheval, par exemple, entre la transition écologique et l'attractivité. Sauf qu'à un moment donné, il faut choisir et c'est une présentation qui a... enfin qui souhaite simplement souligner ces trois piliers et construire ces trois piliers autour desquels cette PPI va se développer durant les 5 années qui viennent.

Concernant la transition écologique, je me permets de simplement lire les titres. À l'occasion je ferai quelques commentaires. Les chiffres qui sont à droite constituent la charge brute pour simplifier la présentation, mais tout est donné sur les documents qui accompagnaient la convocation à ce conseil. Ne sont pas données ici les recettes attendues en face des opérations.

C'est d'abord la passerelle Samarobriva, que l'on a déjà évoquée ici, et qui est particulièrement nécessaire et qui facilitera évidemment, qui va redonner de la facilité pour l'accès au parc Saint Pierre.

Une opération particulièrement importante et qui vraisemblablement va marquer ce mandat, c'est l'investissement qui sera réalisé sur le parc de la Hotoie pour un montant aujourd'hui chiffré à 9 200 000 €. Évidemment j'arrondis.

De la même façon, la rénovation du square Friant et de ses abords avec la volonté de création d'un poumon vert au sein du quartier Saint Honoré pour un million d'euros.

Cinq cent mille euros consacrés à la stratégie fleuve, c'est-à-dire à la mise en valeur du fleuve au sein de notre ville ; du fleuve, plus généralement de l'eau au sein de notre ville.

Un million d'euros pour participer aux côtés d'Amiens Métropole d'ailleurs au capital social d'un opérateur solaire territorial, tout cela dans le cadre des objectifs de la feuille de route visant à obtenir l'autonomie énergétique en 2050.

Un million cinq cent mille euros pour restaurer et mettre en valeur cette zone particulièrement extraordinaire qu'est le marais des Trois Vaches, zone d'ailleurs assez grandement peut-être méconnue des Amiénois, mais qui est d'abord très belle et puis très importante, on le voit, plus de 30 hectares.

Un million et demi d'euros pour réhabiliter, en tout cas pour remettre de la qualité sur les aménagements du parc Saint Pierre. Le parc Saint Pierre qui a vieilli et qui mérite désormais un certain nombre de... enfin qu'un certain nombre des aménagements soient repris.

Cinq millions d'euros pour le plan vélo, pour remettre en forme les aménagements cyclables dans la ville.

Un million et demi d'euros pour réaménager le Jardin des plantes. Vous savez que l'outil de production agricole, horticole, pardonnez-moi, a été délocalisé et il s'agit donc de repenser ce Jardin des plantes qui est, là aussi, un lieu particulièrement magnifique, notamment pour mieux l'ouvrir à l'accueil du public.

Et puis, la transition écologique, elle passe aussi évidemment par une gestion patrimoniale plus vertueuse.

Je me permets d'insister sur la dotation de proximité : 12 600 000 €. C'est une dotation qui, au fond, va être répartie en une multitude d'opérations qui n'auront rien par elles-mêmes d'extraordinaire, mais qui vont à la fois permettre de faire en sorte que nos bâtiments consomment, par exemple, moins d'énergie, mais aussi qu'ils offrent un meilleur accueil aux publics auxquels ils sont destinés. Et voilà typiquement une enveloppe qui aurait pu figurer pour partie au moins sur l'attractivité autant que sur la transition écologique.

La réhabilitation des bâtiments administratifs du secteur centre pour 4 millions d'euros. Il s'agit, au fond, de ce très bel hôtel de ville dans lequel nous siégeons.

23 millions d'euros pour un programme de gestion patrimoniale. Vraiment cette ligne de 23 millions d'euros mérite d'être soulignée parce que je pense que si l'on avait la mémoire de l'ensemble des conseils qui se sont tenus, des conseils municipaux qui se sont tenus depuis de très longues décennies, je pense qu'il faudrait... Je ne suis même pas sûr qu'une telle ligne n'ait jamais été présentée pour être délibérée.

1 million d'euros pour améliorer les conditions d'accueil des associations.

15,5 millions d'euros pour opérer des travaux dans les écoles, dans les centres de loisirs, dans les crèches, bref dans l'ensemble des équipements qui accueillent des enfants.

1 750 000 euros pour restaurer les monuments historiques.

1 million... Voilà donc, pardonnez-moi, pour la gestion patrimoniale. Et vous voyez que sur cette seule page, ce sont 58 millions d'euros de crédits qui sont présentés.

Concernant maintenant le deuxième pilier qui est l'attractivité du territoire, l'attractivité au sens de la qualité du territoire, il y a d'abord 1 500 000 € prévus pour la rénovation de la halle au frais dont on sait bien que c'est un élément essentiel à l'attractivité du commerce du centre-ville.

1 million d'euros pour requalifier les espaces commerciaux du quartier de la Vallée Saint Ladre dont on sait qu'ils sont en pleine mutation et la requalification des espaces publics permettra de faciliter cette mutation.

700 000 euros pour repenser le site d'Amiens 2, repenser sa rénovation et son positionnement par rapport au quartier qui se développe à l'arrière, ce qui constitue encore l'arrière de ce bâtiment, c'est-à-dire la ZAC Gare La Vallée.

En termes de qualité d'équipements, 3 400 000 €, j'arrondis, pour la relocalisation des crèches Chapeau de Violettes et Câline. Vous voyez que ce sont des chiffres qui s'ajoutent aux 15,5 millions d'euros que j'ai déjà évoqués concernant les écoles, les crèches et les bâtiments de restauration scolaire.

9 500 000 euros pour la création d'un groupe scolaire sur Intercampus.

Et puis, 2 millions d'euros pour la construction du centre social CAPS.

Et puis naturellement, il n'est pas possible d'envisager cette PPI sans parler, sans évoquer et sans montrer les sommes importantes qui sont prévues pour la rénovation urbaine. Un total de 33 millions d'euros, j'arrondis là encore, vous ne m'en voudrez pas, 10 millions d'euros pour les quartiers Nord, 12 millions d'euros pour Étouvie et 11 millions d'euros pour le quartier Pierre Rollin. Je ne rentre évidemment pas dans le détail de ces opérations. Elles feront l'objet de délibérations au fur et à mesure de leur avancement durant ce mandat. Mais vous voyez bien que ces chiffres-là, ces montants sont particulièrement significatifs et que naturellement ils auront un impact sur le quartier et sur la vie des habitants des quartiers concernés.

De la même façon, un axe fort de nos actions est l'attention que nous portons au logement et à la qualité de ces logements.

Le développement de l'accession sociale pour 3 millions d'euros.

2 millions pour le soutien à l'amélioration de l'habitat privé.

700 000 euros pour la rénovation thermique des logements.

Et 4 900 000 € en raison des engagements antérieurs que nous avons pris. Assez régulièrement, dans cette assemblée, sont prises des délibérations qui accompagnent des réhabilitations de logements. Entre le moment où nous votons l'aide et le moment où l'opération est effectivement réalisée, il se déroule un laps de temps qui peut être quelquefois assez important. Les engagements sont pris. Il faut donc évidemment que l'on détermine les montants qui nous permettront d'honorer nos engagements.

Et puis enfin, le dernier pilier est celui de la participation citoyenne avec évidemment cette ligne que l'on ne saurait manquer, qui est une ligne de 5 millions d'euros pour le budget participatif.

400 000 € pour la création d'un tiers lieu à Saint Pierre Vincensini.

Et puis enfin 250 000 € pour moderniser l'accueil et accompagner l'usage... et accompagner numériquement ou l'accompagnement numérique des usagers à l'Atrium.

Voilà, Madame le Maire, voilà, mes chers collègues, une présentation de cette PPI toujours trop longue mais en même temps évidemment beaucoup trop courte par rapport à ces enjeux non seulement financiers mais également du point de vue de l'amélioration qu'elle va apporter à notre territoire. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Benoît, pour cette présentation que moi je n'ai pas trouvée longue parce que je pense qu'elle est très pédagogiquement faite. Et je voudrais remercier tous les services et les élus qui ont permis d'élaborer cette programmation pluriannuelle des investissements. C'est un gros travail parce que passer, ça a été dit, de quelque 500 millions d'euros demandés au départ à 175 millions, même si 175 c'est quasiment 204, mais enfin on ne va pas chipoter sur les chiffres. On voit bien que c'est un gros travail qui a été réalisé.

Je voudrais aussi dire que la présentation me semble intéressante parce que ça nous permet de bien repérer les axes prioritaires.

Je voudrais enfin ajouter qu'on voit bien au travers de ce dossier combien les finances de notre ville sont saines et nous ne pouvons que nous en réjouir, puisqu'en effet envisager d'investir près de 25 % de plus que dans le mandat précédent, c'est important. Ça mérite d'être souligné. C'est important parce qu'on sait bien là aussi qu'investir, continuer à investir, c'est créateur d'emplois. Donc, on a vu que l'OPAC, donc AMSOM, pardon, investit beaucoup. La ville investit également. Et on verra la semaine prochaine que c'est également le cas d'Amiens Métropole. Donc, tout ça participe du développement économique de notre ville et c'est heureux.

Qui demande la parole ? Je ne vois pas qui... c'est Madame... Madame DELATTRE. Madame DELATTRE en premier, puis ensuite j'ai bien noté deux autres interventions. Allez-y, Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Merci, Madame la Maire.

Nous avons étudié avec attention cette PPI, concrétisation de votre projet présenté lors des dernières élections municipales qui nous ont opposés.

Nous comprenons que pour des facilités de comparaison, vous limitiez les périodes de PPI à 5 années, mais 2021, même marquée par les événements que l'on connaît, n'a pas été une année blanche et devrait être comptabilisée dans le montant des investissements de ce mandat pour une meilleure précision quant à la moyenne des investissements annuels. Mais c'est une remarque purement technique et secondaire par rapport aux questions relatives à la soutenabilité financière de cette PPI et par rapport aux choix que vous présentez aux Amiénois, Amiénoises pour ces prochaines années.

Cette PPI nous est présentée dans un contexte de régression des dotations de l'État et d'incertitude sur l'évolution des recettes, notamment fiscales après la perte de la taxe d'habitation compensée par l'État pour le moment, mais ensuite ? Comme toujours ces compensations seront rabaissées.

Les recettes de fonctionnement de la ville ont toujours été marquées jusqu'à présent d'une certaine stabilité, ce qui permettait d'envisager sereinement l'avenir et de tenir un niveau d'investissement régulier.

Or, vous prévoyez d'augmenter ces investissements de 25 %. On peut en accepter l'augure et s'en réjouir, mais l'avenir nous dira très vite si vous avez été trop optimistes à la fois en raison du contexte encore incertain, mais aussi parce que vous engagez désormais régulièrement et dans des proportions inédites les finances de la ville au secours de celles d'Amiens Métropole qui sont mal en point pour plusieurs années.

Je vous rappelle que vous avez prévu de verser annuellement un fonds de concours de fonctionnement de 3 millions, puis 6 millions d'euros selon ce qui nous a été présenté lors du budget primitif de 2021 d'Amiens Métropole, de décembre 2020 dans le document du budget primitif de la métropole. Ces fonds de concours entrent dans les dépenses de fonctionnement et réduiront les capacités d'autofinancement des investissements de la ville.

De plus, dans la partie urbanisme et aménagement urbain de la future PPI, vous budgétisez aussi 3 millions pour le financement des fonds de concours en investissement, cette fois des opérations d'aménagement.

Quand cela s'arrêtera-t-il ? Jusqu'où comptez-vous poursuivre ce siphonage des finances de la ville en comblement des difficultés que vous avez créées à la métropole par vos choix ?

Nous attendons avec intérêt les prochains DOB et le pacte fiscal et financier pour être bien précisément fixés, mais nous vous mettons en garde sur cette dérive que nous dénonçons ici régulièrement.

Pour ce qui est de la PPI, nous n'allons pas nous atteler à un commentaire par programme. Nous remarquons beaucoup d'effets d'annonce. Des chiffres conséquents sont affichés sur les lignes de programme, mais lorsque l'on regarde de plus près on s'aperçoit que certains projets seront repoussés sur la PPI suivante. C'est le cas particulièrement flagrant du projet de crèche à Étouvie et ses 3 millions déjà reportés à 2027. Les habitants ont besoin d'une crèche maintenant ; pas dans 5 ans.

MME FOURE : Monsieur BAÏS m'avait demandé la parole.

M. BAÏS : Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

Donc, je vais intervenir sur trois points de la PPI.

Donc, le premier, c'est donc concernant les études des travaux de prévention du risque d'effondrement lié sur les cavités souterraines. C'est un point qui est lié à l'actualité récente avec le nouvel effondrement qui a eu lieu au stade Jean Bouin en début d'année. Des conséquences directes : donc l'accès au terrain a été interdit donc par arrêté, ce qui a rendu nécessaire la délocalisation des matches de l'A.C.A.

Donc, il y a un montant de 500 000 € qui pose également question. Il correspond donc aux phases d'identification et de diagnostic. Mais en cas de nécessité de comblement, quel coût ? Soit je ne l'ai pas vu ou alors il ne doit pas y être.

Concernant également la requalification d'espaces commerciaux dans la Vallée Saint Ladre, la situation actuelle de la Vallée Saint Ladre est toujours inquiétante. On a la zone commerciale

qui est à l'abandon, derrière Conforama, qui est donc depuis plusieurs années. Concrètement est-ce que ces un million d'euros d'investissement et d'études s'inscrivent dans le projet d'avenir pour revitaliser, je vais y arriver, cette zone en difficulté ?

Et enfin le budget participatif, un montant de 5 millions d'euros pour la période 2022-2026 qui questionne sur la perspective que vous souhaitez donner au budget participatif puisqu'il ne correspond pas à une augmentation du budget annuel, donc il restera donc le même qu'actuellement.

MME FOURE : Bah oui !

M. BAÏS : En commission hier, en commission des finances de la métropole, nous avons vu la PPI 2022-2026. À l'intérieur figurait également une dépense de 300 000 € pour un skate park. Donc, pourquoi est-ce que la mairie utilise son budget d'investissement pour un équipement sportif alors que c'est normalement du ressort d'Amiens Métropole ?

Et ensuite, donc, je ne trouve pas légitime que ce soit le budget participatif, que l'on verra donc tout à l'heure enfin de séance, je pense, qui soit amputé de 300 000 €, ce qui représente déjà une grosse partie de l'enveloppe pour les différents projets.

MME FOURE : C'est Monsieur DESCHAMPS qui avait demandé la parole ou... Ah pardon ! Je ne vous voyais pas. Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Donc, je voudrais intervenir sur deux sujets : les centres sociaux et un point que vous n'avez pas évoqué, celui de la sécurité.

Sur les centres sociaux, Amiens a toujours un grand retard sur ce sujet. Lors du précédent mandat, des locaux ont été construits pour ALCO à Amiens Nord, des locaux qui ont été inaugurés la semaine dernière.

Aujourd'hui, vous programmez un nouveau bâtiment pour CAPS situé à Amiens Sud-Est. Force est de constater que cette structure est pratiquement financée :

- Un : par les partenaires : CAF, conseil régional, etc.,
- Et vous avez oublié : par un important reliquat de ce qu'on appelle l'héritage Cosette.

Donc, quand Benoît MERCUZOT présente le net sur son tableau, je pense que Benoît a oublié de déduire le reliquat de l'enveloppe très importante qui reste de l'héritage Cosette.

C'est pour cette raison que je souhaite une nouvelle programmation des Amiénois de ce quartier, la construction de locaux pour le centre social Lescouvé Elbeuf. L'équipe actuelle accueille les usagers dans des conditions difficiles et pas adaptées aux besoins.

Concernant l'importance des centres sociaux, je ne reviendrai pas sur l'importance de leur activité pour faire face aux problèmes dans un quartier. Ils contribuent au lien social, à la mixité sociale, à l'éducation citoyenne. Dans notre société, leur rôle est indispensable.

Par ailleurs, sur le fonctionnement des centres sociaux, j'attire votre attention. Les aides au fonctionnement de la ville n'ont pas évolué depuis des années. Quand vous construisez un nouveau bâtiment, le centre social augmente ses activités, pardon, et c'est tant mieux, et

accueil beaucoup plus de personnes. Donc, des centres sociaux risquent de se trouver en difficulté financière dans leur fonctionnement.

Sur ce sujet, la ville doit travailler avec ses partenaires afin de trouver des ressources supplémentaires.

Sur le point 2, qui est très important, Amiens, politique de la sécurité, par rapport aux problèmes d'insécurité et d'incivilités subis par les Amiénois, je constate que la ville investit insuffisamment afin de se doter d'une police municipale efficace. Sur le terrain, nous sommes témoins des difficultés rencontrées par les Amiénois dans beaucoup de quartiers. Amiens a besoin d'une police municipale avec des moyens plus importants, par exemple une police municipale à l'image de la ville d'Orléans. J'invite tout le monde à... comment dirais-je... à consulter le site de la ville d'Orléans sur les moyens qu'on donne à cette police municipale. Par ailleurs, une ville sûre aide également au développement économique, notamment pour le tourisme. Les Amiénois, sur ce sujet, attendent des mesures concrètes et fortes.

Je vous remercie.

MME FOURE : Alors, c'est Madame VAGNIEZ qui avait demandé la parole également ? Non. D'accord. J'avais mal vu. Donc, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire. Pour ma part, j'interviendrai sur le logement.

On pourrait se réjouir que le logement constitue la plus grosse part de la PPI et de plus le budget semble plus important que lors du dernier mandat, mais sur le logement social les chiffres sont inquiétants. En effet, lors de la précédente PPI, la création et l'entretien de logements sociaux s'élevaient à 23 millions sans compter les différents PRU. La PPI que vous présentez ici affiche 4 millions destinés à la création de logements sociaux. Certes, de grosses sommes sont engagées dans le cadre de l'ANRU, les PRU sont annoncés à hauteur de 57 500 000 environ, mais en regardant de plus près c'est 20 millions de moins en réalité qui seront utilisés d'ici 2026. Le reste étant destiné à la PPI suivante. De plus, ces millions ne concernent pas forcément les logements eux-mêmes mais également des opérations de voirie, des démolitions, des créations de pôles, etc. Lorsque l'on regarde les lignes d'investissement de plus près, on découvre qu'un tiers des investissements sera reporté à la PPI suivante. Encore un effet d'annonce ici.

Aussi, le logement social ne se cantonne pas aux trois quartiers prioritaires. Le logement social doit exister partout dans Amiens, ville située dans un bassin où 80 %, vous l'avez dit tout à l'heure, de la population est éligible à ce type d'habitat. Il nous a été dit en commission que vous teniez à garder le taux de 33 % de logements sociaux dans la ville. Alors, même s'il y a eu de nouvelles constructions, on peut regretter encore la difficulté d'accès. Selon le dernier bilan de PLH que nous avons eu à étudier à la métropole, il a été fait le constat d'une moyenne de 11 mois de délai pour une attribution et le chiffre de 2 757 attributions pour 8 100 demandes. L'écart est grand et lorsque l'on connaît notre taux de chômage et les revenus moyens de notre population, l'ambition de loger tout le monde selon ses moyens et ses besoins devrait être une priorité.

Vous allez nous répondre que vous... Vous allez nous rétorquer que vous répondez aux attentes du nouveau PLH qui souhaite mettre en avant l'accession sociale à la propriété, mais ce modèle qui correspond plutôt à du logement familial dans sa majorité ne convient pas à tout le monde.

Il faut noter le manque d'ambition pour une réflexion globale sur le type d'habitat que nous voudrions proposer demain. Notre ville propose très peu de colocations, de béguinages, de résidences intergénérationnelles, bref peu d'expérimentations finalement. Ce qui est dommage, car cela pourrait éviter le découpage des amiénoises par des propriétaires peu scrupuleux. Beaucoup d'étudiants et étudiantes préfèrent la colocation plutôt qu'une chambre avec kitchenette mal isolée ou un T1 hors de prix dans les nouvelles résidences privées du centre-ville.

Enfin, la rénovation thermique ne semble pas être très valorisée dans cette mission, ce que nous regrettons.

Il nous faut néanmoins souligner que la mise en place d'un guichet unique pour les démarches des propriétaires est une bonne chose, car il faut avouer qu'actuellement obtenir une aide à la rénovation énergétique pour changer une chaudière, par exemple, est un véritable parcours du combattant.

Nous regrettons donc que la priorité du mandat ne soit pas la lutte contre la précarité locative, mais étant donné les réponses reçues lors de nos propositions sur le plan de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de travail des coursiers à vélo, reflet flagrant de la précarité des petits boulots dans notre ville, nous nous en doutions. Nous voterons donc contre cette PPI.

MME FOURE : Merci. Monsieur DECAVÉ.

M. DECAVE : Oui. Bonsoir. Rapidement, alors je voulais remercier la présentation qui a été faite et puis le travail des services également, comme ça a été dit par un certain nombre de personnes déjà, mais pour la lisibilité des documents qui nous avaient été proposés.

Après, c'est toujours un petit peu compliqué d'appréhender des grandes masses et puis de sortir un petit peu des effets de communication, donc la proposition c'était juste de voir parce que pour alimenter le débat aussi, c'est intéressant de voir sur un certain nombre de sujets précis les choix qui sont opérés.

Je voulais simplement relever qu'on avait encore dans cette PPI un budget, par exemple, de 1 500 000 € sur la vidéosurveillance qui est de plus en plus contestée dans son ratio efficacité/coût, y compris par des gens qui n'y sont pas... des... des teneurs de la cueillette ou des gauchistes. La Cour des comptes, enfin voilà, un certain nombre de gens qui sont sur cette contestation des moyens qui sont alloués autour de ça.

Et puis, au-delà des effets de communication, c'est un peu sur cette question de continuer à promouvoir la vidéosurveillance. J'ai l'impression que ça va nous rappeler les débats qu'on a eus sur la voiture qui verbalise toute seule. Le problème c'est qu'avec ces outils-là, il faut des gens derrière et que la question d'une vraie politique de sûreté, elle se fait avec des moyens humains.

Alors, ce n'est pas forcément opportun de comparer les choux et les carottes, mais juste pour prendre un budget qui est à peu près sur le même ratio, on a la question de la rénovation d'un certain nombre de cours d'école qui est à 1 450 000 €, je crois, sur la PPI avec quelque chose qui me semble risqué, d'être un petit peu sous-évalué parce qu'avec 70 écoles, une situation où du coup on a des enfants, aujourd'hui, quand ils sont demi-pensionnaires, qui passent 2 à 3 heures par jour dans la cour de récréation.

Il y a effectivement de gros enjeux sur cette question en termes d'écologie, de végétalisation, de faire redescendre les températures dans ces espaces pour que l'ensemble des enfants puisse sortir et puis d'autres questions qui du coup doivent se poser sur des questions plus éducatives. Et avec un tel choix budgétaire, je pense que ça risque d'être un petit peu complexe, comme sur d'autres sujets. Il y a beaucoup d'études qui parlent sur cette question de comment sont pensés les espaces des enfants dans les cours de récréation, comment ils sont pensés en termes d'équilibre des lieux, notamment d'équilibre entre la place qu'occupent les garçons et les filles dans ces espaces. C'est des choses qui se disent beaucoup, qui sont beaucoup travaillées en ce moment et qui, à mon avis, méritent d'être pensées à l'échelle des travaux qui vont être réalisés, puisqu'il y a quand même un enjeu si on veut aller au-delà de la mixité et sur une dimension d'égalité autour de ces questions. Voilà.

MME FOURE : Merci. D'autres interventions ? Oui. Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Merci. Bonsoir à toutes et à tous.

Donc, on note que des investissements sont prévus pour certaines friches et c'est nécessaire pour éviter de grignoter encore davantage sur les terres agricoles. En revanche, dans cette PPI, on ne trouve pas grand-chose pour l'agriculture urbaine. Il y a une enveloppe de 300 000 € qui bénéficiera en partie au jardin solidaire de Saint Maurice, alors que la priorité pour les Amiénoises et les Amiénois c'est de pouvoir se loger, et notre collègue Zoé en a parlé, et s'alimenter correctement. Vous avez vous-mêmes vanté les mérites des circuits courts, mais pour les mettre en œuvre, il faut une production locale et Amiens dispose de beaucoup de terres agricoles qui pourraient être cultivées.

Alors dans cette PPI, on aurait aimé voir justement des investissements, recenser les terres agricoles amiénoises, créer de nouveaux jardins solidaires sur le modèle de celui de Saint Maurice et une pépinière municipale. C'est ce qu'a fait la ville de Nantes pour répondre notamment à la précarité alimentaire engendrée par le premier confinement et elle continue de le développer depuis.

Alors, la crise se poursuit aujourd'hui. Beaucoup de familles sont forcées de limiter leur consommation de légumes et de fruits frais, et cette PPI n'est pas solidaire et ne peut répondre à la précarité alimentaire des habitantes et des habitants d'Amiens.

Alors, vous avez prévu, en revanche, une enveloppe de 5,5 millions d'euros pour le réaménagement du parc Saint Pierre, le marais des Trois Vaches et le Jardin des plantes en faveur de la transition écologique. Une partie de cette enveloppe aurait pu être fléchée vers la création de jardins solidaires. La transition écologique, elle doit aussi être nourricière. Et développer l'agriculture urbaine, c'est à la fois agir en faveur de la transition écologique, du développement économique, puisque ça crée de l'emploi, notamment en insertion, pour la culture, mais il ne faut pas oublier non plus la transformation et la distribution. C'est donc un enjeu d'attractivité, puisque c'est au cœur des priorités, et cela permet de profiter de légumes et de fruits cultivés localement. C'est attractif et c'est une question de solidarité, et malheureusement cette PPI n'est pas solidaire.

On note d'ailleurs que l'enveloppe pour le pacte pour le bien vivre n'est que de 3 millions sur 176 millions d'investissement au total.

Et puis, j'en finirai avec cela, puisqu'en commission, j'ai posé la question sur la réhabilitation de la salle de l'Étoile qui devait permettre d'héberger des sans domicile et là, on voit que le montant

est à 0 et je n'ai pas réussi à avoir de réponse en commission. On nous a répondu que oui effectivement le montant était à 0 mais que le projet n'avait pas été oublié. Donc, je ne sais pas. Peut-être que c'est renvoyé aux calendes grecques. Je ne sais pas. Merci.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer maintenant ? Oui, Monsieur DESCHAMPS. Pas tout à l'heure, mais maintenant oui. Allez-y. Peut-être pouvez-vous prendre le micro voisin si le vôtre ne fonctionne pas ?

M. DESCHAMPS : Oui. C'était effectivement un problème de micro qui ne s'allumait pas.

Nous tenions déjà à remercier Benoît MERCUZOT et les différents services qui ont participé à l'élaboration de cette présentation qui avait le mérite, disons-le, d'être, vous l'avez dit aussi, pédagogue, bien claire, bien précise, en tout cas dans sa forme.

Votre PPI présentée n'est pas à jeter d'un bloc. Pour Amiens au Cœur, elle n'est pas à jeter d'un bloc. Il y a des choses que nous partageons. Il y a des décisions que vous nous présentez et qui vont dans le bon sens. Il faut avoir l'honnêteté de le dire. Je pense, par exemple, aux 23 millions d'euros qui vont être dédiés pendant 5 ans, et j'espère après, il faudra continuer à maintenir en état, à rénover notre patrimoine qui est un patrimoine important pour une ville de notre taille.

D'autres décisions, et c'est le jeu, c'est le jeu de la politique, c'est le jeu des élections, vont dans des directions que nous n'aurions pas prises ou en tout cas que nous aurions prises différemment. Vous allez disposer, dans les 5 prochaines années, de ressources et vous allez les utiliser. Il faudra attendre la fin du mandat pour juger si vous les avez mises en œuvre ou si vous ne les avez pas mises en œuvre ou si vous les avez mises en œuvre différemment.

Nous n'allons pas évidemment entrer dans le détail de chaque ligne. Ça prendrait un temps fou. Ce n'est pas le lieu et cela a d'ailleurs été vu dans les différentes commissions, trois commissions de travail dont une qui ne s'est plutôt pas très bien passée. Les deux autres, heureusement, qui ont eu lieu dans les jours suivants ont permis de rattraper les choses et de rentrer plus dans le détail et d'avoir des réponses aux interrogations que nous nous posions.

Nous ferons une double observation, globale donc, sur la forme et une autre sur le fond.

Alors, sur la forme. Nous sommes, ce soir, confrontés par cette présentation à une chronologie assez curieuse. En effet, il est prévu de délibérer avant la fin de l'année, Benoît MERCUZOT l'a rappelé tout à l'heure, sur ce nouveau pacte financier et fiscal pour ce nouveau mandat, dont le contenu, à ce jour, reste assez mystérieux, disons-le. On n'a aucun vent de ce qui va ressortir de ce pacte financier et fiscal. Mais qui devrait expliquer comment apporter de nouvelles ressources à Amiens Métropole sans pour autant augmenter globalement les impôts, comme vous vous y êtes engagés. Donc, on attend. On attend de voir comment vous allez faire.

Alors, la question, elle est de savoir pourquoi se précipiter soudainement en se référant au DOB de l'année dernière au lieu de celui qui est en préparation. Ça, c'est une interrogation que nous avons. La logique, c'est normalement de commencer par voter le pacte, puis de faire des DOB et enfin d'en tirer plus ou moins les conséquences. Mais là vous avez décidé de faire l'inverse et c'est ce point que nous souhaitons souligner sur la forme.

Sur le fond à présent, comme je l'ai dit, je ne vais pas rentrer dans le détail de chaque ligne. Mais il faut noter qu'une PPI, c'est un outil certes technique, mais il donne aussi très largement

une orientation politique. C'est un moment fort d'un exécutif qui présente l'impulsion, la couleur qu'elle veut donner aux investissements dans les années de son mandat.

Et je vais axer la démonstration que je vais faire sur un point qui est celui de l'écologie. Sur cette PPI, vous tentez de donner une forte tournure écologique à votre PPI et j'ai envie de dire : ce serait formidable si c'était vrai. Alors, je ne dis pas que vous n'allez pas le faire. Je dis juste : ce serait formidable si c'était vrai. Et nous avons quelques doutes et je vais vous expliquer pourquoi nous avons quelques doutes.

Nous avons l'impression que vous avez fait les choses un petit peu à l'envers, c'est-à-dire que vous avez, dans votre programme, prévu des investissements. D'autres investissements n'étaient pas prévus dans votre programme. Ils vous sont tombés dessus par les aléas de la gestion d'une ville. Je pense par exemple à la passerelle au parc Saint Pierre, la passerelle Samarobriva, et à un moment donné, il y a de l'argent à mettre sur des points.

Et là, vous avez listé les différents travaux, les différents investissements à mettre en œuvre dans les prochaines années et vous vous êtes dit : politiquement, ça fait bien de donner une note verte à ces investissements. L'écologie, c'est porteur en ce moment. Il faut qu'on soit dans une démonstration écologique et donc à chaque fois que c'est faisable, on va mettre dans la case le mot « écologique » pour, en additionnant à la fin toutes les lignes, montrer qu'on a une forte propension à faire de l'écologie dans les investissements à venir.

Et alors, j'ai regardé le slide qui nous a été présenté et qui d'ailleurs était le même qu'en commission, sur la partie transition écologique avec une somme annoncée de 58 millions d'euros. Qu'est-ce qu'on a dedans ?

On a la passerelle Samarobriva à 3 millions d'euros. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas de l'écologie, ça ! Reconstruire une passerelle qui n'est plus viable, ce n'est pas de l'écologie.

Construire le parc de la Hotoie, enfin redonner une nouvelle dimension au parc de la Hotoie. Alors certes, dans le parc de la Hotoie, il y a de la verdure, il y a des arbres. Ce n'est pas ça l'écologie ! Ce n'est pas de l'écologie, ça. Alors, une partie peut-être des 9 millions d'euros, mais pas la totalité des 9 millions d'euros. Dans le parc, il y aura peut-être des éléments ludiques. Il y aura différentes choses. Donc, ce n'est pas de l'écologie.

Le square Friant. Il existe déjà, le square Friant ! Un million d'euros, vous le mettez encore sous l'axe écologique.

La stratégie fleuve, ça aurait pu être un fort investissement sur l'écologie et là, dommage il n'y a que 500 000 € sur 5 ans. Ce n'est pas beaucoup.

Sur le parc solaire. Alors là, je dis oui. Parc solaire : 1 million d'euros, oui, là, clairement on est dans l'écologie.

Et puis les dotations de proximité, 12 millions d'euros, vous le mettez aussi dans l'écologie. Alors, les adjoints de secteur, ils vont toucher pendant 5 ans au total 12 millions d'euros. C'est bien pour eux. Les secteurs ont besoin d'argent pour réinvestir, pour remettre du mobilier urbain, pour refaire de la voirie quand c'est nécessaire, etc., etc. Mais tout ne sera pas de l'écologie. Il ne faut pas faire croire par ces chiffres que les 12 millions d'euros distribués aux adjoints de secteur seront fléchés sur des actions écologiques.

Alors, quand on repointe tout ça, vous annoncez 58 millions d'euros. Moi, quand je fais la soustraction de ce qui n'est pas de l'écologie, j'arrive à deux fois moins, deux fois et demie moins, pratiquement, en affinant un peu plus. Je n'ai pas tous les éléments pour affiner, mais on est loin des 58 millions d'euros.

Tout ça pour vous montrer que... C'est normal : c'est votre rôle de montrer que vous avez, vous voulez donner cette orientation écologique, mais on ne s'y retrouve pas. Moi, je suis convaincu que si on montrait à un jeune Amiénois aujourd'hui votre PPI, un jeune Amiénois qui est préoccupé, comme tous les jeunes Français et les jeunes dans le monde entier, qui est préoccupé par le réchauffement climatique et par l'écologie, il est préoccupé pas parce que c'est à la mode ; il est préoccupé parce que c'est son avenir et lui se dit : moi, j'ai 15 ans, j'ai 18 ans, quand j'en aurai 60, la planète ne sera peut-être plus vivable. Et donc cette préoccupation forte, je ne suis pas sûr qu'un jeune Amiénois se retrouve dans votre PPI sur cet axe écologique et j'en suis même certain.

Nous aurions apprécié, pour conclure, un travail différent en commission. Là, nous avons abordé cette PPI comme nous abordons tous les autres dossiers, c'est-à-dire la commission urbanisme qui reprenait les points urbanisme de la PPI, le lendemain la commission affaires sociales qui reprenait les choses. Et quand dans l'une, on posait des questions sur l'autre, on nous disait : « Ce n'est pas le lieu pour les poser. » Et heureusement qu'il y a eu la commission des finances pour tout rebalayer. Mais ça aurait mérité, et je ne suis pas là pour... Voilà, ça a été fait comme ça. Mais pour un point important comme cela, peut-être un séminaire d'une demi-journée avec tous les adjoints concernés, avec les directeurs des services pour bien comprendre et bien entrer dans le détail.

Alors, vous l'avez compris : nous ne voterons pas favorablement cette PPI.

MME FOURE : Merci. D'autres interventions ?

Peut-être dans les réponses, donc Bruno BIENAIME m'avait demandé la parole, d'autres adjoints peut-être voudront répondre sur tel ou tel aspect. Mathilde ROY. Florence RODINGER. D'accord. Bruno.

M. BIENAIME : Oui. Merci, Madame le Maire.

Alors moi, j'aime beaucoup les interventions de Monsieur DESCHAMPS dans la mesure où il faut aussi savoir ce qu'est la transition écologique et être capable de la définir.

Alors, on va prendre quelques exemples puisqu'on a eu beaucoup de remarques. Prenons des exemples extrêmement concrets.

Lorsque Monsieur DESCHAMPS nous dit que les arbres, la verdure du parc Saint Pierre, ce n'est pas de l'écologie, je dois donc en déduire que lorsqu'on plante un arbre, on ne règle pas le problème du réchauffement climatique, Monsieur DESCHAMPS. Donc, les 4 500 arbres par an que nous avons l'intention de planter dans tous les parcs, ce ne serait certainement pas de l'écologie. Je pense que les Amiénois apprécieront. Et j'imagine que dans votre projet pour Amiens, il ne doit pas y avoir beaucoup d'arbres. Ça, c'est un exemple et c'est un premier élément, ce qui me permet de rebondir aussi sur Nantes.

Alors, Nantes. Nantes, on a combien de jardins ouvriers par rapport à Amiens ? À Nantes, il y a 920 jardins ouvriers. Nantes doit être la ville la plus exceptionnelle en jardins ouvriers. À

Amiens, nous avons 1 700 jardins ouvriers. Alors, comparons ce qui est comparable. Nous avons à Nantes un jardin ouvrier pour 340 habitants. Vous savez combien nous avons de jardins à Amiens ? Un jardin pour 75 habitants.

Voilà : l'effort, il a déjà été fait et il continuera à être fait. On va même poursuivre. Nous allons aller beaucoup plus loin. Oui, oui, vous pouvez vous retourner pour vérifier. Oui, oui, les chiffres sont bons.

Alors, on va aller un petit peu plus loin puisque vous parlez de développer les jardins. Nous avons un projet, vous l'avez vu : 1,5 million d'euros sur le marais des Trois Vaches. En étudiant ce projet, vous vous êtes rendu compte qu'à côté il y avait une parcelle de 3,3 hectares. Et sur cette parcelle nous allons aménager, en consultant les Amiénois, peut-être des jardins ouvriers, peut-être des vergers conservatoires ou toute chose qui permettra d'aller vers l'autonomie alimentaire.

Je vais continuer. Je vais rebondir sur l'autonomie alimentaire. Effectivement sur la ville d'Amiens, trouver de nouveaux terrains, ça peut être compliqué. Sauf que nous avons un projet alimentaire territorial qui ne se limitera pas à Amiens, mais qui prendra en charge les villes autour d'Amiens et bien plus loin. Donc, ça permettra d'avoir un raisonnement plus global et non pas de se limiter à une réflexion qui se limite un territoire réduit. Et je pense que lorsqu'on fait de la transition écologique, on ne reste pas chez soi, on va aussi voir à côté ce que font les autres. Donc ça, c'est pour répondre aussi à cette problématique d'autonomie alimentaire.

Alors, je termine un petit peu parce qu'il y aurait beaucoup à redire. Je pense que globalement il faut retravailler le concept de transition écologique pour que vous puissiez prendre conscience à quel point ce budget est un budget qui... cette PPI, pardon, est une PPI qui prend en compte l'ensemble des problématiques environnementales et qu'elle sera complétée par la PPI de la métropole dans laquelle nous avons des problématiques de biodiversité, des problématiques de déchets, et l'ensemble fera une PPI ville et métropole avec un budget transition écologique qui n'existe nulle part ailleurs en termes de, on va dire, pourcentage, ratio budget/transition écologique.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci. Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, il y a plusieurs choses qui ont été évoquées concernant le pacte pour le bien vivre.

Je voudrais d'abord répondre sur ce qui a pu être dit par notre ancien collègue, Philippe, sur les centres sociaux. Quand on dit qu'Amiens est en retard, encore faudrait-il savoir par rapport à quoi. C'est un petit peu ce que vient de dire également mon collègue Bruno sur la transition écologique. Je voudrais juste dire qu'il ne faut pas non plus faire un focus uniquement sur les chiffres de la PPI parce qu'il y a par ailleurs d'autres sources de financement qui viennent alimenter des centres ressources tels que les centres sociaux et notamment pour le fonctionnement, et que si ces ressources n'étaient pas allouées, ces centres sociaux ne fonctionneraient pas.

Pour mémoire, on alloue quand même plus de 200 000 € de subventions de fonctionnement aux centres sociaux annuellement. On y reviendra d'ailleurs prochainement lorsqu'on parlera des

différentes subventions qui vont vous être proposées sur le plan social qui englobe les différents volets, que ce soit personnes âgées, accessibilité ou encore action sociale. Et par ailleurs, on a également des financements à l'action. Donc, tout ça concourt quand même quelque part à ce que les centres sociaux fonctionnent.

On a quand même, dans le mandat précédent, accordé une somme conséquente de plus de 7 millions d'euros à l'ALCO. Ça n'était quand même pas négligeable. On voit aujourd'hui ce que cela donne. Et aujourd'hui en considérant qu'à CAPS on prévoit 2 millions d'euros, là aussi c'est une estimation puisque les projections ne sont pas encore finalisées. Ça va faire l'objet de différents travaux qui vont avoir lieu notamment avec l'association concernée. Et si au final on n'est pas à 2 millions mais qu'on est à 1,8 million, ça vous laisse tout de suite un reliquat, lequel, vous vous doutez bien, va tout de suite être fléché pour le centre social d'Elbeuf. Donc, on a, dans le pacte pour le bien vivre, prévu quelque chose là-dessus. On ne peut pas dire aujourd'hui que ça n'est pas forcément envisageable.

Ensuite, sur ce qui a pu être dit sur le jardin solidaire. Donc, je remercie Madame BECKER d'avoir évoqué le sujet. C'est vrai qu'on y fait allusion dans l'enveloppe des 300 000 € et on a pu constater pendant la pandémie et encore récemment avec l'accroissement de la pauvreté que le jardin solidaire est quand même très utile et que toute sa production est distribuée à des personnes qui en ont besoin, donc tout Amiénois mais en particulier les plus fragiles. On l'a encore vu récemment quand il y a eu la manifestation devant l'hôtel de ville avec des dons alimentaires. Toute cette production est donc diffusée aux personnes les plus précaires. Et donc, on ne peut pas à la fois dire que c'est bien de le faire mais qu'en même temps on pourrait faire encore mieux. Je pense qu'il faut considérer que c'est bien de le faire et que notre volonté, c'est d'accroître encore sa production pour justement produire encore plus pour les personnes qui en ont le plus besoin. Donc, là aussi, il y a une logique, une cohérence et une continuité dans notre action et c'est en partie ce qui est effectivement prévu dans les 300 000 €.

Enfin, sur le crédit global qui apparaît de 3 millions d'euros sur le pacte pour le bien vivre, là aussi, je ne vais pas faire de mauvais jeu de mots en disant que c'est l'arbre qui cache la forêt, puisqu'on parle d'écologie et d'arbres, mais comme on a pu l'expliquer en commission affaires sociales, pour ceux qui étaient présents, il n'y a pas que des crédits affectés à une mission, un programme qui viennent élargir sur le financement de ces thématiques-là. En l'occurrence, sur les 76 actions du pacte pour le bien vivre, si vous vous en souvenez, ça touche le logement, ça touche la précarité, ça touche l'urbanisme, ça touche la démocratie, etc. Donc, plusieurs thématiques et donc on l'avait notamment expliqué en ce qui concernait l'enveloppe accessibilité. Il y a les secteurs également qui vont intervenir sur ces sujets-là, mais il y a, comme je viens de le dire, toutes les autres délégations et donc tous les autres programmes et donc toutes les autres missions qui vont financer des actions qui sont dans le pacte pour le bien vivre. Donc, on ne peut pas considérer que ce ne soit au final que 3 millions.

Et enfin, pour conclure, pour répondre encore à Madame BECKER sur la salle de l'Étoile, oui, j'ai dit qu'effectivement en l'état, ça n'était plus forcément le projet d'actualité, mais nous n'abandonnons pas l'idée d'un accueil de jour et des discussions sont en cours avec l'État à ce sujet et les secteurs. Donc, nous reviendrons vers vous dès que possible avec plus d'informations.

Voilà, Madame le Maire, les précisions que je souhaitais apporter sur les différents sujets qui relevaient en particulier du pacte pour le bien vivre. Merci.

MME FOURE : Merci. La parole est à Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Oui. Merci, Madame le Maire.

Oui, je voudrais réagir à quelques propos qui ont été tenus notamment concernant la police municipale et la vidéo.

Jusqu'ici je n'avais pas entendu Monsieur THÉVENIAUD critiquer l'efficacité de la police municipale et les moyens qui y étaient consacrés. Bon. Maintenant, c'est certain que Monsieur THÉVENIAUD a été élu dans cette majorité en 2014 et réélu en 2020 juste avant de claquer la porte en avril 2021 pour ouvrir celle du Rassemblement National pour être tête de liste dans la Somme. Alors, vous avez vite appris les éléments de langage du Rassemblement National parce que vous voilà maintenant à nous annoncer que la police municipale ne serait pas efficace, qu'on n'y mettrait pas de moyens ou qu'il faudrait en mettre des plus importants.

Bon. Sincèrement, j'entends vos propos et je comprends que vous sortiez les vieilles ritournelles du Rassemblement National, mais si vous regardez les faits, les chiffres avec un peu d'objectivité, vous pourriez remarquer qu'en 2014 il y avait 49 caméras de vidéoprotection, aujourd'hui il y en a 137 ; que nous sommes passés à 89 agents de police municipale ; qu'il y a un CSU qui a été réalisé avec un investissement de 450 000 € ; que la brigade de soirée est mise en place ; que la brigade verte a été doublée ; que bref on a beaucoup plus de proximité, beaucoup plus de visibilité, beaucoup plus de réactivité. Mais ça, effectivement, ce n'est peut-être pas les éléments qu'on vous a donnés, mais en tout cas ce sont les faits.

Et ensuite, Monsieur DECAVÉ, c'est certain que vous ne me surprenez pas, mais ça faisait bien longtemps quand même qu'on n'avait pas entendu des propos pour décrier la vidéoprotection. J'avoue qu'en France et même à Amiens c'est des choses qu'on n'entend plus beaucoup. Dans une précédente majorité, on s'était limité à 49 caméras, comme je l'ai dit tout à l'heure, et alors du coup on en déplaçait quand il fallait en mettre ailleurs parce que surtout ne pas atteindre le chiffre dogmatique de 50 caméras et on en venait à les déplacer, ce qui était complètement grotesque.

Aujourd'hui, la majorité précédente et celle-ci assument. Nous sommes à 137 caméras. Le CSU, il est envié, je peux vous le dire, par beaucoup de nos voisins. C'est l'un des plus beaux CSU des Hauts-de-France. Remettre en cause son efficacité, c'est soit ne jamais discuter avec nos partenaires que sont la police nationale et le parquet, le procureur. Mais remettre en cause l'efficacité d'une vidéoprotection aujourd'hui, je pense que c'est être un petit peu soit pas tout à fait objectif, pour dire ça comme ça, soit ne pas avoir conscience de la réalité des choses.

MME FOURE : Florence RODINGER.

MME RODINGER : Merci, Madame le Maire.

Donc, j'aimerais répondre donc essentiellement à Madame DESBUREAUX qui avait fait une intervention sur le logement et notamment social.

Donc, effectivement que vous rappeliez l'ancienne PPI pour laquelle il y avait eu plus d'investissements, mais il faut rappeler qu'effectivement l'ancien PLH avait prévu de financer la construction, a permis de financer la construction de 1 400 nouveaux logements locatifs de 2016 à 2021 et la réhabilitation de 2 400 logements. Il s'agissait effectivement d'un véritable plan Marshall parce qu'il y avait un retard et c'est pourquoi la ville s'était engagée avec les efforts faits par les bailleurs, donc la ville s'était engagée à financer plus avant les logements.

Maintenant, on n'est plus dans le plan Marshall, donc le rythme de logements se fait de l'ordre de 200 par an et les bailleurs peuvent tout à fait assumer maintenant cette... comment on appelle ça... cette prise de croisière de 200 logements par an qu'elles peuvent financer de façon tout à fait normale.

Donc nous, nous avons voulu mettre l'accent sur la réhabilitation des logements conditionnée à l'amélioration de la performance thermique. Pour ce faire, nous nous... effectivement, nous ciblons plutôt les... comment dire... enfin, nous ciblons les locataires de l'ANRU essentiellement de l'ordre de 2 200 logements qui seront réhabilités dans le cadre de la convention ANRU. Et pour cela, donc je rappelle que globalement, pour le parc public, nous consacrons 7 752 000 €.

Concernant le... Vous dites : la rénovation thermique n'est pas valorisée. Ah bon ?! Donc, effectivement, je tiens à rappeler le soutien à l'amélioration de l'habitat privé. Comment dire ? Mais de ne pas considérer les seules subventions. Nous, nous venons en complément de tout ce qui est fait sur le plan, sur différents échelons, à savoir que le gouvernement maintenant a intégré... comment dire... les pouvoirs publics ont intégré les aides à l'amélioration de la performance technique, thermique, pardon. Donc, les incitations financières sont déjà existantes et fortes. Je veux parler de l'ANAH via le programme Habiter mieux, MaPrimRénov', les CE, les aides de la région avec l'AREL, le SPE. Pour vous donner un exemple, les personnes les plus modestes peuvent bénéficier jusqu'à 90 % de subventions, donc voilà. Donc, si vous voulez, la ville, elle, ne vient qu'en complément parce qu'elle ne peut pas effectivement se déconnecter complètement de toutes les aides offertes par les différents territoires.

Cela dit, comment dire ? Nous avons, nous, préféré accompagner en termes de rénovation énergétique, c'est-à-dire accompagner au niveau de diagnostics, mais seulement ce n'est pas dans le cadre des compétences de la ville. On en parlera plutôt au niveau de la métropole et nous ferons appel, si tel est, si c'est voté ainsi, à un opérateur qui sera là pour faire des diagnostics travaux. En termes d'aides, ça correspond, si on estime un diagnostic à 1 000 €, voilà c'est une façon aussi de subventionner, comment dire, l'aide à la rénovation thermique.

Donc, tout ça pour dire que nous préférons accompagner mais nous aidons à la hauteur... Le but, c'est quand même de... pour nous, de... de massifier. Donc, je vous rappelle aussi qu'on fait aussi une passerelle avec l'opérateur solaire. Donc, massifier toutes les thématiques puisque nous créons notre fameux guichet unique de l'habitat et effectivement non seulement... Enfin toute thématique sera abordée, pas seulement la rénovation énergétique, mais l'adaptation au vieillissement, la résorption de la vacance (70 logements par an), le regroupement de logements divisés.

Donc, voilà. Le cumul des aides à la fois de toutes les collectivités et de cet accompagnement, voilà notre stratégie par rapport à la rénovation énergétique. Sachant qu'effectivement la plateforme LAURE sera toujours là pour être en premier accueil. Donc vraiment accompagner sera notre point fort. Je crois que c'est aussi un... comment dire... un objectif très ambitieux que nous mettons à disposition des habitants. Merci.

MME FOURE : Merci. La parole est à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Merci, Madame le Maire.

D'abord, je voudrais peut-être rassurer les différents intervenants qui ont vu dans cette PPI des effets d'annonce et qui, d'une certaine manière, s'inquiétaient de ce que l'on ne serait pas capables de réaliser les investissements que l'on a annoncés.

Alors, d'abord, je note que c'est un peu curieux parce que par ailleurs on nous critique quelquefois dans l'autre assemblée, qui est celle de la métropole, pour avoir trop investi. En tout cas ça prouve, et on l'a prouvé, qu'on en était parfaitement capables lors du précédent mandat et on continuera dans ce mandat. Ce que l'on annonce, on le réalise. Ça ne fait aucun doute pour personne. Et voir des effets d'annonce dans ce qui est dit là, c'est, me semble-t-il, prendre ses désirs pour la réalité. Ça, c'est une première chose.

La deuxième chose concernant la soutenabilité financière. J'entends bien que le calendrier n'est pas forcément idéal, mais en réalité, il n'y avait pas de calendrier idéal. Pourquoi est-ce qu'il était nécessaire que nous abordions aujourd'hui cette PPI ? Tout simplement parce que cette PPI, précisément parce qu'on veut la mettre en œuvre, doit être déclinée dès le budget 2022 et qu'il n'était pas possible d'attendre encore pour adopter cette PPI, d'attendre encore parce que sinon on aurait été incapables d'en décliner les crédits de paiement pour l'année 2022. Or, si l'on veut que les opérations se lancent maintenant assez vite, il faut forcément que le feu vert soit donné par notre assemblée dès maintenant pour que tout cela soit décliné dans le budget 2022.

Et puis, je voudrais aussi rassurer ceux qui évoquent ou ceux qui s'inquiètent de ce que l'on prendrait des risques inconsidérés. Alors, j'ai une certaine mémoire, bien que pas trop ancien, enfin je l'espère du moins, mais il y a 11 ans, dans cette assemblée, c'est vrai que celui qui occupait la place d'adjoint aux finances, à l'époque, c'était en 2011, au moment de la... 2010, au moment de la suppression de la taxe professionnelle, l'adjoint en question et la majorité qui le soutenait, et vous en êtes proches, me semble-t-il, finalement a crié avant d'avoir mal. C'est-à-dire qu'on était absolument certains, c'est ce qu'on nous disait alors, que la suppression de la taxe professionnelle, dont tout le monde s'accordait à dire que c'était un impôt imbécile, mais que sa suppression allait être une catastrophe. Et du coup, avant même que la catastrophe arrive, eh bien tout le monde, enfin cet adjoint en tout cas et la majorité avec lui criaient que tout allait s'effondrer, qu'on ne pourrait plus rien faire, etc. Évidemment que le pire n'est pas arrivé et c'était évidemment prévu qu'il n'arriverait pas.

On peut faire le choix d'être pessimiste. On peut faire le choix de se dire : eh bien, finalement, il y a trop d'incertitudes autour de nous ; surtout ne bougeons plus ! Faisons le gros dos, attendons que ça se passe et puis on verra dans 2 ans, 3 ans, 4 ans. On a bien le temps après tout ! Eh bien en réalité non, nous n'avons pas le temps.

Et je vous demande de nous faire grâce de considérer, et vous pourrez le vérifier dès les conseils du mois prochain, je vous demande donc de nous faire grâce de considérer que nous vous proposons un budget, enfin plutôt une PPI responsable qui sera adossée sur un débat d'orientations budgétaires, sur un pacte financier et fiscal, et puis quelques semaines après par un budget 2022 qui sera la déclinaison et qui ne fera pas prendre de risque aux différentes collectivités dans lesquelles nous siégeons. Je dis les différentes parce qu'on a bien compris qu'il y avait évidemment un lien de solidarité entre la ville et la métropole.

Précisément, à propos des liens entre la ville et la métropole, c'est assez naturel, au fond. J'ai entendu quelques confusions. Je me permets juste de repositionner un certain nombre de choses.

Concernant les cavités souterraines sous le stade Jean Bouin, ce sont de vraies cavités, mais précisément comme elles sont sous un stade, elles sont... enfin le dessous emporte le dessus et malheureusement je vois mon collègue qui est juste en face de moi et qui pleure tout ce que ses yeux peuvent pleurer, en considérant que le fait de combler ces cavités est imputé sur le

budget sport de la métropole. Ça n'empêche qu'il peut y avoir des cavités qui ne sont pas sous un équipement sportif et dans ce cas-là... Mais en tout cas, ne vous inquiétez pas sur ce comblement des cavités souterraines sous Jean Bouin.

De la même façon, j'ai relevé... Oui, quelqu'un a évoqué le tourisme. Le tourisme sera évoqué au travers de l'attractivité économique qui est de la compétence de la métropole.

Alors, évidemment, ce type de débat aboutit aussi à ce qui est un classique : certains trouvent qu'on en fait trop sur un domaine et d'autres trop peu sur le domaine. Je ne reviens pas sur la réponse qu'a apportée Hubert DE JENLIS en matière de sécurité. Pour certains, c'est 10 fois pas assez. Pour d'autres, c'est 10 fois trop. Écoutez, nous, on se situe là où on pense qu'on va être efficaces pour le bien de...

MME FOURE : Le juste milieu.

M. MERCUZOT : Des habitants de la ville.

Concernant la question du logement, moi, il me semble quand même que le meilleur moyen d'être efficace en matière de logement, c'est d'avoir un organisme HLM qui fonctionne correctement. Et il me semble que la présentation qui a été faite, le montant des investissements réalisés dans le cadre de la programmation stratégique de patrimoine de l'AMSOM, des montants colossaux. J'ai même cru... Enfin, 470 millions d'euros sur les 5 dernières années ! 470 millions d'euros ! Voilà, s'il n'y a pas là la preuve que la politique menée par cette majorité est particulièrement favorable au développement du logement social et à la qualité de ce logement social, alors franchement comment vous faire cette preuve ? Comment vous faire cette preuve ? Et le meilleur moyen que l'on a d'être efficaces en la matière, et on en a eu la preuve ce soir par l'intervention de David QUINT, c'est d'avoir un opérateur HLM efficace, efficace, et qui a une feuille de route particulièrement bien placée, tracée et dont on est sûrs qu'il sera capable de la suivre.

Je ne reviens pas sur la question de la rénovation thermique parce qu'effectivement un certain nombre d'aides existent de la part de l'État notamment et qu'il ne s'agit pas pour nous aujourd'hui tellement de rajouter à ces aides en investissement, mais que sans doute il y aura un effort assez conséquent à faire en matière de fonctionnement parce qu'il faudra accompagner, parce que vous avez raison : quand on veut aujourd'hui procéder à des travaux de rénovation énergétique dans son appartement, dans son habitation, c'est particulièrement complexe. On ne sait pas bien quelles aides on peut accrocher. On ne sait pas comment s'y prendre, etc. Là, il y a un vrai accompagnement, mais c'est plutôt du fonctionnement que de l'investissement qui est nécessaire en la matière.

Et puis enfin, je terminerai par-là mais j'aurais pu le mettre au milieu parce qu'au fond... enfin voilà... comment dire ? Je crois que quand on parle chiffres, à un moment donné, il faut quand même sortir la calculette et ne pas se contenter de l'affichage d'un chiffre qui est sur un slide : 58 millions d'euros.

Reprenez votre calculette : vous verrez que les différents projets inscrits en matière de transition écologique ne se résolvent pas à 58 millions d'euros, mais se montent au total plutôt, dans ce qui est présenté, à 80 millions d'euros. Alors, je veux bien qu'on chipote, pardonnez-moi le terme, sur 3 millions d'euros sur 80. Déjà ça ne fait même pas 5 % de l'ensemble. Mais surtout je dois dire que les 3 millions d'euros qui font l'objet d'une sorte de raillerie, enfin de... oui... de raillerie, que n'aurait-on entendu si on ne les avait pas prévus ? Évidemment que cette

passerelle Samarobriva, elle est absolument nécessaire. On a même entendu, je crois, ici, des critiques sur le fait qu'elle n'était pas déjà remise en service. Sauf que la remise en service, elle va coûter 3 millions d'euros en charge brute et que forcément 3 millions d'euros, c'est une dépense d'investissement qu'il faut bien prévoir dans la PPI.

Alors, que l'on discute sur le fait de savoir s'il faut la mettre du côté de la qualité de vie ou du côté de l'écologie, pardonnez-moi, mais c'est un peu discuter du sexe des anges et je ne crois pas que ça soit véritablement intéressant pour cette assemblée.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci à tous pour ce débat qui est probablement un début parce qu'on aura l'occasion d'y revenir évidemment, d'ailleurs dès le prochain conseil municipal. Mais j'insiste à mon tour sur le fait qu'on est bien obligés d'avoir une vision d'ensemble sur les 5 ans à venir.

Je précise au passage que c'était sur 5 ans, comme dans le mandat précédent où la programmation prévisionnelle pluriannuelle des investissements a eu lieu aussi sur 5 ans. Eh bien, on est bien obligés d'avoir cette vision sur 5 ans pour nous permettre d'ensuite piloter année après année et singulièrement dans le cadre du débat d'orientations budgétaires que nous aurons lors du prochain conseil et bien sûr dans le cadre du budget 2022, puis 2023 et ainsi de suite.

Donc, merci à tous d'avoir participé à l'élaboration de cette programmation pluriannuelle. C'était un gros travail qui a été fait de manière très constructive par les uns, les autres, et de manière très responsable aussi parce que, encore une fois, partir de la masse des demandes pour aboutir à une programmation qui soit lucide et cohérente, ce n'est pas simple.

Je rappelle encore une fois que cette programmation est ambitieuse puisqu'elle augmente de 25 % la participation de la ville sur ces 5 ans par rapport à la programmation précédente. Et encore une fois, donc, ça démontre la bonne santé financière de notre ville. Nous nous en réjouissons.

Mais c'est bien aussi parce que l'objectif de notre collectivité, c'est à la fois de répondre aux besoins des habitants au quotidien et puis en même temps de préparer l'avenir de notre ville à l'échéance 2030-2050, et c'est tout l'enjeu de cette ambition que nous avons et des grands axes prioritaires que nous avons établis. Je vous rappelle : le défi écologique, le défi de l'attractivité économique et puis le défi de la participation citoyenne. C'est à ces trois enjeux que nous nous attelons et nous ne comptons pas ni notre temps ni notre énergie pour améliorer ces aspects-là parce que, encore une fois, ils répondent aux besoins des habitants et c'est ce pour quoi nous avons été élus.

Je vais donc vous proposer maintenant de voter cette programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026.

ADOPTE

Observations :

*Mmes BELINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT ont voté contre.
M. THÉVENIAUD s'est abstenu.*

11 - REGIME INDEMNITAIRE. AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE. ÉVOLUTION.

M. DE JENLIS : Dans le cadre de ce rapport, on vous propose donc de modifier la délibération du 17 octobre 2019 relative au régime indemnitaire de la police municipale qui fait pas mal parler d'elle ce soir d'ailleurs.

En effet, à la suite de la réorganisation de la police municipale qui avait été présentée lors du comité technique du 6 juillet 2021, il est envisagé de recruter un garde champêtre, dont le cadre d'emplois n'était pas visé dans la délibération initiale et que je vous propose donc d'ajouter.

De plus, on vous propose de majorer l'Indemnité d'Administration et Technicité, dite l'IAT, de deux points pour les agents des brigades de nuit, compte tenu des horaires atypiques et des conditions d'exercice induites par leurs missions, sachant qu'un point d'IAT coûte en moyenne 40 €.

En outre, une part variable sera liée à la manière de servir, avec une révision annuelle qui a été mise en place, applicable du 1^{er} juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1, après avis du directeur de la police municipale, et au bénéfice des agents pour lesquels un avis très satisfaisant aura été émis lors de l'entretien professionnel.

L'impact budgétaire de cette mesure est estimé à 17 600 € par an, mais bien évidemment il sera compensé par des économies de fonctionnement du service.

Voilà pour ce rapport.

MME FOURE : Merci. Je précise que la terminologie « garde champêtre » peut prêter peut-être à sourire, mais que c'est le terme qui est prévu dans la loi. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés et tenus de l'employer.

M. DE JENLIS : Et si je peux me permettre... Non, mais si je peux me permettre, il faut savoir qu'un garde champêtre, d'abord, c'est considéré comme un agent de police judiciaire adjoint, comme un agent de police municipal. Mais le grand avantage, et notamment dans la lutte des incivilités et des dépôts sauvages, c'est qu'un garde champêtre peut... comment dire... il peut enquêter, ce que nos agents de brigade verte ne peuvent pas faire. Ils peuvent, eux, constater, mais un garde champêtre peut non seulement constater mais il peut enquêter et rendre compte ensuite au procureur. Donc, il se cale sur le code de l'environnement et non pas sur l'arrêté municipal et donc son pouvoir est bien plus fort pour lutter contre toutes ces pollutions, on va dire, qui nous pourrissent la vie et qui pourrissent la vie des habitants parce que cette ville, on entend dire qu'elle est propre mais elle est salie. Et ça, je pense qu'on entend souvent que... Voilà parfois on parle de ville sale, mais elle est salie, c'est-à-dire qu'elle ne se salit pas toute seule, cette ville. Donc, c'est bien qu'on ait un garde champêtre en l'occurrence qui puisse mener ces enquêtes, les transmettre au procureur et très précisément pour les professionnels qui ont tendance à faire du dépôt sauvage de façon un peu anarchique, et aujourd'hui on est un peu désarmé pour enquêter et grâce à ce poste qui est créé, on pourra mener les enquêtes adéquates.

MME FOURE : Merci de cette précision. Donc, ça ne veut pas dire qu'on l'appellera, nous, garde champêtre en interne. Mais en tout cas, c'est un agent qui aura le statut légal de garde champêtre avec toutes les prérogatives que vient d'indiquer Hubert DE JENLIS. Ça me semblait devoir être précisé pour que chacun soit bien au fait.

Monsieur DESCHAMPS m'a demandé la parole, puis Monsieur DÉCAVÉ.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci, Madame FOURÉ. C'est juste pour rebondir à ce que vient de dire Hubert DE JENLIS. Je suis étonné sur le fait que nos agents actuels de la brigade verte ne puissent pas enquêter. Vous avez toujours dit dans vos communications que cette brigade verte était là certes pour verbaliser sur le fait, en flagrant délit, mais qu'elle était aussi là quand un dépôt sauvage était annoncé par des habitants pour venir, pour fouiller à l'intérieur, pour voir si sur des enveloppes il y avait le nom des personnes qui auraient mis des anciens courriers dans leurs déchets pour pouvoir remonter. Pour moi, c'est ça une enquête et je suis étonné. Est-ce que vous pouvez préciser, s'il vous plaît, ce que j'avais cru comprendre jusqu'à présent ?

MME FOURE : Monsieur DÉCAVÉ, puis on répondra globalement.

M. DECAVE : Oui, rapidement. C'était un...

MME FOURE : La même chose.

M. DECAVE : Un peu préciser par rapport à la place particulière des missions du garde champêtre, donc je ne vais pas forcément m'étendre là-dessus. Mais du coup, ça me permet quand même de poser une question parce qu'on voit, avec la question qui vient d'être posée également, qu'on n'a jamais vraiment de clarification sur la doctrine d'emploi de la police municipale et ça pose aussi ces questions-là, alors, voilà dans des questionnements, des suspicions avant cet éclaircissement de ce soir ou des volontés d'incompréhension.

Sur le comité technique, je voulais juste savoir qui siégeait dans ce comité technique sur l'avis qui a été rendu parce que je n'avais pas forcément les éléments là-dessus.

Et puis une petite question quand même que je ne peux m'empêcher de poser : est-ce que les habitants des points accueil, notamment celui de l'Atrium, ont des chances de voir le fameux garde champêtre ? Parce que voilà, sur les communications qui ont été faites dans la PPI précédente, contrairement aux engagements qui avaient été pris, les accueils sur l'Atrium, par exemple, semblent remis en cause.

MME FOURE : Donc, un mot sur le comité technique. Le comité technique, donc qui est composé de représentants des élus et de l'administration et de représentants des organisations syndicales, mais depuis l'avant-dernière réforme, eh bien, le comité technique n'est plus paritaire puisque seuls votent les représentants des organisations syndicales. Pour le surplus, je laisse Hubert DE JENLIS répondre.

M. DE JENLIS : Oui. En fait, la brigade verte, quand elle se rend sur des dépôts sauvages, elle les constate et en les constatant il y a bien évidemment parfois et de moins en moins malheureusement d'adresses qui sont retrouvées dans les dépôts sauvages. En revanche, concernant les dépôts des professionnels, on est totalement désarmés. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si on voit qu'un camion a déchargé des gravats, genre Chemin de Vauvoix ou ailleurs, la brigade verte n'est pas, et ce n'est pas celle d'Amiens, c'est les textes qui sont ainsi, ne nous permet pas de mener l'enquête et de la transmettre au procureur derrière. Et c'est ça qui est intéressant dans le poste de garde champêtre, c'est qu'en plus il pourra intervenir notamment sur des... On peut appliquer, si vous voulez, son rôle sur d'autres missions qui seront sur les espaces verts et les espaces aquatiques. D'abord, on va lui demander de se concentrer sur les dépôts sauvages, comme j'ai pu le dire et le répéter, mais il aura des pouvoirs

bien plus étendus parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est sur le code de l'environnement alors que la brigade verte est sur le respect des arrêtés municipaux.

MME FOURE : Et le montant des amendes n'est pas du tout le même. Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci pour ces explications. Mais alors, moi, ça me pose quand même vraiment question cette histoire-là. Pourquoi avoir créé une brigade verte composée d'agents qui ne sont pas, surtout qu'ils ont tous été embauchés ? Pourquoi n'avoir pas embauché plutôt des agents sous statut garde champêtre et d'avoir une brigade verte composée de gardes champêtres qui aurait été à même de faire tout ce que Hubert DE JENLIS est en train de nous dire que la brigade actuelle n'est pas capable de faire, en tout cas n'a pas le droit de faire ? Moi, je suis très... enfin, voilà, je... je tombe un peu des nues sur notre brigade verte actuelle.

MME FOURE : Mais je pense que pourtant les choses étaient claires depuis le début, donc la brigade verte est utile. Elle fait de la prévention d'abord et puis elle fait de la répression ensuite. Elle verbalise en effet. Mais il vous suffit d'aller voir le guide du bon voisinage qui a été distribué dans le mandat précédent, en 2015, sauf erreur de ma part, et puis le nouveau guide qui a été distribué il y a quelques semaines et vous verrez que les montants des amendes encourues par les uns et les autres sont indiqués très clairement. Donc, c'est tout à fait conforme à ce que vous indiquait Hubert DE JENLIS il y a quelques instants. Donc, on a besoin des agents de la brigade verte, en effet, parce qu'ils ont une mission tout au long de... en fait à l'intérieur de notre ville et c'est un complément maintenant avec cet agent qui a été recruté et qui a un autre statut. Mais donc, c'est une complémentarité, comme entre la police municipale et la brigade verte. Ils n'ont pas non plus les mêmes compétences.

Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Je voudrais rajouter juste deux mots. On ne peut pas... Enfin, la brigade verte, elle fait un super boulot. Donc, on ne peut pas laisser dire ou sous-entendre qu'elle ne ferait pas un travail efficace. Elle le fait. Maintenant, on s'adapte à des nouvelles pratiques, des nouvelles incivilités qui pourrissent le quotidien des Amiénois et donc on a effectivement creusé le sujet. On a approché le poste de garde champêtre qui correspond aujourd'hui aux moyens qu'on veut mettre pour lutter contre ces incivilités croissantes et je pense que ce n'est pas du tout à opposer à la brigade verte. Au contraire, c'est du renfort. C'est du renfort qui vient au bon moment pour s'adapter malheureusement à des comportements qu'on ne peut pas tolérer si on veut garder la ville agréable et la ville belle pour l'ensemble des Amiénois.

MME FOURE : En complément de l'existant. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

12 - DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES EN ACTIVITE. AIDE FINANCIERE AUX PARTICULIERS. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Je suis un peu surpris qu'on puisse s'abstenir sur des points d'IAT pour des agents, mais bon.

Le point 12, il s'agit de la destruction des nids de frelons asiatiques qui est en activité et d'une aide financière aux particuliers, sachant que c'est une demande sur laquelle on est régulièrement sollicités et aujourd'hui les Amiénois qui nous sollicitent ne comprennent pas trop que l'on ne puisse pas les aider.

Il faut savoir que le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes et représente à la fois un risque en matière de santé publique et une menace également pour l'écosystème.

Les frais de destruction des nids secondaires incombent actuellement aux Amiénois, ils représentent un frein important à leur signalement pouvant mettre en péril la stratégie de lutte contre cette espèce invasive.

Ayons tous à l'esprit que chaque nid non détruit peut potentiellement en générer 5 à 10 nouveaux l'année suivante. Le frein financier incite certains à ne pas les détruire et je pense que ce n'est pas très incitatif.

C'est pour cela qu'on vous propose de soutenir financièrement les particuliers ou les associations et syndicats de propriétaires dans cette démarche. Il s'agit de leur attribuer une aide de 30 % du coût de la destruction du nid en activité, aide qui pourra atteindre 100 % pour les foyers non imposables.

Par ailleurs, une nouvelle espèce de frelon exotique envahissante vient d'être détectée pour la première fois dans le sud de la France en septembre 2021 : il s'agit du frelon oriental.

Donc, dans cette optique et par cohérence, on vous propose d'étendre l'aide financière à toute espèce d'hyménoptères dangereux présents sur le territoire d'Amiens, dès lors qu'ils figurent dans la liste officielle des espèces exotiques envahissantes.

Je vous informe que le coût de cette opération est estimé à environ 4 480 € pour 2022, sur la base de 70 destructions de nids secondaires, en incluant bien évidemment des foyers éligibles à l'aide et quelques éventuels foyers non imposables.

MME FOURE : Merci. Je pense que c'est très utile. Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Oui. Merci, Madame le Maire.

Je salue cette délibération parce que le frelon asiatique est dangereux ; est dangereux pour l'homme. On recense à peu près un mort par mois par choc anaphylactique mortel. Et donc c'est quelque chose qui, pour la santé humaine, est quand même très, très ennuyeux.

En plus de ça, c'est dangereux parce que ça tue les abeilles et on sait le rôle des abeilles sur la pollinisation.

Et puis enfin, ça ne fait pas partie de notre biodiversité, je dirais, occidentale et donc cette aide financière, je pense qu'elle est tout à fait nécessaire pour la destruction des nids vu les dégâts à la fois humains et sur notre biodiversité.

MME FOURE : Merci. Pas d'autres observations ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE.

MME VERRIER : Madame le Maire, chers collègues, il s'agit de la dénomination d'une voie publique. Je vous propose de répondre favorablement à l'association ASMAE Sœur Emmanuelle qui sollicite la collectivité pour que l'esplanade située en contrebas de la Cathédrale d'Amiens, actuellement connue sous le nom de jardin de Dufau, soit baptisée du nom de Sœur Emmanuelle.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire.

Décidément nous allons de surprise en surprise sur les dénominations de voies publiques dans ce conseil municipal parce qu'aux demandes de femmes solidaires ou aux propositions de nos collègues du groupe des Élués communistes, Républicaines et Citoyennes ou encore à notre suggestion d'honorer l'avocate Gisèle HALIMI, défenseure des droits des femmes, là, vous faites la sourde oreille ! Mais à la demande de l'ASMAE, qui est l'association Sœur Emmanuelle, vous trouvez une esplanade. Alors oui, l'esplanade Sœur Emmanuelle ne créera aucune homonymie, ne portera pas atteinte à la morale publique, encore moins aux bonnes mœurs. Mais nous nous interrogeons et nous pouvons avoir quelques doutes sur l'intérêt public local, mais surtout nous nous interrogeons sur le respect de la laïcité. Les religions n'ont pas leur place dans cette assemblée. Et si votre souhait est d'honorer une femme qui s'est révoltée contre la misère et l'injustice...

MME FOURE : Bien sûr !

MME THEROUIN : Alors nous suggérons de prendre l'exemple de la placette Michel CATTY dit Michou et de nommer cette esplanade Madeleine CINQUIN dite Sœur Emmanuelle afin de respecter un peu plus la laïcité, auquel cas nous voterons favorablement à cette délibération.

MME FOURE : Alors effectivement c'est... Là, la façon dont c'est rédigé : c'est Sœur Emmanuelle, mais en réalité naturellement le nom qui figurera sur la plaque sera le nom de naissance de Sœur Emmanuelle dite Sœur Emmanuelle naturellement. Ça va de soi mais ça va mieux en le disant. Donc, je demande que ce soit, le cas échéant, modifié dans la délibération parce que c'est bien cela que...

MME THEROUIN : Je vous remercie.

MME FOURE : C'est bien cela que nous visions, comme nous avons dit d'ailleurs pour Michel Catty dit Michou. C'est exactement la même démarche que nous avons : nous nommons toujours les personnes par leur nom. Et il s'agit de faire mémoire, là, d'une personne qui est connue sous le nom de Sœur Emmanuelle parce que nul doute que le nom de Sœur Emmanuelle soit plus connu que son nom de naissance.

Avec cette modification, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. PROCEDURE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU POLE COMMERCIAL.

MME VERRIER : La réalisation du pôle immobilier de la société IMCO PROMOTION, comprenant la construction d'une surface commerciale et d'un pôle médical sur l'îlot des Coursives, n'a pu aboutir.

Afin de permettre la finalisation de la phase 1 de la requalification et de la restructuration du site, l'opération a été envisagée selon un nouveau montage juridique et opérationnel avec réalisation des deux bâtiments sous maîtrises d'ouvrage distinctes, à savoir le pôle médical, assuré en maîtrise d'ouvrage directe par la SCI FAUQUET ETOUVIE, et le pôle commercial, par la Société de Distribution de Salouël.

L'ouverture du pôle commercial est envisagée au plus tard début 2023.

Aussi, afin de permettre à la Société de Distribution de Salouël de déposer sa demande de permis de construire au plus tôt, je vous propose d'approuver la désaffectation de l'emprise située place du Pays d'Auge, actuellement affectée au stationnement du public pour une superficie d'environ 2 171 m², conformément au plan annexé à la délibération.

Le déclassement par anticipation à la désaffectation de l'emprise formant l'assiette foncière est également à prononcer.

Afin d'assurer la continuité du stationnement sur la place du Pays d'Auge, la désaffectation de l'emprise interviendra avant le démarrage des travaux.

MME FOURE : Je propose que vous présentiez dans la foulée la délibération 15 qui est complémentaire, mais on votera évidemment séparément les deux délibérations.

MME VERRIER : Oui. En effet, c'est tout à fait cohérent puisque là, il s'agit de l'autorisation de dépôt du permis de construire concernant la société Distribution de Salouël et donc également de déposer toutes demandes d'autorisation d'actes individuels d'urbanisme sur l'emprise précédemment déclassée. Et il est rappelé que les frais éventuels résultant de la présente autorisation restent à la charge du bénéficiaire.

MME FOURE : Merci pour cette présentation.

Donc moi, je me réjouis de voir aboutir, je vais dire, enfin le projet de création d'un supermarché sur le secteur d'Étouvie parce que le supermarché actuel est fermé depuis 2012 et depuis 2014 nous cherchons à implanter un nouvel équipement. Et nous avons envisagé de le faire avec un supermarché ALDI à un moment donné, mais ce projet n'a finalement pas abouti. Là, ce qui vous est proposé, c'est de finaliser avec la société qui s'appelle Société Distribution de Salouël et derrière cette formulation, eh bien, c'est le supermarché LECLERC de Salouël qui y correspond. Et donc, je me réjouis que le responsable du supermarché de Salouël soit d'accord pour venir s'implanter à Étouvie. Et pour que cette implantation se fasse dans des délais vraiment prochains puisque là, le permis de construire va pouvoir être déposé et compte tenu des délais, on peut imaginer que ce qui est prévu dans la délibération n°14, c'est-à-dire l'ouverture du pôle commercial au plus tard début 2023, on peut penser que cela se réalisera compte tenu de... donc du délai qui... du calendrier qui nous est délivré.

Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Alors comme vous, Amiens au Cœur se réjouit de l'avancement de ce dossier, les habitants d'Étouvie sont, on le sait tous, depuis de nombreuses années en attente de l'arrivée d'un commerce et les choses ont l'air d'aller sur la bonne voie.

Nous aurions aimé une présentation en commission de l'état d'avancement de ce dossier sous les angles techniques et je pense notamment à la CDAC, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, puisque nous sommes là, dans le cas présent, d'une installation d'un commerce de plus de 1 000 m² qui est soumis au passage en CDAC. Et tant que la CDAC ne donnera pas son aval sur la faisabilité et l'autorisation de construire, il me semble difficile pour vous, Madame le Maire, de dire à coup sûr : cela va se faire. C'est un point important. Je rappelle que la CDAC n'est pas composée que d'élus. Elle est aussi composée de représentants du monde économique et elle prend en compte. Ce n'est pas vraiment ce que je voulais dire. C'est-à-dire que la CDAC prend en compte la concurrence présente dans un périmètre géographique. On pourrait très bien, malheureusement, avoir des recours d'autres commerces à proximité qui estimerait que la création d'un centre commercial aux Coursives déséquilibrerait leur business plan, leurs investissements et cela rejeterait donc le projet.

Est-ce que vous pouvez nous rassurer sur ce point et nous dire où en est la CDAC, s'il vous plaît ?

MME FOURE : Alors, je n'ai pas en tête tous les détails, vous m'en excuserez, tous les détails de tous les dossiers. Mais en tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que depuis, et vous le savez bien puisque vous-même vous vous en étiez occupé à une époque, donc la recherche d'un opérateur sur ce site, c'est un sujet qui nous occupe depuis plusieurs années. Et donc évidemment, il a été proposé, proposé prioritairement aux entreprises installées à proximité, je pense aux deux plus proches, sans donner de nom de supermarché. Les deux qui sont installées dans le même axe, je vais dire, il leur a été expressément proposé de s'implanter à Étouvie, ce que l'une et l'autre ont refusé. Donc, je pense qu'elles seraient très malvenues maintenant de venir nous reprocher de vouloir faire en sorte que cette structure puisse s'installer à Étouvie.

Moi, je n'ai pas d'inquiétude sur la suite de l'opération parce que l'opérateur est quelqu'un qui est bien connu sur la place d'Amiens, qui est quelqu'un de sérieux et parce que les élus qui ont leur mot à dire sur le sujet, et les élus de différentes collectivités, sont évidemment totalement d'accord, compte tenu de la spécificité du quartier Étouvie, pour... comment dirais-je... se prononcer de manière favorable à l'implantation d'une surface commerciale à cet endroit.

Outre le fait que dans mon esprit, il me semblait que c'était une surface qui n'était pas d'une... une entreprise commerciale, pardon, qui n'était pas d'une surface... Il n'y aura pas de CDAC, c'est bien ce que me confirme le directeur général des services parce qu'on est à moins de 1 000 m² sur ce site-là. Non. Moins, on est à... 990 ? Oui, mais l'emprise est importante, mais le site lui-même, le site commercial lui-même n'est pas un supermarché puisqu'évidemment c'est une surface qui a vocation à avoir comme clientèle la clientèle d'Étouvie qui est de l'ordre de 7 000 habitants à peu près, je crois, maintenant. Je crois que c'est de cet ordre-là.

Vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. DESCHAMPS : Oui, merci. C'est plutôt rassurant mais sauf erreur de ma part, la condition exposée et peut-être même imposée par LECLERC pour installer son commerce aux Coursives est que la ville, en contrepartie, accepte qu'un terrain lui soit octroyé, lui soit vendu, pour

installer et construire un drive, un LECLERC drive. Et ce LECLERC drive ferait plus de 1000 m² et lui serait soumis à la CDAC. Si la CDAC...

MME FOURE : La CDAC... la CDAC a déjà eu lieu.

M. DESCHAMPS : Et elle a accepté ?

MME FOURE : La CDAC a déjà eu lieu et donc, pour l'instant, je n'ai pas le retour officiel, mais je sais quel est le résultat.

M. DESCHAMPS : Donc, vous avez... d'accord.

MME FOURE : On a le résultat officiel ?

M. DESCHAMPS : Je ne sais pas.

MME FOURE : Je n'avais pas eu le courrier officiel, mais on me dit qu'il est arrivé, le courrier officiel d'accord de la CDAC sur l'autre projet. Et de toute façon, donc, le projet sur Étouvie se fera.

M. DESCHAMPS : Très bien ! C'est une très bonne nouvelle et nous nous en réjouissons !

MME FOURE : C'est vraiment un sujet qui nous occupe depuis plusieurs années et certains désespéraient de le voir aboutir. Donc... Et certains avaient même baissé les bras depuis longtemps.

Donc, on va voter séparément, si vous voulez bien, le point 14.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. SOCIETE DE DISTRIBUTION DE SALOUËL. AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

MME FOURE : Sur le point 15, est-ce que c'est le même vote ? C'est le même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - RUE SAINT-MAURICE. PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PAR L'AMSOM. AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE DEMOLIR.

MME VERRIER : L'AMSOM souhaite acquérir plusieurs terrains de la ville d'Amiens situés sur Saint-Maurice pour y mener un projet de construction de maisons individuelles en accession-location, location, et de places de parking également.

Les adresses concernées par cette opération sont listées dans la délibération qui a été transmise.

Ces immeubles ont été acquis dans le cadre d'un projet de pénétrante Nord qui à ce jour est abandonné et leur cession fait l'objet actuellement d'échanges avec l'AMSOM.

Pour ne pas retarder les procédures administratives permettant la réalisation du projet d'accession-location, je vous propose d'autoriser l'AMSOM, dès à présent, à déposer toutes demandes

d'autorisation de permis de construire et de démolir sur les parcelles listées en article 1 de la délibération.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - ILOT DE LA DODANE. CESSION DU TENEMENT DIT DES ANTIQUAIRES SIS 47, BOULEVARD DU CANGE.

MME VERRIER : Dans le cadre de la revalorisation du quartier Saint-Leu et afin d'y diversifier l'offre en matière d'habitat, je vous propose d'approuver la cession de l'ensemble immobilier dit « des Antiquaires », situé au 47, boulevard du Cange, dont la libération est en cours par les deux derniers antiquaires, moyennant un prix de 315 000 €.

L'offre du Groupe Duval a été retenue en ce qu'elle propose la réalisation de 25 places de stationnement et de 23 logements. Plus précisément, il s'agit de réaliser 6 maisons de type 5, rue de la Dodane, un immeuble collectif d'environ 1 100 m² en cœur d'îlot, boulevard du Cange, comprenant 10 logements de type 2 ; 5 logements de type 3 et 2 maisons de type 4.

Le projet a été présenté au comité de quartier qui ne s'y est pas opposé. La cession aura lieu en « l'état », à charge au Groupe DUVAL de procéder à la déconstruction du bâti existant.

Le prix fixé pourra être révisé, ayant été convenu que les mesures concernant la démolition, le désamiantage, l'état du sol, la nature du sol et notamment les fouilles archéologiques, nécessaires et à la charge de l'acquéreur, pourraient faire évoluer le coût de l'opération.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Je ne vois pas. C'est Monsieur ?

M. VOULMINOT : VOULMINOT.

MME FOURE : Monsieur VOULMINOT, pardon, mais parce que vous êtes devant une lumière et donc du coup je ne vous vois pas, je suis éblouie !

M. VOULMINOT : Madame la Maire, alors, cette délibération est certes conforme aux recommandations des Domaines. Il semble d'usage, lors de telles opérations, que les frais de dépollution, démolition soient pris en charge par la collectivité. Pourtant, nous ne voyons pas ce que vous considérez, dans votre délibéré, dans cette opération d'intérêt public local, mais plutôt un projet spéculatif d'un promoteur privé.

Le choix du type de logement, par exemple, d'un immeuble : 10 T2 pour 2 T4 ne nous semble pas correspondre aux besoins des habitants du quartier et d'Amiens d'une manière plus générale. Les logements sont proposés essentiellement à des propriétaires à des prix, alors, ça, ça a été annoncé par le promoteur lors de la réunion publique, entre une fourchette de prix entre 3 000 et 4 000 €/m² quand le prix moyen à Amiens est à 2 300 €. Je pense que ce n'est pas un projet qu'on peut qualifier de social.

Considérant ces différents éléments, il nous semblait juste que les frais inhérents à ce chantier soient à la charge de ce promoteur et non des Amiénoises et des Amiénois. Nous voterons contre.

MME FOURE : Madame VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Alors le projet de DUVAL, puisqu'en l'occurrence il y avait eu une mise en concurrence, a été retenu justement sur sa dimension qualitative et parce qu'il répondait à la demande de la ville en alternative à des petits logements, tels qu'on les constate généralement justement dans le quartier Saint-Leu, avoir des logements plus grands, des logements familiaux et faire venir des familles pour qu'il y ait également une mixité dans ce quartier. C'est un des éléments en effet. Et puis aussi la valorisation du site qui était quand même à la fois très intéressante mais un peu problématique dans sa structure qui est intervenue dans le choix de DUVAL.

MME FOURE : Merci. On va donc passer au vote.

ADOPTE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS ont voté contre.

18 - ZAC PAUL CLAUDEL. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. C.R.A.C.L. ANNEE 2020. AVENANT N°9 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.

MME VERRIER : La ville d'Amiens a confié, en 2001, l'aménagement des 40 hectares de la ZAC Paul Claudel à la SAEM Amiens Aménagement.

Conformément au code de l'urbanisme, et selon les termes de la convention publique d'aménagement, la SEM a remis à la ville d'Amiens le compte rendu annuel de l'exercice 2020 que je vous propose d'approuver.

Pour le résumer, le projet de la ZAC se termine. Les travaux de viabilisation sont globalement achevés et tous les lots sont commercialisés. Le projet a ainsi permis la construction de 1 289 logements, un EHPAD, des logements seniors, une crèche, une clinique ophtalmologique, une maison médicale, un laboratoire d'analyses et des commerces.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 41 779 000 € HT et les recettes prévisionnelles, hors participation de la ville d'Amiens, sont de l'ordre de 38 898 000 € HT. La participation d'équilibre est établie à 2 881 000 €, elle demeure inchangée.

En outre, il était prévu de clôturer cette ZAC au 31 décembre 2021. Or, courant 2022, l'aménageur devra signer les différents actes nécessaires pour finaliser l'opération.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement, qui prolonge la durée jusqu'au 31 décembre 2022.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - ZAC INTERCAMPUS. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. C.R.A.C.L. ANNEE 2020.

MME VERRIER : La SAEM Amiens Aménagement a transmis à la ville d'Amiens le compte-rendu annuel à la collectivité locale présentant la situation financière et les prévisions dans le temps du déroulement des opérations d'aménagement du secteur Intercampus.

Ce C.R.A.C.L. est établi sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Il est à retenir de ce C.R.A.C.L. que, malgré la crise sanitaire de la COVID-19, l'activité de la ZAC Intercampus a été soutenue sur l'année 2020, avec 11 promesses de vente avec différents groupes, des chantiers de construction de logements particulièrement actifs, l'ouverture du magasin O'TERA proposant des produits d'alimentation en circuit court et environ 6 millions d'euros Hors Taxes de travaux réalisés sur les espaces publics.

Ce document fixe également la participation financière globale de la collectivité au titre du déficit de l'opération à hauteur de 22 163 000 €, montant inchangé par rapport au C.R.A.C.L. 2019.

Je vous propose, dans ce cadre, d'approuver, d'une part, le C.R.A.C.L. établi par la SAEM Amiens Aménagement pour l'année 2020 et, d'autre part, les montants prévisionnels de 76 585 000 € HT pour les dépenses et 54 422 000 € HT pour les recettes (hors participation de la ville d'Amiens).

Je vous propose également d'adopter les versements de la participation d'équilibre pour un montant de 1 500 000 € à la fois en 2021 et en 2022.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame le Maire.

Donc, sur la ZAC Intercampus, on voit qu'il y a une accélération des chantiers. Ce qu'on avait observé sur la ZAC Paul Claudel, c'était une densification au niveau de la troisième tranche, la quatrième tranche. On voit que c'est, en tout cas pour l'instant, pas le cas sur Intercampus où en fait on a, pour deux fois plus de surface, donc 80 hectares par rapport aux 40 de Paul Claudel, on a 1 000 logements à peu près, c'est ce que j'ai cherché, alors qu'on en avait 1 280 sur Claudel. Donc, on voit qu'on n'est pas sur le même logiciel aujourd'hui. Il y a beaucoup d'espaces publics, etc.

La question qu'on se pose, c'est plutôt quelque chose qu'on n'a pas trouvé, et vous allez voir que c'est une obsession pour nous, c'est la proportion de logement social sur la ZAC Intercampus. Tant qu'elle n'est pas finie, on se pose cette question.

MME FOURE : Alors, je ne sais pas si Madame VERRIER a la réponse à l'instant.

MME VERRIER : Si, parce que la question avait été posée...

MME FOURE : D'accord.

MME VERRIER : Donc... Mais peut-être que ma collègue Florence RODINGER, qui est en charge du logement, veut répondre, mais... Donc, en termes de pourcentage de logements locatifs sociaux, on est à un pourcentage de 24,1 %.

MME FOURE : Pour l'instant, en l'état actuel de...

MME VERRIER : Ah bien sûr !

MME FOURE : Des constructions puisque...

M. PRADAT : Sur Claudel, par comparaison, vous ne l'aviez pas ?

MME VERRIER : Ah non. Là, je suis...

M. PRADAT : Apparemment, non, vous ne l'avez pas.

MME VERRIER : Désolée, mais je peux vous le faire, bien sûr, parvenir, mais je n'ai pas ce chiffre. Et Florence, tu l'as ?

MME FOURE : Florence RODINGER, peut-être ?

MME RODINGER : Non. Pas pour Paul Claudel, mais j'ai plus de précisions pour...

MME FOURE : Allez-y.

MME RODINGER : Intercampus. Donc, à ce jour, ce sont 1 356 logements qui sont livrés, en cours de construction et en projet, dont 360 logements locatifs sociaux familiaux, soit 24 % donc, et le projet prévoit une proportion de 30 % de logements locatifs sociaux, toujours sur Intercampus.

MME FOURE : C'est bien ce qu'on avait dit de toute façon depuis le début. Et donc, il y a d'autres logements qui vont voir le jour encore parce que là vous constatez qu'on en est, que ça a pris un coup d'accélérateur notoire. On a l'impression que si on est un mois sans passer dans le quartier, on voit les bâtiments se construire, évoluer. Mais pour autant, il reste encore beaucoup d'espaces qui ne sont pas construits à ce jour, parce que je vous rappelle que c'est entre 1 500 et 2 000 logements qui doivent être construits sur l'ensemble de cette ZAC.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - ZAC INTERCAMPUS. MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION. CARREFOUR ELBEUF ET PROLONGEMENT DE LA RUE BERNARD RISBOURG.

MME VERRIER : Donc, on est toujours dans le cadre de la ZAC Intercampus. Donc, il s'agit d'apporter deux modifications au dossier de réalisation.

S'agissant de la première modification, le dossier de réalisation prévoyait qu'Amiens Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et le financement du Carrefour Rouen / Elbeuf.

Cependant, son exécution a depuis été confiée à Amiens Aménagement et ce, pour lui permettre de gérer au mieux les interfaces techniques et les impératifs de phasage, notamment sur la livraison de l'avenue Valéry Giscard d'Estaing et des constructions voisines.

Le financement a été réexaminé globalement à l'échelle des trois carrefours principaux connectant la zone, à savoir le carrefour Jean Moulin, le giratoire Libération et le nouveau giratoire Rouen / Elbeuf. En effet, Amiens Métropole finançait la grande majorité de ces carrefours. Cette situation

était déséquilibrée au regard du nombre de branches communautaires et communales concernées. C'est celles qu'on prend globalement en compte.

C'est pour ça que je vous propose que la ville d'Amiens finance le giratoire Rouen / Elbeuf, soit 1 464 498,37 € HT, ce qui ramènerait la part de la ville à 52 % sur l'ensemble des carrefours réalisés.

La deuxième modification concerne le tronçon entre la rue Bernard Risbourg et la limite de la ZAC, qui devait être réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole. Je vous propose de confier la maîtrise d'ouvrage de ce tronçon à l'aménageur qui estime son coût de réalisation à 221 000 € HT qui resterait à la charge d'Amiens Métropole.

Si ces deux modifications vous siéent, je vous propose, d'une part, de les entériner et, d'autre part, d'autoriser le versement à la SEM Amiens Aménagement de la participation de la ville d'Amiens de 1 464 498,37 € toujours hors taxes, correspondant au coût de réalisation du carrefour Rouen / Elbeuf.

MME FOURE : Des observations ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, je voulais prendre la parole sur ce rond-point dénommé Rouen / Elbeuf, donc le rond-point qui est affiché ici, à l'écran, et qui est à côté d'O'TERA.

Lorsqu'on lit la délibération, on a l'impression d'un jeu de chaises musicales et de passe-passe pour finalement faire payer la totalité par la ville d'Amiens en disant : sur un autre rond-point, on aurait pu faire payer la ville d'Amiens mais on ne l'a pas fait, et du coup on va se rattraper sur ce rond-point-là.

Et ce qu'on constate c'est que sur un rond-point à 1 800 000 € TTC. Ce n'est pas rien ! 1 800 000 € TTC. Je vous rappelle que pour, on en a parlé tout à l'heure, on en a beaucoup parlé à d'autres occasions, la passerelle Samarobriva, on est dans des montants qui s'en rapprochent quand même ! On est là sur un dossier qu'on ne peut pas laisser passer comme ça sans réfléchir.

Dans la délibération, il est écrit, c'est assez technique, que c'est en fonction des rues qui convergent vers un rond-point qu'une espèce de formule mathématique ou une règle de 3 est faite pour savoir qui paye. À qui la métropole ? À qui la ville ?

Et pourtant, il semblerait qu'il n'y ait aucune réglementation qui impose ce mode de fonctionnement, en tout cas je le lis comme ça dans la délibération puisqu'il est écrit : « Il est d'usage de tenir compte pour calculer », etc. Donc, c'est un usage. Ça veut dire qu'on a toujours fait comme ça et on continue à faire comme cela.

Pourtant, si on prend un peu de hauteur, on peut se dire que dans ce rond-point passent et circulent des habitants de Pont-de-Metz, de Saleux, de Salouël et d'Amiens évidemment, et puis aussi des habitants et des voitures dont les conducteurs ne résident nulle part. Et quand on applique cette formule d'usage, eh bien, finalement, on n'est pas forcément dans le juste.

Est-ce qu'il ne faudrait pas que dans le prochain pacte financier et fiscal cet usage soit remis en question, soit remis sur la table, soit réfléchi ? Et la proposition que fait Amiens au Cœur est de dire que tous les ronds-points, et ne parlons pas que des ronds-points, qui sont sur le territoire de l'agglomération soient payés par l'agglomération et c'est ensuite le pacte fiscal et les règles

de contribution en fonction des moyens des communes qui abondent et qui règlent ce problème financier parce qu'on a des sommes lourdes qui sont investies.

MME FOURE : Vous savez qu'on aurait pu aussi dire que la ZAC Intercampus, c'est une ZAC ville et que donc c'est à la ville de prendre en charge la totalité de l'équipement. Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Je ne suis pas du tout technicien, Madame le Maire, mais j'y passe tous les jours. Et donc moi, je n'ai pas vu la construction que d'un rond-point. Il y a eu aussi une remise aux normes des câbles électriques, de la fibre optique et de l'assainissement. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites à ce niveau-là et donc, moi, je pense qu'il n'y a pas qu'un rond-point qui a été réalisé, mais bon.

MME FOURE : Mais on peut aussi ajouter que la route de Rouen est une voirie communale et pas une voirie métropolitaine. Donc, vous voyez : on pourrait... Voilà. À un moment donné, je pense qu'il faut qu'on arrive à trouver une solution qui paraisse cohérente.

Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Comme je l'ai dit et peut-être un peu synthétiquement, là en l'occurrence, il faut prendre les trois carrefours. C'est pour ça que je suis revenue sur les trois carrefours et... Alors en effet, c'est une question d'usage, mais quand on analyse l'ensemble des trois carrefours, il y avait une situation qui était disproportionnée puisque si on compte dans l'usage le nombre de branches, on avait 8 branches d'un côté en voies communautaires et 7 branches en voies communales. C'est pour ça qu'il est proposé cette solution. Voilà.

MME FOURE : Alors après, vous pouvez contester effectivement le mode de... l'usage en question, mais un usage c'est aussi applicable de toute façon juridiquement. Ça a une certaine valeur qu'on enseigne classiquement. Voilà.

On peut passer au vote ?

ADOPTE

Observations :

Mmes BELINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY ont voté contre.

21 - APINESS. ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE. CONVENTION.

M. BIENAIME : Un rapport parlementaire en date du 21 juillet 2021 sur « l'évaluation des politiques de prévention en santé publique » indique que 55 % des hommes et 45 % des femmes sont en surpoids ou obèses.

Notre collectivité est déjà activement engagée dans la promotion de l'activité physique et de l'activité physique adaptée accessible au plus grand nombre.

Pour que cette volonté d'amener le plus grand à reprendre une activité physique soit effective, il est indispensable de démultiplier les approches. C'est ce que propose la MGEN, associée à l'université UPJV, dans le cadre de ce projet dénommé APINESS (activité physique intergénérationnelle d'extérieur pour le sport et la santé).

L'objet de cette convention : elle propose d'équiper à ses frais, donc la MGEN, un espace invitant à la pratique d'une activité physique gratuite en accès libre en extérieur et à proximité d'un pôle universitaire.

Le coût total des équipements est de 25 000 € Hors Taxes.

Le pôle Citadelle a été identifié. Une implantation sur le terre-plein devant la porte royale dite de la Demi-Lune a été choisie avec un accès permanent.

Je vous invite donc à autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Merci. Je pense qu'il ne doit pas y avoir d'observation(s). On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - CLASSEMENT DU RESEAU DE CHALEUR EXPLOITE PAR AMIENS ENERGIES. REFUS DE CLASSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2022.

MME RODINGER : Donc, le classement d'un réseau de chaleur est une procédure visant à rendre obligatoire le raccordement au réseau de tous les nouveaux bâtiments et des bâtiments existants faisant l'objet de travaux de rénovation importants situés dans une zone prédéfinie appelée « zone de développement prioritaire ».

La loi de 2019 relative à l'énergie et au climat a rendu automatique le classement des réseaux de chaleur à compter du 1^{er} janvier 2022 lorsque les conditions prévues au code de l'énergie sont respectées.

La collectivité territoriale compétente peut toutefois décider de ne pas classer un réseau situé sur son territoire par une délibération motivée et c'est ce que je vous propose ce soir.

En effet, compte tenu des délais tardifs de promulgation des textes par l'État et des recommandations de l'association AMORCE, la décision de classement au 1^{er} janvier 2022 ne permettra pas d'engager une concertation avec les différents acteurs de l'immobilier, notamment pour définir les zones de développement prioritaire et les conditions de dérogation possibles.

Un délai complémentaire s'avère par conséquent nécessaire pour cette étape.

Je rappelle néanmoins que l'objectif sera bien, *in fine*, de classer notre réseau de chaleur, mais dans un contexte juridique mieux défini.

MME FOURE : Donc, ce qui est proposé, c'est un report.

MME RODINGER : Oui.

MME FOURE : Très bien. Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - CLESENCE. ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE THUILLIER. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous invite à accorder la garantie de la collectivité pour un prêt d'un montant de 591 688,00 € que Clésence entend contracter et qui sera destiné à financer l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement, auprès de l'opérateur Alysse Immo, de 11 logements locatifs sociaux situés rue Thuillier.

En contrepartie de cette garantie, la ville d'Amiens disposera de 20 % de logements réservés, soit 2 logements.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : C'est un sujet, un dossier classique. Donc on peut passer au vote, j'imagine.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - SIP. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS (5 PLUS ET 3 PLAI) SIS 583, RUE SAINT-FUSCIEN. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose de répondre favorablement à la SIP qui sollicite la participation financière de la ville d'Amiens, à hauteur de 32 000 €, pour concourir à la réalisation de son opération de construction de 8 logements locatifs sociaux collectifs, soit 5 PLUS et 3 PLAI situés 583, rue Saint-Fuscien.

Le prix de revient du projet est estimé à 1 918 316,73 €.

Une autorisation de démarrage anticipé des travaux a été délivrée le 18 décembre 2020, pour une livraison en janvier 2022.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES. ANNEES 2021-2025.

MME BOUCHEZ : Je vous propose de poursuivre le partenariat avec la CAF de la Somme en approuvant la Convention Territoriale Globale, à renouveler pour la période de 2021 à 2025.

L'objectif de ce partenariat est d'organiser concrètement et de manière structurée l'offre de services des CAF dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du logement, de l'accès aux droits, etc.

Cette convention vise également à définir les modalités de mise en œuvre du bonus territoire, anciennement appelé Contrat Enfance Jeunesse, qui doit être rattaché à une Convention Territoriale Globale pour bénéficier des financements.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : J'imagine qu'on va être tous d'accord pour obtenir des financements de la CAF. Donc, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE. ANNEE 2021. AVENANT.

MME BOUCHEZ : Le 22 avril dernier nous avons approuvé le versement d'une subvention de 295 000 € au profit de l'association Bleu Ciel, qui bénéficie d'une convention annuelle relative à l'organisation d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sur le territoire de la ville d'Amiens.

Compte tenu de la volonté de la collectivité de maintenir ces accueils, de la situation financière de l'association et de l'impact de la pandémie, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 58 000 € à l'association Bleu Ciel.

Je vous propose également d'approuver l'avenant correspondant et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, on s'aperçoit que depuis 2018 les bilans financiers de l'association Bleu Ciel présentent un déficit et vous avez donc décidé d'augmenter la subvention, passant de 255 000 € en 2019 à 353 000 € en 2021.

La subvention par avenant n'est pas une subvention exceptionnelle et n'est pas corrélée à la pandémie. Elle est liée à un déséquilibre structurel de sa situation financière. Cette augmentation n'est qu'un colmatage.

L'analyse financière indique une réduction importante des aides à l'emploi depuis 2018 qui a pénalisé fortement le budget de l'association. Les aides à l'emploi ne sont pas un mode de gestion de qualité et recourir à des contrats aidés sans perspective contribue à la précarité de l'emploi des animatrices et des animateurs.

Alors, votre conclusion dans ce rapport, c'est : « Cette situation financière ne permet pas à l'association de faire une offre en matière de projets et d'activités égale aux accueils de loisirs municipaux. » Il y a d'ailleurs eu des mobilisations de parents pour dénoncer la qualité de service de l'accueil de Bleu Ciel qui manque de moyens.

Alors ce qui est incroyable, c'est que vous dites vous-mêmes que Bleu Ciel n'offre pas le même niveau de service que les centres municipaux, et que faites-vous ? Vous fermez les centres municipaux, certains centres municipaux, pendant les petites vacances scolaires et vous laissez ouvert Bleu Ciel.

Alors pour cette intervention, j'ai croisé des familles qui habituellement mettent leurs enfants dans un centre municipal et qui, pendant les petites vacances, là, dans les vacances dans lesquelles nous sommes, ce centre ferme et ne veulent pas mettre leurs enfants dans le centre Bleu Ciel parce que, comme vous l'avez dit et comme nous le disons également, la qualité du service public, la qualité de service n'est pas rendue. Donc, ces parents se débrouillent pour ne pas mettre leurs enfants dans ces centres-là, donc, soit, ils prennent des congés, soit, ils se débrouillent avec des solutions familiales. Et quand les parents se débrouillent autrement qu'avec le service public, c'est que le service n'est pas à la hauteur. Donc, je crois qu'il est... enfin, ce n'est même pas je crois, c'est qu'il est urgent de reprendre en régie ces accueils de loisirs.

Nous voterons cependant pour puisque nous n'allons pas, malgré tout, encore mettre en difficulté cette association Bleu Ciel, mais sachez que vous ne pouvez pas avoir un double discours qui dit qu'il faut harmoniser sur les centres de loisirs et puis dire que Bleu Ciel ne correspond pas mais qu'on les garde quand même. On s'y perd dans toutes ces questions-là et du coup les parents sont encore plus perdus que nous puisque, comme je vous le disais, ils ne veulent, ou en tout cas la majorité...

Faites un sondage puisque tout à l'heure vous parliez de 2 % pour la tarification. Or c'est faux. Nous, on l'a vu avec les gens qui ont fait des pétitions. Faites un sondage sur les usagers, enfin en tout cas les parents qui mettent leurs enfants à Bleu Ciel et vous verrez que les activités, les projets, il n'y a rien du tout quoi. C'est crêpes tous les jours. Enfin bon, il n'y a pas d'activités, il n'y a pas de projets pédagogiques. Et c'est vrai : il n'y a aucune... ça n'a aucune... comment dire... ça ne ressemble pas du tout à ce qui est dans les centres municipaux de la ville d'Amiens.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Alors, pour répondre sur la dernière question. Alors d'abord, je suis un petit peu étonnée de vos questions, Madame BECKER, parce que vous avez posé la question en commission et le directeur général des... Monsieur Driss AGOUZOUL vous a répondu, donc, sur quasiment 80 % des questions que vous posez ce soir. Donc, je suis un petit peu étonnée que vous n'ayez pas bien compris ce que Monsieur AGOUZOUL disait.

MME BECKER : Je n'ai pas posé de questions à la commission, Madame.

MME BOUCHEZ : Ah si ! À la commission, vous avez posé... Donc, c'était simplement un constat. Vous n'avez pas besoin de réponse, donc. D'accord.

Pour vous dire que pendant deux jours, j'ai visité les centres de loisirs, cette semaine, et j'ai eu l'occasion d'aller donc justement dans l'association Bleu Ciel et je ne sais pas où vous avez vu ou entendu que les qualités de service de l'association Bleu Ciel n'étaient pas bonnes parce que...

MME FOURE : Non, non, non ! C'est Madame BOUCHEZ qui a la parole et personne d'autre, Madame BECKER.

MME BOUCHEZ : Vous interprétez ce qui est noté. Ce qui est noté, c'est que si on veut garder cette qualité de service de l'association Bleu Ciel au même niveau que ceux de la ville, de notre collectivité, il faut rajouter donc 57 000 €. Donc, c'est vrai que si on veut garder et continuer cette qualité d'offre, il faut effectivement qu'on puisse aider cette association. Et on vous a déjà répondu en commission que c'était notre choix de continuer à travailler avec l'association Bleu Ciel plutôt que de monter quelque chose, comme vous dites, en régie. Donc ça, c'était par rapport à ce que vous disiez.

Par rapport à la situation financière de l'association Bleu Ciel, il y a eu une réduction, dès 2018, une réduction importante des aides à l'emploi et qui a fortement pénalisé l'association. Ensuite, pendant l'année 2020, la recette des familles, donc la recette pour l'association Bleu Ciel des familles et de la CAF n'ont pas été au niveau de ce qu'ils espéraient puisqu'avec le Covid les centres étaient fermés. Donc, c'est vrai qu'il nous apparaît aujourd'hui important et nécessaire d'aider cette association et de faire un avenant et de proposer donc une subvention de 57 000 €.

MME FOURE : Merci à Hélène BOUCHEZ.

Je profite pour dire qu'il y a quelques années, pour justement faire en sorte que les parents soient traités de manière égalitaire, nous avons demandé à l'association Bleu Ciel de caler ses... comment... ses...

MME BOUCHEZ : Son offre d'accueil.

MME FOURE : Oui. Ses tarifs, merci, sur ceux qui étaient pratiqués dans nos centres de loisirs. Et donc, ça nous a amenés à augmenter notre aide financière naturellement parce que ça supposait cela. Mais c'est vrai que l'association Bleu Ciel réalise un beau travail et puis je précise que les parents ont le choix de la structure dans laquelle ils confient leurs enfants. Mais si ! Les parents ont le choix, donc ils peuvent confier leurs enfants à tel... mais...

C'est moi qui ai la parole Madame BECKER, je suis désolée ! Je préside jusqu'à présent. C'est moi qui préside et donc je réponds.

Je vous affirme que les parents ont le choix de la structure dans laquelle ils confient leurs enfants. Alors certes, ça suppose éventuellement qu'ils aillent un peu plus loin sur le plan géographique, puisque Bleu Ciel n'est pas implantée dans toutes les écoles et nos centres de loisirs ne sont pas non plus implantés dans toutes les écoles. Mais les parents, je vous affirme qu'ils ont le choix.

On va passer au vote sur cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

**27 - ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE.
SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTIONS.**

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'octroyer des subventions aux collèges amiénois, comme chaque année, permettant aux écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire et rattachées à ces collèges de mettre en œuvre des projets.

En lien avec l'Éducation Nationale, les conventions sont établies avec les collèges qui gèrent l'ensemble des crédits des actions portées par les écoles.

La subvention totale pour l'année 2021 est estimée à 57 000 € comme en 2020.

Je vous propose d'approuver les conventions s'y référant et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL. UNITE D'ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS AVEC AUTISME OU AUTRE TROUBLE ENVAHISSANT DU DEVELOPPEMENT. PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE, L'ARS ET L'APAJH DE LA SOMME. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de la mise en œuvre du plan autisme, une unité d'enseignement, destinée aux enfants atteints d'autisme ou de troubles envahissants du développement, s'est implantée dans le groupe scolaire Louise Michel.

Cette unité d'enseignement accueille les enfants orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vers les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile, à savoir le SESSAD « Au fil du temps » pour la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les deux conventions quadripartites à intervenir avec l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Somme, l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et l'Éducation Nationale.

Ces conventions actent les conditions de mise en œuvre du dispositif d'enseignement, à savoir :

- un maximum de 7 enfants âgés de 3 à 6 ans en maternelle ;
- et un maximum de 10 enfants âgés de 7 à 10 ans pour l'élémentaire.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer ces deux conventions d'une durée de trois ans et qui n'engendrent aucune incidence financière pour la ville d'Amiens, outre la mise à disposition d'une salle de classe et d'une salle médico-sociale équipée de sanitaires adaptés à proximité.

MME FOURE : Une belle action, donc qui existe depuis plusieurs années, je crois.

MME BOUCHEZ : Oui.

MME FOURE : Alors, on peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES. ANNEE SCOLAIRE 2021/2022. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : À la demande de la ville, les directeurs et directrices des écoles publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives et organisationnelles. Une convention fixe les actions à effectuer et leurs conditions de rémunération.

C'est pourquoi, comme chaque année, je vous propose d'approuver cette convention type et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le montant total du coût de la rémunération s'élève à 566 000 € pour l'année scolaire 2021/2022.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? C'est classique. C'est comme chaque année. Donc, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2021. DESIGNATION DES PROJETS LAUREATS.

M. DESCOMBES : Donc, afin de renforcer la participation citoyenne à Amiens et placer les Amiénois au cœur de l'action publique, la collectivité a lancé, le 11 février dernier, le budget participatif permettant à chaque habitant, dès l'âge de 16 ans, de proposer une idée de projet d'investissement répondant à des besoins ou à des attentes des Amiénois.

À l'issue des huit semaines d'appel à idées, débutant dès le mois de février jusqu'au 6 avril, 140 idées de projets ont été déposées, dont une part importante concernait l'aménagement des espaces publics, la mobilité douce, la citoyenneté et le vivre-ensemble, la solidarité mais aussi la pratique sportive.

50 projets ont été retenus au terme de la phase d'instruction et à l'issue de la réunion de la commission citoyenne qui s'est tenue le 27 août dernier.

Chaque habitant a donc eu la possibilité de voter au cours d'une campagne qui s'est déroulée du 13 septembre au 7 octobre, sur le site Internet amiens.fr/budgetparticipatif et ce, en respectant le choix de 3 projets parmi ces 50 projets retenus.

Je vous précise qu'un espace numérique a été ouvert pour accompagner cette campagne de votes dans chacun des 5 secteurs de la ville, renforcée par une communication multicanale.

Les projets ayant recueilli le plus de voix, dans la limite du budget fixé de 1 000 000 €, sont ainsi désignés dans la liste des lauréats mise à votre disposition.

Je vous propose donc d'approuver ce document qui entérine le choix des projets, mais avant cela et avant de vous présenter une petite vidéo sur un projet, je vous propose qu'on fasse le tour de ces différents résultats.

Avec un premier projet qui s'appelle « Amiens en grand ». Il s'agit de la création d'un plateau télé participatif qui disposera de plusieurs caméras ainsi que du matériel nécessaire pour des animations télévisées. Un plateau télé participatif qui pourra être monté et démonté facilement et qui pourra accueillir les habitants et les associations, pour réaliser des interviews, des débats, des échanges culturels et artistiques ou encore échanger sur l'actualité.

Deuxième dossier : un skate-park pour Amiens. Le projet consiste en la création d'un espace de glisse urbain pour tous les pratiquants de sports de glisse urbaine de la ville d'Amiens. De nombreux pratiquants de sport de glisse de la ville d'Amiens pourront donc profiter de ce skate-park. En dehors de la pratique elle-même, c'est aussi un lieu de rassemblement où le bien-être commun règne et où la bonne humeur prime. Les skate-parks sont également une attraction touristique qui permettrait d'attirer de nombreuses personnes dans la ville d'Amiens.

Le troisième projet est un projet d'aire de bien-être et de santé sur la plaine Brossolette. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un projet d'aire de bien-être et de santé, d'un parcours santé sportif sur la plaine Brossolette. De plus, il permettra de mettre en lumière le labyrinthe végétal créé il y a quatre ans et d'animer le quartier tout au long de l'année.

Le projet suivant s'appelle : « Une naissance, un arbre ». Alors, depuis quelques années, Amiens se mobilise pour rendre plus verte sa ville. Ce projet « Une naissance, un arbre » s'inscrit dans cette démarche. L'idée de ce projet est que pour chaque nouvelle naissance d'enfant amiénois, la

commune offre un arbre fruitier aux jeunes parents qui en feront la demande. Les parents auront le choix entre différents arbres locaux fruitiers. S'ils ne possèdent pas l'espace pour le planter, l'arbre sera planté dans la ville d'Amiens par la municipalité et l'enfant en deviendra "le parrain". À terme, l'un des objectifs est de créer des vergers communs accessibles à tous les habitants d'Amiens dans l'espace public.

Ensuite, nous avons la création d'un jardin partagé au cœur des quartiers Nord d'Amiens. L'idée des porteurs de ce projet est d'utiliser des espaces non fonctionnels pour y créer des jardins partagés au sein des quartiers Nord d'Amiens, en particulier sur le site envisagé qu'est le square Gauguin situé entre le collège César Franck et le nouveau projet du Colvert. Cet espace a la superficie idéale et est à la croisée de plusieurs quartiers. Ces espaces n'auront pas pour seul but d'être un jardin. Ils seront un lieu de vie, un lieu de rencontre, de découverte et de partage. L'un des objectifs sera de faire en sorte que les habitants des quartiers créent du lien social pour les renforcer avec le temps. Les jardins partagés seront des lieux d'échange, de convivialité et d'entraide.

Le projet suivant est la création d'aires de bien-être canin. Donc, c'est la création d'un ABC (aire de bien être canin) répondant aux besoins éthologiques du chien, pouvant accueillir en toute sécurité les propriétaires de chiens avec leurs compagnons à quatre pattes afin de contribuer à leur bien-être, du chien, cela sans gêner... Cela dit du maître aussi, pourquoi pas ? Cela dit sans gêner les autres citoyens que sont les promeneurs, les joggeurs et les enfants. Alors, c'est des espaces possibles pouvant être mis en place dans un ABC :

- Parcours sportif canin
- Des espaces de jeux canins pour les adultes avec des défis éducation
- Des espaces de jeux agility adultes
- Des espaces d'exploration et de flair
- Des espaces de rencontre canins pour petits chiens
- Mais aussi des espaces de rencontre canins pour les grands chiens
- Espace de jeux de réflexion canins
- Espace sensoriel spécial chiot
- Des points d'eau, etc.

Des créations d'actions également préventives en direction des enfants pour lutter contre les accidents liés aux morsures de chien sont également possibles. Il y aura également plein d'autres actions pour cette aire de bien-être canin.

Le projet suivant concerne le kiosque associatif Debussy. Alors, il s'agit ici d'imaginer, dessiner, valider et construire un kiosque associatif à la Plaine Debussy dans le respect de l'environnement avec des îlots de fraîcheur, tables et bancs aux alentours. C'est créer un kiosque pour s'embarquer, pour faire l'expérience concrète de la participation active des habitants, du vivre ensemble et de la solidarité. C'est l'idée de proposer un kiosque nourricier de bien-être, de bienveillance, pour créer du lien social, développer le partenariat, offrir des animations, activités et actions aux habitants, mais aussi aider, s'interroger, se rapprocher de l'autre et de celui qui vit à côté de nous. Ce kiosque devra donc être un lieu de rassemblement, de cohésion, de création, de musique, d'abri, et un repère à la Plaine Debussy. Pour cela, il faut qu'il représente toutes les couleurs et cultures du monde et les éléments du jardin. Architecturalement parlant, c'est l'occasion d'un projet osé pour tous (habitants, associations et pour Amiens bien évidemment), haut en couleur, super-écologique et rassembleur pour dynamiser la Plaine Debussy et le tissu associatif local.

Puis, nous avons également la création d'une aire de jeux inclusive pour laquelle je vous propose peut-être que l'on regarde une petite vidéo. L'idée est de proposer aux enfants et aux adultes en situation de handicap (tous types de handicap : moteur, sensitif, auditif, visuel, cognitif, pluri ou polyhandicap) un espace de jeux et de rencontres en plein air « grand public » inclusif, adapté et ordinaire à la fois et je vais vous montrer un petit exemple de ce genre de création d'aire de jeux inclusive.

(Diffusion de la vidéo.)

M. DESCOMBES : Eh bien, voilà. Ça, c'est fait. Donc, on aura une belle aire de jeux inclusive à Amiens prochainement.

Les trois projets qu'il nous reste à voir, trois, quatre... trois projets, c'est bien ça.

Nous avons ensuite un verger citoyen partagé. Il s'agit ici de planter des arbres fruitiers sur une parcelle publique. L'objectif est de se faire rencontrer des citoyens sur une parcelle à la limite du quartier Saint-Pierre et du tissu bâti en HLM d'Amiens Nord.

Ensuite, nous avons l'aménagement du chemin de Halage. C'est l'installation de bancs publics le long des bords de Somme vers Camon et vers Ailly-sur-Somme en choisissant des matières recyclables et fabriquées en Hauts-de-France. Cela permettra aux promeneurs de se reposer mais aussi de s'installer pour lire ou discuter. Il existe très peu de bancs sans dossier sur une partie de la promenade et de ce fait les personnes s'assoient sur les marches qui mènent à des jardins privés. Alors, l'installation de nouveaux bancs mettra en avant notre patrimoine et aussi bien pour les Amiénois, Picards et touristes.

Dernier projet : un nichoir pour mon école. Alors, afin d'améliorer le cadre de vie des élèves amiénois et de participer à la protection de la nature, il s'agit ici de construire et installer 30 nichoirs à mésanges dans les cours des écoles primaires d'Amiens Métropole. Ce sont des espèces très communes d'oiseaux que l'on peut rencontrer toute l'année en ville. À la fin de l'hiver, elles vont chercher un nid où s'installer et prendre soin de leurs petits. La construction de nichoirs avec les élèves, accompagnée d'un temps pédagogique autour des oiseaux et de l'installation des nichoirs, permettra de sensibiliser les élèves à l'observation des mésanges et à prendre soin d'elles. Ils apprendront à reconnaître certaines espèces, comprendre leur biologie et comment les protéger.

Voilà pour la présentation des projets que l'on vous propose, projets lauréats donc de ce budget participatif 2021.

MME FOURE : Des observations ? Oui, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui, oui. Vous nous avez présenté le résultat. Ce qui est intéressant, c'est le chemin pour y arriver. Alors, la plupart des collectivités ont déclaré leur intention de mettre en œuvre un budget participatif. Bon, c'est le cas de la ville d'Amiens. La majorité actuelle l'avait même inscrit tardivement dans son programme de campagne. Un oubli électoral peut être vite rattrapé, mais la mise en place d'un tel projet aurait mérité, de notre point de vue, moins de précipitation.

En amont du conseil municipal du 11 mars 2021, le groupe Amiens c'est l'tien avait soumis plusieurs amendements pour permettre à un plus grand nombre d'Amiénois ou d'Amiénoises de participer à cette action citoyenne.

Nous avons notamment proposé de reculer la date de limite de dépôt de dossier fixée à un mois et demi seulement après. La majorité avait maintenu sa volonté de conserver ce délai très court. Nous nous étions donc abstenus.

À la clôture de ce premier budget, les constats étaient donc attendus, enfin de notre part.

Alors, quelques petits rappels qui n'ont pas été faits ici.

Seul un tiers des projets ont pu être retenus et présentés au vote des Amiénois. C'est-à-dire que sur les 150, voilà, on a 50 projets qui ont été retenus. Il y a quand même une déperdition, peut-être même une frustration de certains candidats postulants, mais ça tient peut-être sur le message initial, sur la présentation qui a été faite aux habitants de ce qu'est un budget participatif, c'est permettre ses objectifs. Bref, il aurait fallu du temps.

Si un tiers des projets proposés initialement étaient portés par des associations, on se rend compte à la fin que 50 % des projets proposés aux Amiénois étaient associatifs. Je dirais que c'est le savoir-faire des associations dans l'élaboration d'un dossier qui a pris le pas sur des envies de citoyens lambda. Je pense que c'est dommage et que ça dévoie un tout petit peu la participation citoyenne. D'autant que 80 % des projets qui nous ont été proposés ici sont des projets associatifs et pas des projets de citoyens simples.

Quand on regarde après la liste des lauréats, on se rend compte que l'ensemble des secteurs de la ville ne sont pas impactés. Alors, il y aura d'autres éditions, mais là sur les propositions qui nous sont faites, c'est très centré sur certains quartiers mais pas sur l'ensemble de la ville.

Autre interrogation : la qualité du mode de scrutin par voie électronique qui devrait être réinterrogée. Il semble qu'il n'y a pas eu de restriction de vote par adresse IP (un, deux ou trois votes). Apparemment, on pouvait voter à la queue leu leu derrière le même ordinateur. Ce qui donne la possibilité d'afflux de votes, disons, concertés. Alors, peut-être qu'on pourra avoir l'horodatage des votes pour se rendre compte qu'il y a eu peut-être des choses qui étaient à revisiter.

Il y a des projets qui nous apparaissent comme budgétivores à l'échelle de l'ensemble de l'investissement. On a vu des projets qui étaient inscrits dans votre programme électoral, les arbres ou voilà, ou qu'on retrouve même dans la PPI.

Et puis, il y a d'autres choses, mais on a eu des différences entre les différents porteurs de projet, entre ceux qui étaient capables de faire du lobbying, de la pub dans la rue en distribuant des flyers et ceux, d'autres qui n'étaient pas réservés... Alors, voilà. Il y a quand même là quelque chose de distorsion au niveau des chances au départ.

Alors, nous, nous considérons ce budget participatif comme un outil de service, de renouveau démocratique. Il est l'occasion d'aller à la rencontre de celles et ceux qu'on entend peu et de ceux qui s'éloignent de la politique. Pour nous, ici, il reproduit les travers qui nuisent au renouvellement de ces pratiques.

Nous estimons qu'Amiens doit se doter de davantage de moyens, notamment via l'appui d'une équipe dédiée, véritablement dédiée, pour informer les habitants sur leur lieu de vie de l'existence de ce budget, les inviter à en prendre part, les accompagner dans l'élaboration du budget.

Votre majorité semble s'acheter à bon compte l'image d'une ville proche de ses administrés et de ses préoccupations. Nous souhaitons que la commission se réunisse donc au plus vite pour évaluer et redessiner les projets de méthodologie à mettre en place pour les prochaines éditions.

Merci.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Pour notre part, nous trouvons que cette délibération fait du bien. Nous trouvons que cette délibération met de la gaieté et met en avant des projets qui font plaisir à lire. Ce sont des projets qui ont été choisis par les Amiénois et le listing qui a été fait par Stéphane DESCOMBES, moi, il m'enthousiasme parce qu'on est sur du concret, on est sur des choix judicieux, sur des choix que nous-mêmes, en tant qu'élus, nous aurions pu statuer sur l'aire de jeux inclusive, qui est une merveilleuse idée, sur des bancs sur le chemin de Halage. Et on se réjouit vraiment de la mise en place de ce budget participatif.

C'est la première année où vous le mettez en place. Il a été mis rapidement en place. Ça a été dénoncé par une autre partie de l'opposition. Pour le coup, je trouve que vous vous en êtes bien sortis parce que vous avez été... vous avez su faire rapidement et bien avec un grand nombre d'Amiénois qui ont répondu et ça débouche sur des sujets concrets. Donc voilà, je trouve que ça fait du bien, ce type de délibération, et je tenais à le dire.

Une question pour nous rassurer, si vous le voulez bien. Aujourd'hui, nous avons, nous sommes en 2021. 11 sujets, 11 lauréats ont été sélectionnés. Peut-être que l'année prochaine il y en aura 10 autres. En tout cas, chaque année vont s'additionner des lauréats et donc vont s'additionner des projets. C'est formidable parce qu'une ville qui a des projets, c'est une ville qui avance. Mais la question et l'interrogation que nous avons, c'est de savoir comment les services vont réussir à suivre le rythme d'autant de concrétisations à devoir mettre en œuvre. Est-ce que vous pouvez nous rassurer sur cela, s'il vous plaît ?

MME FOURE : Monsieur METAY.

M. METAY : Oui. Merci, Madame le Maire.

En complément, le budget participatif met en avant effectivement des projets intéressants. Nous profitons de cette présentation pour demander que dans les programmes de rénovation ou de construction, il soit présenté, au-delà des budgets d'investissement, des économies ou les charges supplémentaires attendues pour faire vivre ces projets chaque année. Cela peut concerner les fluides, l'entretien, la mise en conformité, les contrôles réglementaires. Et cela pourrait être intéressant, pour les projets de rénovation entre autres qu'on va faire, qui sont mis en avant la PPI, et permettra aussi d'avoir une vision sur nos dépenses futures.

MME FOURE : Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES : Donc, alors le chemin pour y arriver. J'ai été effectivement assez bref sur la présentation parce que je pense qu'on a déjà passé pas mal de temps sur différents conseils de présentation, sur différentes commissions de présentation du budget participatif. Et je pensais que vous aviez déjà bien enregistré le principe. Je souhaitais plutôt justement m'attarder sur les différents projets lauréats qui, vous l'avez vu, sont tout à fait intéressants.

Vous avez bien fait de rappeler, Monsieur, que vous vous êtes abstenu effectivement pour le vote de ce budget participatif et voilà. Tout le monde s'en souvient de toute façon.

Des associations porteuses de projets. Oui. Il y en a, oui. Et tant mieux. Parce que l'idée c'est bien évidemment que les citoyens travaillent avec les comités de quartier, avec les associations de leur quartier pour mettre en place des projets. Donc, on a pas mal de citoyens qui sont allés à la rencontre des acteurs de leur quartier parce qu'ils se disaient pas capables de monter des dossiers, et d'avoir un appui matériel, informatique, administratif des associations, des comités de quartier. C'est pour aussi qu'on n'a pas mal d'associations qui sont porteuses de projets sur les 140 dossiers qui ont été présentés.

Alors sur les 140, effectivement, il y en a eu 50 qui ont été présentés à la commission citoyenne, commission citoyenne qui était composée de citoyens engagés, de comités de quartier, de citoyens tirés au sort, de plein de monde, et tout ça avec un huissier de justice. Ça a été fait avec un huissier de justice, le tirage au sort de la commission citoyenne.

Donc, tous les quartiers également ont été couverts a priori puisqu'on a également des dossiers qui aujourd'hui ne sont pas forcément, qui ne sont pas placés dans la ville. Donc, vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que tous les quartiers ne sont pas couverts. Et en couvrant également 30 écoles, tous les quartiers sont couverts.

Alors, par contre, effectivement on n'a pas voulu sectoriser le budget participatif 2021. On aurait pu dire c'est 1 million d'euros, on va mettre 200 000 € au Nord, 200 000 € au Sud, 200 000 € à l'Ouest, 200 000 € à l'Est et 200 000 € au centre. Non. On a joué voilà. On l'a laissé ouvert. On n'a pas mis de montant minimum, pas de montant maximal non plus. Voilà. Ce qui fait qu'on a des très beaux dossiers et heureusement d'ailleurs parce que vous avez vu que l'aire de jeux inclusive, c'est un gros morceau puisque c'est 600 000 € dans le budget participatif 2021, mais je pense qu'on peut tous s'en féliciter.

Alors, il y a aussi une chose à laquelle je pense. C'est : je me demande à quoi servent les commissions auxquelles nous siégeons puisqu'on a quand même pas mal de questions qui sont posées en commission et vous reposez systématiquement les mêmes questions. Donc, c'est vrai que si on ne vous apporte pas les réponses, là, je ne comprends pas. Donc, concernant... Alors c'était une question, je crois, de Monsieur DESCHAMPS qui nous disait qu'on n'avait pas répondu en commission à certaines questions. Alors, je vous avoue que j'ai juste oublié cette question de Monsieur DESCHAMPS. Si jamais il peut me la rappeler.

M. DESCHAMPS : Non. Pour le coup, j'ai été sympa...

MME FOURE : Oui.

M. DESCHAMPS : Et je ne vous ai pas posé de question.

MME FOURE : Oui, oui.

M. DESCOMBES : Bon.

MME FOURE : Mais moi, ce que je dirai, c'est qu'on était en présence d'un numéro qui était une première. Donc, on a voulu le... Moi, je voudrais aussi préciser qu'on a voulu le lancer dans ce délai-là parce que vous vous rendez compte : nous sommes le 28 octobre et nous votons le 28 octobre le choix des projets qui ont été votés par les Amiénois. Si on vous avait suivis, ce n'est

pas en octobre qu'on l'aurait voté ; c'est peut-être en janvier ou en février, donc on aurait loupé une année. Ça aurait été quand même dommage. Tandis que là on prévoit bien 1 million chaque année pendant les 5 années qui vont se suivre en commençant dès cette année.

Donc, il y a des choses qui vont peut-être être améliorées. Ça va être l'effet de la commission que Stéphane va réunir prochainement pour faire un bilan de ce qui s'est passé et des améliorations qui peuvent être apportées. Est-ce qu'il faut prévoir des montants minimums / maximums ? C'est des sujets, des questions qu'on se pose. Est-ce qu'il faut donner des thèmes de réflexion aux Amiénois ? Voilà. Il y a plein d'autres questions, mais nul doute que ce sera amélioré au fur et à mesure. Mais en tout cas, moi, je me réjouis qu'on ait ces 11 beaux projets. Je crois que c'est ça.

M. DESCOMBES : Tout à fait.

MME FOURE : 11 beaux projets.

M. DESCOMBES : Tout à fait. Alors ça y est : la question m'est revenue de Monsieur DESCHAMPS. Tout à l'heure, si on allait faire du frigo en fait, garder des projets pour 5 ans et sortir...

MME FOURE : Ah ! oui.

M. DESCOMBES : ... les projets de terre à la fin du mandat pour préparer une nouvelle campagne. On n'est pas là-dedans du tout. On n'est pas là-dedans du tout.

M. DECHAMPS : Je pense que je n'ai pas...

M. DESCOMBES : On va faire au fur et à mesure...

M. DESCHAMPS : Si vous me le permettez, Madame le Maire, je n'ai pas du tout posé cette question.

M. DESCOMBES : Parce que les Amiénois nous le demandent.

M. DESCHAMPS : Je n'ai pas du tout posé cette question.

MME FOURE : Mais Monsieur DESCHAMPS, vous n'avez pas la parole. Vous ne me l'avez pas demandée...

M. DESCHAMPS : Pardon, excusez-moi.

MME FOURE : Et je ne vous l'ai pas donnée.

M. DESCHAMPS : Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

MME FOURE : Non. Mais peu importe. Peu importe. En tout cas, si, vous aviez quand même dit, demandé dans quel délai... comment les services allaient pouvoir réaliser. C'est ça la réponse de Monsieur DESCOMBES. Voilà.

On peut passer au vote. Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, je repose la question à Monsieur DESCOMBES qu'on a posée en commission et à laquelle vous n'avez pas répondu et à laquelle vous ne répondez pas non plus ce soir quand Monsieur VOULMINOT vous la pose, sur le comptage des votes, l'horodatage des votes. Comment vous pouvez nous confirmer qu'il n'y a pas eu, d'une même adresse IP, plusieurs votes ? Puisque vous parlez d'huissier, mais vous ne parlez pas d'huissier pour ce décompte-là.

MME FOURE : Mais Madame BECKER, je vais vous répondre tout de suite. Je vais vous répondre tout de suite. Vous êtes dans la suspicion. Nous, on est...

MME BECKER : Non, je ne suis pas dans la suspicion.

MME FOURE : Partis. C'est moi qui ai la parole. Excusez-moi, vous ne l'avez plus.

MME BECKER : Je n'avais pas terminé, mais bon...

MME FOURE : On avait compris le sens de votre...

MME BECKER : Non, non, je n'avais pas terminé.

MME FOURE : Intervention.

MME BECKER : Je n'avais pas terminé.

MME FOURE : Bon. Alors terminez. On vous écoute.

MME BECKER : Je vous remercie.

Et puis, vous dites que ce projet 0, enfin ce budget participatif 0 vous a permis, aujourd'hui, de faire les choses correctement. Mais si justement ce projet de 600 000 € d'aire de jeux inclusive est un bon projet, pourquoi vous ne l'avez pas mis dans la PPI ?

Il y a énormément d'habitants qui ont proposé des projets et qui n'ont pas été pris, qui se demandent comment les autres ont été retenus.

Et aujourd'hui, moi, quand on me dit : est-ce que le vote, il a été contrôlé ? Est-ce que plusieurs personnes n'ont pas pu voter d'une adresse IP ? Je ne peux pas répondre et je peux même leur dire : j'ai posé la question deux fois à Monsieur DESCOMBES qui ne peut pas me répondre. Voilà.

MME FOURE : Mais la réponse est pourtant extrêmement claire. Non, ça n'a pas été vérifié parce que nous, nous sommes dans... a priori, dans... nous ne sommes pas dans la suspicion. Nous avons lancé une nouvelle opération et nous avons fait confiance aux Amiénois. Bon. Écoutez, voilà.

Maintenant, le résultat, manifestement, ne suscite aucune réaction négative sur le fond des dossiers. C'est juste de la forme ce que vous dites là. Donc, si on a la possibilité de rendre plus transparent le vote des Amiénois, pourquoi pas ? Mais on n'est pas, nous, dans la suspicion a priori.

On a voulu que le budget puisse se réaliser dès maintenant. Et si l'aire de jeux inclusive a été plébiscitée, eh bien, tant mieux pour les enfants qui sont porteurs d'un handicap et on n'allait

pas ensuite dire : on le prend dans la PPI parce que ceci ou cela. Non ! On a mis la règle du jeu clairement en place en disant que nous ferions ce que décident les Amiénois par leurs votes, que nous ferions dans la limite d'un million d'euros.

Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES : Oui. Alors, peut-être pour expliquer à l'assemblée ce que c'est qu'une adresse IP parce que tout le monde ne sait peut-être pas ce que c'est. Un ordinateur a une adresse...

MME FOURE : On ne va peut-être pas rentrer dans le détail.

M. DESCOMBES : Internet... non, mais c'est... voilà. Parce que... Internet protocole...

MME FOURE : Ça, c'est du travail...

M. DESCOMBES : C'est une adresse pour un ordinateur.

MME FOURE : Stéphane. Stéphane, je te propose que ce soit en commission parce qu'il est...

M. DESCOMBES : On en a déjà parlé.

MME FOURE : Il est 22h39 et on n'est plus là pour donner des réponses qui sont hyper techniques... des sujets... Voyez ça en commission ce qui peut être amélioré. Mais encore une fois, moi, j'affirme haut et fort que nous, nous faisons confiance aux Amiénois. Nous ne sommes pas dans la suspicion a priori. Voilà.

Allez, on vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - CROIX ROUGE FRANÇAISE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. ANNEE 2021.

MME ROY : La démolition prochaine de la barre d'immeuble Mozart, dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Amiens Nord, a contraint l'association Croix Rouge Française à regrouper ses activités sur le site de Friant.

Cependant, les espaces deviennent trop exigus pour la cohabitation de ses diverses activités. Elle a donc dû louer un local de 460 m² dans la zone d'activités de Montières afin d'y installer la partie de son activité liée au secourisme et aux urgences. Le loyer annuel, charges comprises, s'élève à 30 000 €.

Je vous propose de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € au profit de la Croix Rouge Française afin de la soutenir dans la prise en charge de ce loyer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : On passe aux vœux maintenant et questions orales. Donc, il y a trois questions orales.

32.1 - QUESTION ORALE RELATIVE AU PARC SAINT-PIERRE

MME FOURE : Je commence par celle de Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Mes chers collègues, Madame la Maire, bonsoir.

Il y a maintenant un peu plus d'un mois, nous nous félicitons de l'annonce de la rénovation de la passerelle Samarobriva, fermée depuis plus de trois ans. Cette réouverture, très attendue des Amiénois, permet de nouveau de relier directement le parc Saint-Pierre au quartier Saint-Leu.

Une fois encore, je trouve que c'est là une bien modeste réhabilitation du Parc Saint-Pierre que cette tardive rénovation de la passerelle !

Comme lors du dernier conseil d'Amiens ville, je vous invite à nous interroger sur la nécessité d'une rénovation plus importante du Parc Saint-Pierre.

J'insisterai également sur la place importante qu'occupe le Parc Saint-Pierre dans le cœur des Amiénois avec la cathédrale et la tour Perret.

Il constitue également un lieu incontournable pour qui souhaite passer du temps entre amis ou en famille.

Cependant, je tiens à vous alerter sur l'état général dans lequel il se trouve.

Vous le constaterez par vous-mêmes si vous allez vous y promener, le Parc a perdu son éclat d'antan. C'est bien dommage ! Le peu de rénovation ou les maigres rénovations, dont il a bénéficié, ont permis au temps de faire son œuvre.

Voilà plus d'un an que je suis élue, je ne compte plus le nombre de fois où j'ai été interpellée sur le peu d'entretien réalisé.

Comme je l'exposais il y a un mois, les Amiénois déplorent le mauvais état des sentiers, des chemins mais aussi des passerelles de bois. Certains parmi eux, s'inquiètent même pour la sécurité de leurs enfants lorsqu'ils vont s'y promener.

N'est-il pas de notre devoir de réfléchir ensemble à un projet de rénovation de ce lieu patrimonial et partagé qu'est le parc Saint-Pierre ?

Je vous invite donc encore une fois à penser la rénovation du parc Saint-Pierre afin qu'il continue à être ce havre de paix et de nature pour toutes les Amiénoises et tous les Amiénois !

Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour la réponse.

M. BIENAIMÉ : Madame NOUAOUR, je vais vous dire merci en fait. Mais vraiment merci parce que je pense que la réponse que je vais vous apporter, elle permettra aussi de compléter un peu la réponse qu'on a pu faire tout à l'heure sur la PPI sur la partie transition écologique.

La requalification de notre parc urbain, de nos parcs urbains constitue une priorité forte du mandat qui conduira à la fois à renforcer la qualité de vie des Amiénois et la qualité

environnementale de notre ville, une priorité fixée par Madame le Maire et à laquelle j'attache haute importance tant pour le parc Saint-Pierre que pour le parc de la Hotoie ou encore le marais des Trois Vaches et tous les parcs de notre ville.

Le parc Saint-Pierre, ce jardin contemporain de 22 hectares qui a été lauréat du prix du paysage en 2005 est effectivement victime de son succès. En effet, le labyrinthe de la cathédrale, le glacis des ginkgos, les chambres vertes, la prairie et la plaine de jeux, le bassin aux nymphéas, les marias sont autant de pépites qui sont appréciées et utilisées par les Amiénois, les métropolitains et aussi surtout les touristes qui découvrent notre ville.

Et comme le regard des autres n'est pas toujours un reflet égal à celui du miroir, je me suis rendu sur le site Tripadvisor, un site pour les touristes, et vous y trouverez l'avis de nombreux touristes de passage à Amiens qui nous parlent du parc Saint-Pierre. Permettez-moi de vous lire la remarque de Robert qui a écrit le 20 octobre 2021, il y a 8 jours : « Vraiment excellent ! Une balade magnifique. À chaque détour on découvre un plan d'eau ou bien un grand espace où l'on croise des sportifs ou tout simplement des promeneurs comme nous et la conversation s'enclenche. Super parc à voir absolument si on est de passage à Amiens ! Trop beau ! ». Je poursuis : autre contribution, Mallory, août 2021 : « Parc vraiment sympa pour flâner et oublier la ville située juste à côté. Les espaces verts sont toujours bien entretenus et on peut y pratiquer beaucoup d'activités physiques : skate-park, basket, vélo, etc., etc. ».

Alors, vous l'aurez compris, ces commentaires sont très intéressants à lire car ils permettent, d'une part, de nuancer certains propos négatifs. Ils nous font prendre conscience du joyau situé au cœur du centre-ville conçu par Jacqueline OSTY en 1993. Un joyau qui permet le mixage des publics. Un joyau qui enrichit notre biodiversité, nos espaces naturels. Un joyau vert, une émeraude qui préserve la santé des Amiénois.

Par ailleurs, nous venons de valider, il y a quelques heures maintenant, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et il ne vous pas échappé, dans la mission 3, le programme 4 qui porte sur la nature en ville et la transition écologique, et nous avons prévu une autorisation de programme à hauteur de 1,5 milliard... milliard... on aurait tant aimé que ce soit 1,5 milliard d'euros ! million d'euros pour la réhabilitation... Je suis désolé, Benoît : 1,5 milliard, je ne les ai pas trouvés. Du parc.

Alors, concernant ce parc, un diagnostic a déjà été réalisé en 2020. Il sera proposé un phasage des différents travaux avec en premier ce qui relève de l'entretien, ce que vous évoquez, rénovation des chemins, des berges et des zones sportives et tout le reste. Mais dans cette réponse, nous souhaitons aller plus loin en lançant une réflexion sur le positionnement du parc Saint-Pierre comme porte d'entrée sur les Hortillonnages.

Donc, vous le voyez : ce parc n'est pas à l'abandon, il est en devenir. Il s'inscrit aussi dans une politique globale, dynamique et volontaire de reconquête des espaces urbains afin d'assurer le meilleur cadre de vie aux habitants en préservant ou en créant de nouveaux espaces naturels.

Il ne vous a pas échappé également que dans cette PPI nous avons prévu un million d'euros pour la rénovation du square Friant, de ses abords, pour faire de ce petit poumon vert un îlot de fraîcheur.

Comme je vous le disais en introduction, la transformation de nos parcs s'opérera à l'échelle de toute la ville. Je pense également à l'aménagement du marais des Trois Vaches pour un montant, dans la PPI, de 1,5 million d'euros qui correspond aussi à la friche juste à côté dont on

parlait tout à l'heure, de 3,5 hectares, suite à la démolition de la tour, des tours, pardon, Alphonse Daudet qui deviendra à côté un parc pour les Amiénois.

Je pense aussi à la requalification complète du parc de la Hotoie pour un montant de 9,3 millions d'euros. Un projet déjà en action avec le lancement de la consultation citoyenne dont s'occupe Stéphane, qui nous a permis de recueillir près de 800 avis d'habitants. C'est dire l'attachement profond des Amiénois à leurs parcs, à la place de la nature en ville, à la santé environnementale, à la place des animaux, au bien-être dans une nature non polluée.

Au regard des nombreuses contributions des Amiénois dans notre démarche de consultation citoyenne sur la Hotoie mais aussi pour le pacte sur la transition écologique, j'ajouterai que leur sensibilité se dirige aussi vers le renforcement de la biodiversité en ville, la préservation des zones humides et la création d'îlots de fraîcheur supplémentaires.

Vous l'aurez compris : comme l'a annoncé Madame le Maire, la transition écologique et plus particulièrement la rénovation de nos parcs constitue une priorité tant pour les Amiénois que pour l'équipe municipale. Nous veillerons donc tous ensemble à remplir l'intégralité de nos objectifs dans ce domaine.

Et pour conclure le débat que nous avons eu tout à l'heure sur la PPI et la transition écologique, j'invite chacun à méditer cette phrase : « La vraie connaissance est de connaître l'étendue de son ignorance. » Je vous remercie.

MME FOURE : Merci.

32.2 - QUESTION ORALE « QUEL AVENIR POUR LE PARC LEON PILLE ? »

MME FOURE : La parole est à Madame DEBUREAUX pour la deuxième question orale.

MME DESBUREAUX : Oui. Madame la Maire, si je peux me permettre, parce que je remarque que ça fait plusieurs fois, mais mon nom de famille c'est DESBUREAUX.

MME FOURE : Pardon.

MME DESBUREAUX : Il n'y a pas que vous, mais je...

MME FOURE : D'accord. Je ferai attention et je dirai désormais Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues,

Le quartier La Neuville est un lieu historique dans Amiens, ses maisons en briques longeant la voie ferrée, il est chargé d'Histoire cheminote.

Dans le parc Léon Pille, ainsi que dans les restes de sa piscine, résonnent les souvenirs des anciens et anciennes du quartier, la plupart ayant connu leurs plus grands exploits sportifs dans ces espaces gérés par la SNCF.

Or, depuis nombre d'années désormais, plus un bruit ; que des curieux établissements désaffectés bordant les rues de la Terrière et la rue Dejean. De beaux volumes sont là, comme laissés à l'abandon.

Savez-vous ce qui est prévu par la SNCF pour ces espaces ?

Ne serait-il pas là l'occasion de redynamiser un quartier vieillissant alors que la ZAC La Vallée se développe petit à petit à quelques mètres ?

Il serait peut-être temps également de refaire la voirie qui commence à devenir impraticable en 2 roues.

MME FOURE : Je passe la parole à Matthieu BEAUVARLET pour la réponse.

M. BEAUVARLET : Merci. Madame le Maire, chers collègues,

Le Parc Léon Pille, situé sur la parcelle cadastrale CV 481, est aujourd'hui propriété de la SNCF. Son entretien est donc assuré par son propriétaire.

J'ai pris contact dernièrement avec le service Affaires Immobilières du Groupe SNCF afin d'évoquer avec eux le devenir de cet espace.

Il m'a été répondu que « le site est exploité par le Comité d'Actions Sociales Interentreprises avec une convention. Le gymnase est, quant à lui, toujours exploité et utilisé par des associations sportives du comité et que celui-ci souhaite redévelopper le site mais les projets ne sont pas encore connus ».

Le gestionnaire m'a cependant assuré que le sujet serait évoqué prochainement en interne et qu'à la suite des discussions, un retour me sera fait.

Une fois ce retour reçu, je vous communiquerai des éléments de réponse précis sur le devenir de cet ensemble.

Concernant l'ancienne piscine, elle est, quant à elle, protégée au titre des monuments historiques depuis 2020, et fait l'objet d'une vigilance toute particulière.

Vous parlez de redynamiser le quartier de la Neuville. Je tenais à vous dire que les équipes du Secteur Est, en lien avec le comité de quartier Saint-Acheul, accordent une attention toute particulière à la bonne tenue et au dynamisme du quartier, quartier tourné vers les Hortillonnages, lieu touristique incontournable de notre ville.

Je tenais également à vous dire que depuis 2014, la ville d'Amiens, Amiens Métropole et la SAEM Amiens Aménagement œuvrent pour que le quartier de la Gare La Vallée Les Hortillonnages se transforme et devienne, quant à lui, un quartier tourné vers l'avenir.

Cette transformation désormais engagée permettra sans nul doute d'aider aussi à la redynamisation du Quartier de La Neuville.

Enfin, concernant la voirie, une partie de la rue Dejean sera rénovée cette nuit. Des travaux étant en cours depuis 20 heures afin de rénover la partie haute de cette rue, la plus endommagée, ce qui permettra dès demain matin aux automobilistes, motards, et cyclistes, d'emprunter cette route en toute sécurité. Et je tenais à vous dire, chère collègue, que cette réfection a été décidée bien en amont de votre question orale, avec ma collègue Annie VERRIER.

La réflexion globale de cette voie ainsi que ses usages seront quant à eux repensés dans les années à venir. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler avec Annie VERRIER et Martin DOMISE, afin de faire coïncider cette rénovation complète avec les constructions à venir rue Dejean et la transformation globale du quartier.

Je vous remercie.

32.3 - QUESTION ORALE SUR LES MOYENS ALLOUES A LA PARTICIPATION CITOYENNE A AMIENS.

MME FOURE : Alors, la troisième et dernière question orale a été posée par Amiens c'est l'tien sur la participation citoyenne. Je ne sais pas qui de vous la présente. Monsieur...

M. DECAVE : Monsieur DÉCAVÉ.

MME FOURE : DÉCAVÉ, allez-y.

M. DECAVE : Alors, je vais vous faire la grâce de la lire complètement. Mais simplement pour contextualiser un petit peu cette question : il y a certain nombre de choses qui ont été ordonnées tout à l'heure dans le cadre de la PPI ou dans les réponses qui ont été apportées sur le budget participatif sur quelques éléments de compréhension. L'enjeu pour nous, c'est de poser vraiment une question de méthode autour de la question de la participation citoyenne.

On a vu beaucoup de choses apparaître, des concertations, des consultations aujourd'hui avec le contexte très numérique. Mais voilà, il y avait pour nous la volonté de comprendre un petit peu comment on travaille avec un enjeu fort quand même qu'on a tous relevé sur les dernières échéances électorales, je pense même aux élections municipales, avec une participation citoyenne qui a été extrêmement alarmante. Et du coup comment, en termes de méthode et d'accompagnement des citoyens vers la prise de décision, regagner du pouvoir d'agir et se... voilà, sur quelque chose qui fait la démocratie et puis la foi des citoyennes et des citoyens dans le fait qu'ils ont voix au chapitre et qui sont aussi en capacité de prendre leur part.

Voilà, si on pouvait avoir un petit peu sur la méthodologie des choses qui donnent un cap aussi en termes de recours à l'action collective. Et puis des questions qui vont revenir sur quelle médiation on met en œuvre au long des projets entre les réponses techniques qui vont être apportées aux citoyens et puis leur envie de mouvement, comment du coup les moyens humains notamment vont être au rendez-vous. Merci.

MME FOURE : Je vais passer la parole à notre spécialiste, Stéphane DESCOMBES, qui va compléter ses propos de tout à l'heure pour vous répondre.

M. DESCOMBES : Merci, Madame le Maire.

Alors, il y a une question orale qui a été posée, donc je vais vous répondre.

Chers collègues.

Les trois priorités fixées par Madame le Maire ont été clairement formulées depuis le début du mandat et ces priorités focalisent l'action municipale dans trois directions.

L'attractivité, pour faire en sorte qu'Amiens reste une ville vivante, animée et qui encourage la création des emplois.

L'écologie, pour devenir une ville à haute qualité environnementale et qui renforce toujours plus la qualité de vie des habitants.

Et enfin, la participation citoyenne, pour renforcer la mobilisation des Amiénois à la vie de leur cité.

Notre volonté de développer la participation citoyenne à Amiens est à lier avec les bouleversements que connaît notre démocratie. Je pense en particulier à la crise sanitaire, au renforcement des inégalités ou encore à la faible participation électorale dans notre pays...

Ces bouleversements font apparaître une forte demande de participation des habitants à la vie locale. Le succès de nos dernières démarches de concertation et de consultation confirme de manière éclatante l'attachement des Amiénois à leur démocratie participative et à leur envie de participer toujours plus à la vie locale.

Comme Madame le Maire, je considère qu'Amiens regorge d'habitants aux idées foisonnantes. Cette richesse de l'engouement, nous devons la préserver et la renforcer.

Le renouvellement de la démocratie doit se faire avec la pluralité et la diversité des acteurs qui composent notre ville. Nous devons faire confiance à cette expertise citoyenne pour expérimenter de nouvelles formes d'engagement citoyen, les évaluer et les consolider.

Notre mission consiste à accompagner cette effervescence citoyenne en apportant pédagogie et proximité.

Vous l'avez compris : en tant qu'élus locaux, il est de notre devoir d'ouvrir les voies et de faciliter les moyens d'expression libre de la démocratie.

Durant la première année de mandat, nous avons beaucoup travaillé pour rénover, moderniser et transformer notre démocratie participative.

Par votre question orale, vous souhaitez connaître notre stratégie en la matière. Permettez-moi de vous en exposer les grandes lignes.

Tout d'abord, nous avons déployé une plateforme numérique de concertation pour donner l'opportunité à chaque Amiénois de s'exprimer sur les projets conduits par la collectivité. En fonction du type de concertation que nous menons, ils peuvent aussi déposer des idées et même voter. Je vous précise que nous continuerons à multiplier ces démarches de consultation durant le mandat, à chaque fois que nous le jugerons utile.

Vous avez pu le constater : depuis son lancement, cette plateforme est victime de son succès.

À titre d'exemple, la première édition du budget participatif a mobilisé 4 355 participants. Sauf erreur de ma part, jamais dans l'histoire d'Amiens, une consultation n'a mobilisé autant de participants.

Par ailleurs, je vous confirme que nous associons les comités de quartier et les habitants dans la mise en place et l'évaluation de nos outils. C'est le cas, par exemple, lors de l'installation de la

commission citoyenne, chargée de valider les projets déposés dans le cadre du budget participatif. Cette commission fut composée majoritairement d'habitants tirés au sort, d'un comité de quartier, d'un membre de conseil citoyen et de citoyens engagés tirés au sort également en présence d'un huissier de justice.

Je vous confirme que nous associons !

Ce sera encore le cas dans quelques semaines, lorsque nous permettrons à l'ensemble des porteurs de projet du budget participatif d'évaluer ce dispositif par un questionnaire.

Pour nous donner les moyens de notre ambition, je vous informe que nous avons mieux structuré le service démocratie locale par la création d'une nouvelle direction intitulée « Démocratie locale et citoyenneté ». Par ses missions, elle fait notamment la promotion des différents dispositifs de concertation afin de les faire connaître au plus grand nombre d'habitants.

Enfin, la méthodologie pour le déroulement des concertations sera peaufinée par la mise en place de la charte de la participation, qui sera opérationnelle l'année prochaine. Elle sera co-construite avec une pluralité d'acteurs de la vie locale afin de répondre au mieux aux attentes des habitants.

Pour conclure mes propos, je souhaite remercier chaleureusement la nouvelle directrice, Anna GRABOWICZ, et toute sa direction pour le travail de rénovation des outils de la Démocratie locale.

Je rappelle que cette équipe a effectué un travail colossal cette année par le lancement du budget participatif, par l'organisation des Rencontres Européennes de la Participation qui ont rassemblé plus de 700 participants venant de toute la France et de l'étranger, par la relance des balades urbaines stoppées depuis la crise sanitaire, ou encore par la mise en place des réunions trimestrielles avec les comités de quartier ; des comités de quartier que nous avons encore réunis cette semaine et qui se disent satisfaits par les objectifs fixés par la nouvelle direction « Démocratie locale et citoyenneté ».

L'aventure se poursuivra avec la reprogrammation des Journées « Ensemble dans votre quartier » et par les opérations Bonjour Madame le Maire.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci. L'ordre du jour de notre séance étant épuisé, je lève la séance et vous donne rendez-vous le jeudi 9 décembre à 18 heures.

La séance est levée à 23 h 01.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ